

Les francophones d'Amérique fêtent le "retour aux sources"

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Après les 125.000 personnes qui, dimanche soir au Bois-de-Coulange, saluèrent Champlain et Québec, c'était hier au tour des notables et dignitaires, premier ministre du Québec en tête, de faire le salut au fondateur de la Vieille capitale et d'inaugurer les fêtes du 370^e anniversaire de Québec sous le signe du "retour aux sources".

C'est au pied de la statue à Champlain, qui domine le fleuve Saint-Laurent près de la place d'Armes, que M. René Lévesque donna le coup d'envoi à cette fête en compagnie d'invités de marque, dont le maire de Brouages où naquit Champlain, le gouverneur du Vermont, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, le maire de Québec, et le ministre français de la Culture et de la Communication, M. Jean-Philippe Lecat.

Dans la foulée de la fête nationale du 24 juin et des fêtes du patrimoine, le gouvernement québécois avait proposé aux autorités de la Ville de Québec de prolonger la série de fêtes par cet anniversaire qui, pendant quelques jours, réunit dans la Vieille capitale des francophones des quatre coins de l'Amérique, sans compter quelques vieux amis français, dont ceux de Brouages.

Cet anniversaire permettait de mieux concurrencer les organisateurs des fêtes du Canada et d'ainsi avoir le dernier mot. Il s'agissait aussi d'appuyer une campagne publicitaire du Québec aux États-Unis, et aussi bien sûr d'exploiter le filon nationaliste de cet événement dans le contexte politique actuel.

Cette fête du "retour aux sources" avait en fait commencé dimanche soir par un grand spectacle au Bois de Coulange qui a réuni, dit-on, au moins 100.000 personnes, sinon 125.000, dans les jardins de

ce magnifique parc. "Salut Champlain, bonne fête Québec" disait cette foule avec Diane Dufresne, Edith Butler, Zacharie Richard et Yvon Deschamps.

Cette foule immense qui a manifesté sa joie très calmement contrastait, quant au nombre, avec cette autre foule plus modeste qui, hier matin dès 10 heures, s'était réunie au pied du monument au fonda-

teur de Québec. Il y avait environ 1.000 personnes assemblées pour admirer la Compagnie Franche de la Marine qui tout au long de la matinée allait faire les frais du spectacle.

Au pied de ce monument qui fut dévoilé en 1898 par le Gouverneur général Aberdeen, le premier ministre, M. Léves-

Voir page 6: Les francophones

Dans Notre-Dame-de-Grâce

DeJong a donné le ton à la campagne

par Pierre O'Neill

Dominiée par la question linguistique, la campagne électorale qui prend fin dans le comté de Notre-Dame-de-Grâce, risque de profiter davantage au candidat du libre choix, le Dr David DeJong, représentant de la droite radicale anglophone.

A l'élection partielle qui se tiendra demain 5 juillet, quelque 37.000 électeurs auront le choix entre cinq candidats: Albert Brulotte, avocat, 39 ans, (Union nationale); Michel Gélinas, homme d'affaires et impresario, 41 ans, (Parti québécois); David DeJong, médecin, 53 ans, (Comité du libre choix); Gérard Lachance, enseignant, (Parti des travailleurs du Québec); Reed Scowen, 42 ans, administrateur (Parti libéral du Québec).

C'est le candidat du Parti libéral qui

avait remporté le comté aux élections générales de novembre 1976, mais avec une majorité réduite à 4.429 voix. Bryce Mackasey, (PLQ) 13.161 voix; Francis Donaldson, (UN), 8.732; Pierre Mailloux (PQ), 4.100; Robert Keaton (alliance démocratique), 3.497 voix.

L'électorat du comté NDG est essentiellement composé d'anglophones et de néo-Québécois, et de seulement 25% d'électeurs francophones. Il s'agit d'un comté indéfectiblement libéral, et aussi loin que l'on remonte dans le temps et quelle que soit la conjoncture politique, le Parti libéral n'a jamais manqué d'écarter ses adversaires. Les limites territoriales du comté englobent presque entièrement le vieux quartier résidentiel bourgeois et majoritairement anglophone (54%) de

Voir page 6: DeJong a donné



M. Gilles Lamontagne, ministre des Postes du Canada, et ex-maire de Québec, se prête de bonne grâce à une blague du premier ministre Lévesque, alors que tous deux assistaient hier à la consécration de la goélette Marie-Clarisse comme monument national, dans le port de Québec. Cette cérémonie s'est déroulée dans le cadre des fêtes du 370^e anniversaire de la fondation de Québec. (Photolaser CP)

Le Soleil pourrait paraître samedi

par François Barbeau

Après plus de 10 mois de grève, le Soleil de Québec pourrait paraître à nouveau dès samedi, si les journalistes ont accepté hier soir le protocole de retour au travail que leur exécutif leur recommandait fortement d'entériner.

Les journalistes ont déjà accepté depuis près d'un mois le nouveau contrat de travail, qui viendra à expiration en avril 1981, et les employes de soutien ont fait de même il y a une dizaine de jours.

Les deux groupes de syndiqués, journalistes et employés de soutien, se réunissent hier en soirée séparément pour étudier le protocole de retour au travail.

Le syndicat des journalistes du Soleil, a obtenu une lettre de l'éditeur adjoint et rédacteur en chef du quotidien, M. Claude Beauchamp, dans laquelle ce dernier s'engage à ne pas publier dans le journal un bilan du conflit, comme l'avait fait M. Roger Lemelin à la reprise de la publication de La Presse.

Le comité exécutif du syndicat recommandait hier soir à ses membres d'accepter et le protocole de retour au travail et la lettre de M. Beauchamp, en précisant que les syndiqués pourraient avoir recours à un arrêt de travail de 24 heures si cet engagement de la direction n'était pas respecté.

La direction du journal s'engage d'autre part à ne pas tenter de poursuites judiciaires aux membres du syndicat des journalistes et des employés de soutien, à verser pleine rétroactivité aux syndiqués depuis la date d'expiration du dernier contrat de travail, le 14 décembre 1976, jusqu'à la date du débrayage, le 29 août 1977.

Voir page 6: Le Soleil pourrait

AU SOMMAIRE

■ Boucherville invite les opposants au projet d'emprunt à s'expliquer

■ Lachine se prononce sur le projet d'achat de l'usine British Rubber

— page 3

■ Construction et discrimination: un éditorial de Michel Roy

■ Les hôpitaux passés au peigne fin: un commentaire de Marie Laurier

— page 4

■ La chronique des ondes: une fête à rendre heureux

— page 7

■ Les deux tiers des crédits des programmes OSE encore disponibles

— page 9

■ La Chine coupe toute aide au Vietnam

— page 16

Mondale relance les pourparlers de paix entre Israël et l'Egypte

ALEXANDRIE, Egypte (d'après Reuter et AFP) — Le voyage au Proche-Orient du vice-président américain, M. Walter Mondale, aura finalement permis de relancer le dialogue israélo-égyptien, dans l'impasse depuis le début de l'année.

Après s'être entretenu hier à Alexandrie avec le président égyptien Anouar Sadate, M. Mondale a annoncé aux journalistes que celui-ci était d'accord pour une réunion des ministres des Affaires étrangères égyptien et israélien à la mi-juillet à Londres en présence de M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain. Le vice-président a eu ensuite un deuxième entretien avec M. Sadate avant de repartir pour les États-Unis.

En Israël, d'où il était arrivé dans la matinée, M. Mondale avait annoncé que M. Moshe Dayan participerait à une telle rencontre, mais le ministre israélien des Affaires étrangères avait précisé qu'il n'était prêt à rencontrer son homologue égyptien, M. Ibrahim Kamel, que si l'Egypte ne posait pas de conditions préalables.

M. Mondale n'a pas fait état de conditions égyptiennes, bien que M. Kamel ait déclaré récemment que l'Egypte

attendrait la réponse à ses propositions de paix avant de se prononcer sur l'opportunité de reprendre le dialogue avec Israël. A l'origine, le plan de paix égyptien était fondé sur la restitution, dans un premier temps, de la bande de Gaza et de la Cisjordanie à l'Egypte et à la Jordanie, respectivement.

L'avenir de ces deux territoires, souvent considérés comme la base d'un futur Etat palestinien, serait décidé, dans un second temps, dans un "cadre arabe".

Le gouvernement israélien a immédiatement affirmé son hostilité à un tel plan. Bien que M. Mondale ait, lui aussi, insisté en Israël sur la nécessité d'un retrait israélien, le premier ministre Menachem Begin a répété que, à ses yeux, une telle solution mettrait en péril la sécurité de l'Etat juif.

M. Begin en a profité pour réaffirmer que sa proposition d'autonomie limitée pour ces territoires était une bonne base pour établir la paix.

De source autorisée égyptienne, on indiquait hier que l'Egypte avait finalement modifié ses propositions. Elle suggérerait maintenant que les États-Unis ou les Nations unies participent à l'administration

de la Cisjordanie et de Gaza.

Elle serait prête à "toute autre mesure qui pourrait satisfaire les besoins d'Israël en matière de sécurité". Le président Sadate, qui s'est adressé aux journalistes en même temps que le vice-président Mondale, s'est refusé sur ce point à toute précision.

"Je préférerais, vraiment, demeurer discret jusqu'à ce que M. Carter prenne connaissance de ces propositions et les transmette à Israël", a-t-il dit.

A Jérusalem, on déclare de source autorisée qu'un membre de l'entourage du vice-président Mondale devait revenir en Israël dans les prochaines heures pour informer les dirigeants israéliens du résultat des entretiens du vice-président à Alexandrie.

M. Mondale a souligné que la perspective de la réunion de Londres marque une "évolution importante" de la situation.

Le président Carter avait laissé entendre pour sa part que l'échec des efforts pour renouer le dialogue israélo-égyptien pourrait remettre la conférence de Genève au goût du jour.

Dans une interview que publie le magazine "Time", le chef de la Maison-

Blanche indique que les États-Unis n'ont pas l'intention de proposer d'autres initiatives. Mais dans un message qu'il lui a adressé à l'occasion de la fête nationale américaine, le président Sadate l'encourage à poursuivre son rôle de "pionnier" d'une "solution juste et durable à la crise du Proche-Orient".

"Je voudrais vous dire que la phase importante et délicate que nous traversons demande de vous, mon cher ami, une contribution positive pour faire avancer la cause de la paix", ajoute le chef de l'Etat égyptien.

Si, de source égyptienne, on déclarait hier que le président Sadate rencontrerait la semaine prochaine le président Carter en Europe, le chef de l'Etat égyptien a précisé aux journalistes qu'aucun arrangement pour une telle rencontre n'avait été fait. Cette entrevue pourrait éventuellement avoir lieu à Bonn, où est attendu le chef de la Maison Blanche à l'occasion du sommet économique occidental, ou à Vienne, où le président égyptien va se rendre prochainement en visite officielle.

A Bonn comme à Vienne, on déclare toutefois ne pas être au courant d'un tel projet. Aux ambassades d'Egypte et des États-Unis à Vienne, on déclare pareillement n'en rien savoir.

Mais à Bonn, un porte-parole du Parti social démocrate a indiqué que le président Sadate rencontrerait à Vienne au cours du week-end prochain l'ancien chancelier Willy Brandt, président du PSDP, attendu dans la capitale autrichienne dans le cadre des travaux de la commission pour une relance du dialogue Nord-Sud, qu'il dirige. Pendant sa visite en Autriche, le président Sadate va par ailleurs rencontrer M. Shimon Peres, chef de l'opposition travailliste israélienne.

D'autre part, la presse israélienne rapporte que le ministre égyptien de la Guerre, le général Mohamed Abdel Ghani Gamassi, a répondu à son homologue israélien, le général Ezer Weizman, qui l'avait invité la semaine

Voir page 6: Mondale relance

Bilan et avenir de la gauche au Québec

1) Vers un virage à droite

par

Jacques Grand'Maison

Écrivain et essayiste, Jacques Grand'Maison est professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal. Directeur du Centre socio-pastoral du diocèse de Saint-Jérôme, il a milité dans des organismes syndicaux et des mouvements populaires. Il a publié une quinzaine d'ouvrages dont les thèmes dominants sont les pouvoirs politiques et l'évolution de la société québécoise. Né à Saint-Jérôme en 1931, il a été ordonné prêtre en 1956. Sous le titre général "Bilan et avenir de la gauche", l'auteur fait pour LE DEVOIR une analyse dont voici la première tranche.



Il n'y a pas tellement longtemps, plusieurs leaders de tendances politiques différentes s'affirmaient socio-démocrates. Devant ce langage piégé plusieurs ont réagi, soit en revenant au libéralisme d'hier, soit en radicalisant leurs perspectives de gauche.

Mais beaucoup d'autres prétendent s'en tenir au centre, à la modération en cherchant à la fois plus de stabilité et un progrès dit réaliste.

Évidemment, nous n'en sommes pas encore à débattre des projets de société. Les discours en ce sens tombent vite à plat. Pensons à certaines tentatives de M. Trudeau autour du thème: la société juste. A l'autre extrême, on parle du système à abattre sans véritable projet de rechange. Voilà des affrontements idéologiques assez loin des pratiques quotidiennes gouvernementales, patronales, syndicales ou autres. Face au chômage et à

l'inflation, le débat se porte davantage sur les programmes d'urgence. Certes la question constitutionnelle occupe beaucoup de place, mais voyez-la soumise aux combats de l'heure, telle la taxe de vente. Une seule exception au tableau, ce livre blanc sur la culture qui, par delà ses visées particulières, esquisse un projet de société. J'y reviendrai.

Je voudrais d'abord m'attarder à certains grands courants de conscience collective qui jouent un rôle trop méconnu et pourtant si important dans notre société. On peut dire en gros que l'idée de progrès avait conquis les uns et les autres au cours des dernières décennies. Le grave problème de l'inflation est venu rappeler la fragilité de cette foi aveugle au progrès matériel indéfini et à ses retombées sociales bénéfiques. Devant l'échec, certains veulent retourner aux sources du capitalisme qui misait presque exclusivement sur l'initiative privée, sur le "dynamisme des riches". D'autres y voient la condamnation du système capitaliste lui-même. Allons-nous vers une polarisation plus claire de la droite et de la gauche? C'est possible. Mais il y a d'autres aspects mal perçus.

Pour le moment, les discours et les attitudes sont piégés. Une profonde insécurité largement diffusée amène à poser les problèmes en noir et blanc sans dé-

boucher sur des positions politiques cohérentes en matière de capitalisme ou de socialisme, de fédéralisme ou de souverainisme. Le jeu idéologique quotidien reste très primaire, tantôt à la pièce (départ de la Sun Life) tantôt globalisant (le système à défendre ou à combattre). Dans ce scénario de Western, il y a peu de place pour l'autocritique, l'examen objectif des situations, l'investigation d'autres solutions possibles, la mise en marche de nouveaux chantiers collectifs. Vous vous devez d'être inconscient, sinon vous risquez d'être accusé de reniement. Inconscient pour tout ce que fait votre parti, votre centrale syndicale ou votre monde patronal. Dans la crise récente des médias de communication, toutes les parties évoquaient la menace de la liberté d'information, mais aucune ne s'interrogeait sur son propre fond dogmatique. On l'a vu dans le débat post-grève à la Presse. Un exemple, entre cent, de certains problèmes communs aux divers groupes idéologiques québécois.

Je crois qu'un certain dogmatisme idéologique est en train de reculer. Ses emprunts cléricaux sont devenus trop évidents. Mais il est un autre dogmatisme plus invisible, plus difficile à déraciner. Il s'exprime particulièrement dans certaines pratiques, tel l'exercice du pouvoir.

Voir page 2: Bilan et avenir

HORAIRE D'ÉTÉ
du lundi
au vendredi
DE 9H. À 5H.30

oussault

la grande Librairie
du 8955 saint-laurent

l'apéro de l'été québécois
midi... 5 heures
l'heure du PASTIS



SAQ
No 2131
\$9.20

DES QUATRE COINS DU PAYS

par la Presse Canadienne

■ 30 projets de loi en plan

En ajournant la session parlementaire jusqu'au 10 octobre, le gouvernement a laissé en plan une trentaine de projets de loi, dont plusieurs l'ont été intentionnellement. C'est le cas des propositions constitutionnelles, du projet de loi sur le viol et l'obscénité. Un comité mixte du Sénat et des Communes se mettra dès la semaine prochaine à l'étude de la réforme constitutionnelle. Les modifications à la loi des banques seront également étudiées pendant l'été. D'autres projets de loi qui demeurent en suspens concernent le code d'éthique des députés, la permission à la GRC d'ouvrir le courrier, le référendum, l'hymne national et quelques autres. En attendant, les députés sont partis dans leur comté pour se reposer ou préparer des élections.

■ Maureen McTeer se prépare

L'épouse du chef conservateur ne laisse rien au hasard. Récemment diplômée et travaillant dans un bureau d'avocats à Ottawa, Maureen McTeer a déjà prévu deux mois de congé pour faire campagne en faveur de son mari, qui, lui, attend des élections générales à l'automne, en octobre probablement. Il compte sur son épouse pour faire campagne dans les régions électoralement importantes, et elle passera environ la moitié du temps à ses côtés. M. Joe Clark a déclaré sur la côte ouest au cours du week-end que son parti arrive deuxième dans les sondages et que son parti doit travailler plus fort particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique.

■ Un ex-maire ontarien qui n'aime pas M. Lévesque

Ne reculant devant rien, l'ex-maire de Barrie, M. Bob Bentley, a remis à des agents de la GRC une pétition de 3.000 noms réclamant la destitution du premier ministre René Lévesque. Selon M. Bentley, M. Lévesque a manqué à son serment d'allégeance et il devrait être destitué de son poste de premier ministre du Québec par la Cour suprême. Les policiers ont promis de remettre la pétition au premier ministre Trudeau.

■ Un chef indien content

Des Canadiens de diverses origines ethniques se sont réunis samedi pour de joyeuses festivités, ce qui a fait dire au chef indien Eugène Steinhauser qu'il s'agissait du premier échange culturel important dans l'histoire des relations entre Indiens et non Indiens dans cette province. Environ 800 personnes ont participé à un défilé et à un pow wow, pendant que 3.500 spectateurs contemplaient la fête des Indiens, des Ukrainiens, des Arabes et plusieurs autres.

Le colloque sur la francophonie fait ressortir l'urgence d'établir des liens

par Ginette Stanton
collaboration spéciale

QUEBEC — "L'Amérique francophone parle aux Québécois", tel est le thème principal du colloque inscrit au programme de la Rencontre des francophones d'Amérique qui se tient à Québec.

Réunis à l'Auberge des Gouverneurs, place Hauteville, près de 300 francophones de Québec et de l'extérieur se rencontrent dans le but de connaître les diverses expériences de groupes minoritaires isolés en Amérique du Nord. Hier, les participants franco-canadiens et franco-américains ont donc amorcé le dialogue avec leurs hôtes

par le biais du premier atelier, intitulé: "Comment vivre en français en Amérique".

Parmi les trois communications à l'ordre de cette matinée, le portrait de la jeunesse francophone hors Québec, — tel que décrit par Jacques Lapointe, directeur général de la Fédération des jeunes Canadiens français — a été émis par 200 auditeurs attentifs qui se sont montrés, par la suite, des participants engagés. "L'assimilation ronge nos rangs d'une façon effrayante", a déclaré le conférencier à ses auditeurs qu'il a entretenus de la tragique situation de ces jeunes francophones, des efforts de conscientisation et de politisation de cette même

jeunesse et puis du rôle de la Fédération. Soulignant que ces jeunes vivent dans un univers où tout se passe en anglais, Jacques Lapointe a précisé "qu'ils n'avaient pas connaissance de leur histoire canadienne-française, pas d'enseignement de littérature à laquelle ils pourraient s'identifier, peu de professeurs pouvant servir de modèles ou inculquer le goût de lutter pour leur langue et leur culture. Donc, aucune ou peu de conscience d'appartenance à la culture française."

Deux constantes se sont donc manifestées à l'intérieur des recommandations des participants de l'atelier.

● L'urgence d'établir des

liens solides d'amitié entre les francophones hors-Québec et le Québec;

● que ces liens soient concrétisés dans l'extension du Conseil de la langue française qui devra posséder des sièges ailleurs que dans le Québec. Les modalités de ceci restent à étudier.

Par contre, le peu de moyens d'entendre des sons francophones ou d'établir des ententes avec les postes francophones de radio et de télévision, ont été les principales lamentations entendues à l'issue de la conférence de Madeleine Giguère — sociologue, de l'Université de Southern Maine — traitant des conséquences économiques et sociales

qu'entraîne l'isolement des franco-américains. Les francophones ont en effet souhaité la mise sur pied de réseaux de communication leur permettant de communiquer entre eux.

Le rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne présenté au Conseil des Arts de l'Ontario et intitulé: "Cultiver sa différence", a fait l'objet du troisième volet de l'atelier. C'est M. Pierre Savard de l'Université d'Ottawa — directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne française et auteur du rapport — qui en a fait la lecture. Par la suite, on a tenté de définir ce qu'est la culture pour en arriver à tomber dans un do-

maine cher aux francophones vivant hors Québec: l'éducation et ses domaines connus c'est-à-dire: l'animation, la diffusion artistiques. Sur ce point, le quatrième chapitre du rapport "Culture, sa différence: reconnaît que les écoles ont beaucoup à faire et que leur rôle ne peut se borner à enseigner la langue française. Elles ont une fonction essentielle dans la transmission de la culture canadienne-française, fonction dont elles s'acquittent fort inégalement à l'heure qu'il est".

Après un déjeuner offert par l'Hydro-Québec dans le Salon des Gouverneurs, les activités se sont poursuivies par la reprise des ateliers: "La langue entre la maison et l'école. Les participants se sont penchés sur différents programmes permettant aux enfants d'âge pré-scolaire de pratiquer leur français afin de pouvoir fréquenter l'école française sans difficulté, ainsi que sur le programme d'enseignement du français en Nouvelle-Angleterre. Pour sa part, M. James Domengaux, président de CODOFIL, a entretenu son auditoire du programme de développement du français en Louisiane où il existe à l'heure actuelle: "un réel engouement de cette langue".

Le maire interdit à la SNQ de commémorer les émeutes de 1918

Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a interdit à la Société nationale des Québécois d'apposer sur la Caisse populaire Saint-Sauveur, rue Saint-Vallier à Québec, une plaque commémorant les

émeutes de 1918 au cours desquelles quatre anti-conscriptionnistes, MM. Honoré Bergeron, Alexandre Bussières, Georges Demeule, et Edouard Tremblay avaient été tués par la police militaire.

Selon M. Pelletier, "si une erreur a été commise à cette occasion et qu'il y ait eu des victimes, je ne crois pas qu'il y ait lieu de souligner à la postérité".

La SNQ a décidé de contester cette décision et en a saisi le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, qui devait s'entretenir à ce sujet avec le maire de Québec.

Elle a néanmoins procédé dimanche dans le cadre de cérémonies nombreuses qui se sont déroulées à Québec au dévoilement de la plaque commémorative. C'est le ministre des Communications, M. Louis O'Neill, qui a prononcé le discours d'usage lors de la cérémonie. Quant à la plaque, elle pourrait être en montre à la Caisse même, et est ainsi libellée: "Près d'ici tombèrent sous les balles des troupes fédérales du Canada, le 1er avril 1918, Honoré Bergeron, (49 ans), Alexandre Bussières (25 ans), Georges Demeule, (15 ans), Edouard Tremblay (23 ans). Les Québécois n'oublient pas".

La mort des quatre dissi-

dents survint en 1918 à la suite d'une première conscription décrétée par le parlement canadien. Des émeutes violentes eurent lieu en mars et avril à Québec durant cinq jours. C'est au cours d'une de ces émeutes que furent abattus les quatre hommes.

Ces événements ont été repris par l'historien Jean Provencher et ont fait l'objet d'une pièce de théâtre, "Québec, printemps 1918", présentée au Trident de Québec en 1973, et qui connut son heure

de gloire. La SNQ, déclare vouloir simplement "tirer de l'oubli le nom de citoyens à qui jamais justice ne fut rendue".



Institut Culinaire Henri Bernard
enseignement de culture personnelle
POUR RECEVOIR LE PROSPECTUS 78/79

du cours de base de fine cuisine familiale

donné par **henri bernard**
composez **843-6481**
2015 de la montagne #610 Mt.

Bilan et avenir de la gauche

Suite de la première page

Ma petite expérience m'a appris que la "pratique" en ce domaine chez nous ne diffère pas tellement dans le monde gouvernemental, patronal, syndical et populaire, même dans des structures officiellement démocratiques. Le syndicalisme n'y échappe pas encore. Ce que nous avons fait vis-à-vis de certains pouvoirs autocratiques religieux, politiques, économiques, nous devons le faire devant tout nouveau pouvoir, surtout quand celui-ci exigera une foi aveugle en sa virginité démocratique. Sinon, les adhésions absolues et inconditionnelles ne feront que se déplacer.

Certains radicaux, au nom d'un schéma de guerre et de la cause sacrée, pratiquent à leur tour un certain terrorisme vis-à-vis de toute forme de dissidence et de critique interne. Je crains cette conjugaison du comportement militaire et du vieux fond clerical, qui empêche la gauche de bien analyser la portée réelle de ses combats et surtout ses propres erreurs et contradictions. Bien sûr, il y a un virage à droite, comme nous allons le voir. Mais dans quelle mesure l'avons-nous provoqué? Certains pensent que cette stratégie bénéficiera aux forces progressistes à long terme. L'histoire du totalitarisme de droite et de gauche, en plein XXe siècle dit démocratique, nous prouve le contraire. L'évocation de la peur du communisme en Amérique et au Québec est un expédient trop facile pour stigmatiser les attitudes actuelles de bien des citoyens exaspérés par un jeu quasi permanent de mise en échec des principaux services essentiels de la société. Cette fatigue psychologique cumulative commence à déclencher des réflexes politiques aussi primaires qu'autoritaires, aux antipodes d'une maturation démocratique si nécessaire dans les conjonctures historiques que nous vivons. Pensons aux grandes décisions que nous aurons à prendre bientôt.

L'insécurité actuelle est un phénomène complexe qui s'accompagne de comportements parfois contradictoires:

- tantôt peur du pouvoir, tantôt magie du pouvoir qui devrait tout résoudre;
- rejet de l'Etat et recours à lui en tout;
- repli sur les modèles d'hier ou fuite dans l'utopie;
- poursuite effrénée de ses intérêts immédiats et critique des autres au nom de l'intérêt général.

Une certaine droite parle de liberté d'une façon autoritaire et ses opposants déclament un nouvel ordre économique collectif tout en maintenant des pratiques quotidiennes libertaires où chacun des groupes revendicatifs se fait justice à lui-même sans aucune autre considération. Redisons-le, nos pratiques piègent nos discours. Ne pas le reconnaître au départ, c'est fausser tout le reste de sa propre démarche politique.

En invitant le syndicalisme public à une sérieuse autocritique, j'ai dû m'interroger sur l'ambiguïté inévitable de mon geste, sur mes insécurités, mes intérêts inavoués, mes vieux réflexes. J'ai fait le pari que le syndicalisme y gagnerait à long terme, s'il acceptait de s'avouer plus clairement certaines de ses contradictions. Mais en même temps, je savais le danger de renforcer la réaction de la droite. Mon pari reste donc ouvert à une révision plus ou moins radicale. Je m'en vais donc d'abord essayer d'évaluer ce virage vers la droite, mais toujours dans la perspective de jauger principalement la situation et l'avenir de la gauche chez nous.

Le virage à droite qui s'amorce n'est pas étranger à cette absence de sens politique dans l'escalade récente d'une certaine gauche qui a pris toute la place sur l'échiquier des forces progressistes. Et quelle place!

Voyons les signes avant-coureurs de ce

virage.

● Un retour au vieux libéralisme légitimé par l'indéniable hyper-bureaucratiation de la société. Voir les discours récents des politiciens libéraux, des congrès au leadership. Echo anticipe de Californie et d'Outremer!

● Multiplication des services privés, y compris l'école. La détérioration des institutions publiques permet de justifier ces solutions au profit des groupes les mieux pourvus.

● La passivité de la population devant les scandales de la GRC et les appuis du gouvernement fédéral. Pourtant, il s'agit d'une menace grave en matière de démocratie, de liberté civile.

● Les dernières élections de la commission scolaire de Montréal et leurs suites dans les politiques récentes de cette même commission semblent être un autre avertissement.

● Les audiences publiques autour du livre vert, en diverses régions du Québec, marquaient souvent un joli coup de barre à droite.

● L'intérêt suscité par la suite télévisée Duplessis.

● Le RCM qui regroupe moins de citoyens dans ses assemblées.

Aux Etats-Unis, au Canada anglais et chez nous se multiplient les indices d'un virage à droite. De plus en plus de citoyens veulent que les gouvernements, la magistrature, la police jouent dur, fût-ce d'une façon violente. On l'a vu récemment lorsqu'il a été question de mesures de guerre et de sécurité nationale. Encore ici, la gauche refuse de s'interroger elle-même. Dans quelle mesure son langage et ses stratégies à la casse sans politique de rechange sont compris par la population? Les classes populaires, plus durement touchées, risquent de s'enfoncer dans une accumulation d'insécurité qui ne portent aucun élan politique dynamique.

Les militants "permanents", avec sa laïcité assurée, s'ingénient à éterniser certains conflits artificiels, mises à part les vraies injustices comme à la Commonwealth Plywood. Cette sécurité des professionnels de la grève devient de plus en plus scandaleuse quand elle est mise en rapport avec les risques et les sacrifices demandés aux travailleurs dans leur lutte. En combien de cas ceux-ci sont placés dans des situations où les conflits d'intérêts et de besoins les plus visibles et évidents se situent entre les travailleurs usagers de pierres services publics et les travailleurs en grève considérés à juste titre comme des privilégiés en matière de sécurité, d'heures de travail, de bénéfices marginaux inconnus dans le secteur privé. Quant aux effets d'entraînement, ils n'ont rien d'évident surtout dans le cadre d'une inflation galopante. De telle sorte que les classes populaires tout autant que les classes moyennes, en majorité, chercheront à retrouver une sécurité minimale dans une politique de droite autoritaire, capable d'imposer les services vitaux, fût-ce pour acheminer les chèques des divers programmes de sécurité sociale. A moins qu'on ne se tourne vers la solution californienne!

Ce genre de problèmes et de questions est tabou dans notre pseudo-gauche, partie pour la gloire dans une utopie de nulle part, jamais traduite en politique identifiable, par delà le refrain, "il n'y a rien à faire dans le système actuel". Comment la majorité des travailleurs peuvent-ils troquer leur gain-pain actuel pour une politique de l'échec, du refus et du vide, proclamée par des leaders qui gagnent de 30.000 à 40.000 dollars par année? C'est là une mystification incroyable... une contradiction crypto-capitaliste... un simulacre de socialisme.

La plupart des hommes de gauche n'ont pas le style de vie qui devrait correspondre à leur idéologie et à leur politique. Nous devons l'avouer et commencer à nous changer sur ce terrain bien concret

qui est le premier test de vérité et de pertinence de nos discours. La fausse conscience idéologique dont parle Marx, ne vaut pas seulement pour les autres, 34% des Québécois vivent dans la pauvreté. Il faut à la fois une plus juste redistribution et une création collective plus dynamique. Or, où vont nos ressources? Uniquement dans les poches des gros capitalistes? Est-ce que le syndicalisme de classes moyennes ne draine pas plus que sa part des biens et services publics, renforçant ainsi la structure de classes? Un homme de gauche devrait ressentir encore plus vivement une telle contradiction par rapport au mouvement ouvrier historique.

Tous ces travers et contradictions ont d'énormes conséquences sur la crédibilité politique, particulièrement dans les milieux populaires qui regardent le vécu plus que les idées. La prochaine étape va nous amener encore plus loin dans cette tentative d'autocritique. Prenons comme exemple les tractations actuelles pour redéfinir les négociations dans le secteur public.

On tente présentement de redéfinir les modes de négociation dans le secteur public. Un peu comme si on avait compris que c'était là le lieu test de notre évolution socio-politique. Le gouvernement québécois a assumé en grande partie le rapport de la commission Martin-Bouchard, tout en poursuivant sa consultation auprès des instances patronales et syndicales. On peut espérer un progrès, si on en juge par la réaction un peu positive des parties en présence. Mais que de chemin à faire!

L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de 50% du budget de l'Etat et de 300.000 salaires. Pour le moment l'affrontement principal porte sur les services essentiels. Il est très, très révélateur. Encore une fois, on a l'impression que les citoyens eux-mêmes ne font pas vraiment partie de l'enjeu dans cette bataille de pouvoirs entre états-majors empêtrés dans des processus de négociation toujours plus complexes, plus lourds, plus coûteux et moins efficaces, sans parler d'une situation courante où la gestion publique devient inopérante de jour en jour.

Mais restons-en aux services essentiels. Les centrales refusent même la tentative d'assurer une information objective au public par un comité neutre. Comment les citoyens vont-ils interpréter une telle attitude? Ne disent-ils pas déjà que les états-majors syndicaux veulent substituer leur pouvoir à celui du gouvernement élu. En termes de crédibilité politique et d'esprit démocratique, un tel refus des centrales marque une fois de plus la gaucherie de la gauche.

Mais plus grave encore m'apparaît l'absence d'investissement syndical pour formuler de nouveaux projets de négociation démocratique où enfin le public ne sera plus une partie totalement impuissante dans ce jeu de pouvoir qui se loge de plus en plus au sommet de la pyramide du gouvernement et des corporations patronales et syndicales. Je dis hélas! la situation, particulièrement dans le secteur public où s'est développé un corporatisme syndical aussi capitaliste que ses dits ennemis.

Le langage idéologique de gauche va masquer de moins en moins plusieurs pratiques revendicatives contraires à l'intérêt de l'ensemble des travailleurs payeurs de taxes. Il faut à tout prix surmonter parraines contradictions. L'avenir du syndicalisme et de la gauche, à long terme, est en cause ici. On ne peut remettre à plus tard une auto-évaluation courageuse et lucide en ce domaine. Voyez ces fonctionnaires bien payés, surprotégés, qui mettent en échec même le Parlement, non pas au nom des chômeurs québécois, mais au nom de leurs intérêts maximaux avec une idéologie dite prolétarienne.

(à suivre)

Songez-vous à vendre votre maison?

La plupart des gens qui possèdent une maison songent de temps à autre à la vendre.

Quelles que soient les raisons qui puissent motiver cette vente... changements dans la famille... évolution de situation financière... ou simple caprice... nous vous recommandons d'inscrire votre propriété chez nous.

Un détail important: les services immobiliers du Trust Royal

ont pignon sur rue dans 33 bureaux du Grand Montréal. Chaque

bureau met à la disposition des acheteurs en perspective tous les renseignements utiles concernant votre maison. Sans compter, bien entendu, le service individualisé, pierre angulaire de notre entreprise.

Le Trust Royal vous offre un éventail complet de services immobiliers qui n'ont plus à faire leurs preuves. Voilà pourquoi, lorsque vous songez à vendre

votre maison, il y va de votre intérêt de penser à nous.



Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS



Danièle Martel, hôtesse à bord du Grand express, verse le café avec élégance... en dépit des ventres-de-boeuf qui "agrémentent" l'autoroute Montréal-Québec. (Photo Jacques Grenier)

LE GRAND EXPRESS

Un salon roulant entre Montréal et Québec

par Marie Laurier

"Bonjour Michel Roy, je serai à la réunion du Comité de l'information, comme prévu".

"Mais où êtes-vous donc? J'entends de drôles de bruits autour de vous".

"Je suis à bord du Grand express Québec-Montréal et nous venons de passer Drummondville".

"Vous m'appellez d'un autobus?"

Comme vous dites, Monsieur le directeur.

Voilà un des luxes de ce géant de la route qui nous permet de communiquer par téléphone avec l'extérieur. Et ce n'est pas le seul: pour \$12 — quel que \$9 de plus que par autobus Voyageur ordinaire — le trajet n'est pas fait hélas pas plus rapidement sur ce circuit monotone, mais l'ambiance crée le sentiment que tout se passe plus vite car, comme dans un avion, "on s'occupe de nous". Une hôtesse est aux petits soins autour des 23 passagers et pourvoir à notre bien-être tout au long des deux heures et demie du parcours.

Ce matin-là, Danièle Martel était de service et M. Fernand Champagne, au volant de ce véhicule tout confort. A peine avions-nous pris possession de nos fauteuils aux chauds couleurs citrouille et marron que la sarabande a commencé, comme dans la meilleure tradition aérienne.

D'une voix douce et modulée, Danièle souhaite la bienvenue au micro, présente le chauffeur et annonce quel repas chaud sera servi dans quelques minutes. La plupart des passagers ont déjà le nez plongé dans les journaux du matin, non sans avoir pris soin d'installer les écouteurs pour entendre de la musique ou les informations. Il n'y a pas d'erreur possible: cet autocar de type "Mirage", manufacturé par la Société Prevost à Sainte-Claire de Dorchester au coût de \$130,000 a été fait sur mesure pour ces femmes et ces hommes pressés.

Mais quiconque voyage pour la première fois à bord du Grand express, et qui a de surcroît responsabilité d'écrire un texte au retour, ne peut manquer d'observer l'élégance avec laquelle l'hôtesse évolue dans ce salon roulant. Danièle est vêtue d'un tailleur d'été et d'un chemisier beige et l'on comprend qu'elle ait été choisie parmi des centaines de candidates qui convoitaient ce genre de travail original où l'intelligence doit se doubler de courtoisie.

A peine avons-nous eu le temps de nous familiariser avec les commodités du lieu que Danièle circule dans l'allée en nous présentant le plateau de fromage et les jus de fruits. Une table retractable enfouie dans le siège avant recouvert de tissu vert et blanc sert de table de résistance. Au menu ce jour-là: rôti de veau, pommes de terre

rissolées, macédoine et salade, tartelette au caramel.

Certes, on ne peut pas parler de gastronomie, mais c'est honnête et sans souvenir. De toute façon, manger en roulant sur le macadam comporte certains risques d'équilibre, encore plus que dans un avion. Dans cette perspective, on imagine mal que l'on puisse songer à servir de l'alcool à bord de cet autocar, comme le réclame une clientèle déjà trop gâtée. D'abord, c'est interdit par le Code de la route et surtout cela ajouterait aux cauchemars de l'hôtesse qui a assez de mal à servir les boissons chaudes. Par précaution, elle remplit les tasses à moitié pour éviter que les ventres-de-boeuf trop nombreux sur cette autoroute ne les fassent basculer.

Le Grand express relie les deux centres-villes dans trois points différents, ce qui constitue un avantage non négligeable pour les hommes d'affaires et les fonctionnaires qui doivent comprimer leur horaire de la journée. De plus, il tient compte des heures habituelles des rendez-vous de cette clientèle privilégiée qui voyage généralement aux frais du gouvernement ou de son employeur.

Depuis son entrée en service, le 10 avril, le Grand express a accueilli 5,000 passagers; et, détail pertinent, il vaut mieux réserver, car il est toujours rempli, du lundi au vendredi. Notons qu'il ne circule pas en fin de semaine et les jours fériés.

Pour Danièle Martel, ce métier d'hôtesse de route concilie à la fois son attrait pour le tourisme et son goût des contacts humains. Certes, viendra un jour où il lui faudra changer de circuit, pour éviter la monotonie. Mais elle s'encourage à l'idée que l'on parle de lancer d'autres grands express pour avaler plus confortablement les kilomètres qui séparent Montréal d'Ottawa et de Chicoutimi.

Référendum ou abandon d'un projet de \$5 millions

Le conseil de Boucherville invite les protestataires à s'expliquer

par Rodolphe Morissette

Le conseil municipal de Boucherville, devant l'opposition de 1,606 de ses quelque 6,300 propriétaires à son projet de construction d'une nouvelle bibliothèque et d'un centre culturel, tentera lundi prochain d'amener les protestataires à s'expliquer plus amplement lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la Polyvalente de Montagne.

Il fallait un minimum de 500 signatures au registre de la ville les 21 et 22 juin pour que le conseil soit obligé de tenir un référendum sur ce règlement d'emprunt, qui représente un investissement de \$5 millions, dont \$3,5 millions pour la construction de la bibliothèque municipale et \$1,5 million pour celle d'une deuxième patinoire intérieure. Pratiquement le quart des propriétaires de Boucherville ont exprimé leur opposition au projet. Et malgré que les protestataires ont tous signé leur nom, le conseil parle toujours d'un "comité de citoyens anonyme" qui dirige l'opération.

Le conseil a désormais le choix: il peut renoncer à son projet de construction ou tenir un référendum. Il aurait dû en être question à l'assemblée du conseil qui était prévue la semaine dernière, mais, comme par hasard, il n'y avait pas quorum. Le conseil devrait donc en traiter au cours de son assemblée régulière de demain soir... s'il y a quorum. Mais si l'assemblée de demain a lieu, il est douteux que le conseil

prenne une décision, puisqu'il a convoqué une rencontre publique pour le 10 juillet dans le but de forcer l'opposition à se manifester.

La semaine dernière, le conseil a consulté tous les organismes de loisir de la municipalité afin de vérifier la solidité de ses appuis, du moins de ce côté-là. Rencontres fort consolantes, au total, pour le conseil. D'autre part, il était difficile de savoir, au moment de la signature du registre de la ville il y a une dizaine de jours, qui s'opposait exactement à quoi.

En effet, le projet de construction du centre socio-culturel, de la bibliothèque et de la patinoire intérieure font partie d'un programme triennal de dépenses en immobilisation de l'ordre de \$25 millions. Ce dernier, qui fut déposé au conseil de ville le 16 mai, comprenait en outre des sommes à consacrer à l'aménagement de six nouveaux parcs et de plusieurs courts de tennis. Maints citoyens s'opposent à l'ensemble du programme triennal, d'autres s'opposent plus spécifiquement au projet du centre socio-culturel et, enfin, quelque 875 propriétaires s'opposent à l'aménagement des courts de tennis supplémentaires.

Enfin, le conseil se débat avec un autre projet qui n'a pas encore été adopté. Il s'agit de la restauration de l'antique maison Louis-Hippolyte Lafontaine et de l'aménagement du parc de la Seigneurie, sur lequel elle est située.

L'ensemble de ce dernier projet avait été estimé, en mai, à environ \$500,000. Un protocole d'entente entre la ville et le ministère québécois des Affaires culturelles assurait cependant la première d'une subvention gouvernementale de \$400,000 pour ces travaux. La part de la ville devait être consacrée à l'aménagement de deux autres vieilles maisons que des mécènes avaient transportées dans le parc en 1964.

Ces deux maisons, qu'on présumait d'abord n'avoir pas de valeur historique, la ville prévoyait affecter quelque \$100,000 pour les remettre en état. Mais lors de l'assemblée du conseil du 12 juin dernier, il s'avéra qu'il en coûterait \$250,000 à la ville pour le faire! Le projet de règlement d'emprunt fut donc temporairement retiré.

Or, la semaine dernière, précisément au moment où le conseil devait tenir l'assemblée publique à laquelle il n'y avait pas quorum, les conseillers étaient occupés, ailleurs, à se faire expliquer que l'une des deux maisons en question du parc la Seigneurie était elle aussi une antiquité remontant à l'an 1756, ce qui expliquait l'importance inattendue des coûts de restauration.

Le conseil se propose donc de revenir devant les autorités du ministère des Affaires culturelles afin d'obtenir une subvention supplémentaire au titre de la restauration et de la préservation du patrimoine.

Lachine se prononce sur le projet d'achat de l'usine British Rubber

(Par Rodolphe Morissette) — Les contribuables de Lachine se prononceront demain, par voie de référendum, sur l'opportunité pour la municipalité d'acquiescer l'usine de la British Rubber en vue de la convertir en ateliers et garages municipaux.

Le conseil municipal de Lachine a adopté, le 28 avril dernier, un règlement d'achat de l'usine de la British Rubber. Au cours de l'hiver, cette firme avait offert à la ville de lui vendre ses immeubles, qui couvrent une surface de 285,000 pieds carrés sur un terrain de 400,000 pieds carrés, au prix de \$1,940,000. La ville lui a fait une contre-offre de l'ordre d'un million et demi de dollars et les parties ont fini par s'entendre pour régler à \$1,700,000.

Les 23 et 24 mai, quelque 560 citoyens signaient le registre de la ville afin de demander un référendum sur la question. Pour en obtenir un, il fallait un minimum de 500 signatures. A la mi-juin, le conseil de ville décida de poursuivre le projet et d'instituer un référendum afin de consulter l'ensemble de la population. La consultation aura lieu demain.

Le maire, M. Guy Descary, estime en effet que les signataires du registre ne forment qu'une toute petite minorité, très peu représentative de la population de Lachine. A la tête des protestataires on retrouve encore une fois l'ex-maire de Lachine, défait par M. Descary en 1973 et en 1977, M. Jean-Guy Chartier, entrepreneur en construction.

Au mois de mai, M. Chartier encourageait ses concitoyens à signifier leur opposition au règlement d'achat de la British Rubber, essentiellement pour deux raisons: d'abord, la ville payait beaucoup trop cher, à son gré, la vieille usine; de plus, Lachine pourrait utiliser, pour relocaliser ses ateliers et garages municipaux, un certain nombre d'immeubles qu'elle a déjà acquis. Le maire, M. Descary, répliquait que le prix offert par la ville se situait tout de même à \$500,000 en deca de l'évaluation faite par la Communauté urbaine de Montréal et que, d'autre part, il n'était pas question de disperser les ateliers municipaux ici et là dans la ville.

M. Chartier revient à la charge en prétendant que la ville devrait se contenter de payer 32% seulement de l'évaluation de la propriété de British Rubber, soit \$688,000. Il suggère en outre qu'il en coûterait moins cher à la ville de démolir les immeubles désuets sis actuellement sur le terrain de la cour municipale et de bâtir en neuf qu'acheter, puis à réaménager l'usine de la British Rubber. Mais il ne fournit guère d'estimées à cet égard.

De son côté, l'administration municipale estime qu'il en coûterait \$5 millions pour construire un immeuble neuf, d'autant plus que l'usine de la British Rubber offre une structure de bonne qualité. On fait également valoir les sommes déboursées par la ville de Victoriaville (\$6 millions) et que déboursa Ville Saint-Laurent (\$10 millions) pour construire le même genre d'immeuble.

Quoi qu'il en soit, le conseil municipal est convaincu de la pertinence de sa proposition et compte remporter le référendum.

Munro accusé de parrainer un syndicat de "scabs"

Les centrales font front commun dans le conflit de Radio-Mutuel

par André Tardif

En refusant d'intervenir dans le conflit à Radiomutuel, le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, cautionne non seulement la mort probable de deux syndicats, mais il contredit tout le personnel politique qui l'entoure et lui parraine la naissance du premier syndicat de "scabs" au Canada.

C'est la mise en garde que lui servaient hier les dirigeants des trois grandes centrales syndicales du Québec, la CSN, la FTQ et la CEQ. Ils demandent officiellement à M. Munro d'arrêter le vote d'allégeance syndicale décrété par le Conseil canadien des relations de travail à CJMS-Montréal, et d'appliquer immédiatement la loi C-8 pour une première convention collective aux travailleurs de CJRP-Québec.

Au cours d'une conférence de presse qu'il présidait en compagnie de MM. Fernand Daoust, vice-président de la FTQ, et Robert Gaulin, le nouveau président de la CEQ, M. Norbert Rodrigue, président de la CSN à laquelle sont affiliés les grévistes de CJMS, a expliqué comment ces derniers, ainsi que ceux de CJRP (FTQ), sont menacés d'extinction.

"Le vote des briseurs de grève à CJMS créerait un précédent fatal au droit d'association et au droit de grève, sous juridiction fédérale, au Canada, prétend M. Rodrigue. En n'intervenant pas, M. Munro indiquerait à tous les employeurs que, pour écraser un syndicat, ils n'auraient qu'à faire durer une grève, embaucher des scabs et créer une association qui évincera le syndicat reconnu."

Les grévistes de CJMS ont refusé la semaine dernière de participer à ce vote à moins d'enquête préalable et si la liste des électeurs n'est pas établie auparavant. Ils réclament un scrutin démocratique se déroulant en toute équité et justice, auquel les individus embauchés après le début de la grève ne pourraient participer.

"La décision du CCRT de décréter un vote parmi tous les employés de CJMS, grévistes ou pas, est révoltante. D'autant plus que parmi les 97 personnes habilitées à voter — le Conseil se réservant par après le droit de décider des votes valables — on retrouverait des cadres, des gardiens de sécurité d'une agence et des anciens employés."

Les trois centrales demandent à M. Munro que, par une décision administrative (comme il l'a fait déjà en décidant de retarder l'application du nouveau code fédéral du travail (loi C-8) face aux pressions des radiodiffuseurs et des banquiers), il ordonne au CCRT de retarder le vote jusqu'au 29 juillet au lieu de le tenir le 7-8 juillet. Ce délai permettrait au Conseil de faire enquête sur la demande en accréditation présentée par une nouvelle association d'employés.

"Il est évident que cette association de

scabs n'est qu'une créature de Donat Babin, président du réseau Radiomutuel, a dit M. Rodrigue. Et une enquête le moins sérieuse et approfondie sur sa fondation le démontrera clairement."

A CJRP-Québec, le CCRT n'a pas encore jugé bon d'appliquer une clause de la loi C-8 permettant l'imposition d'une première convention collective par un conseil d'arbitrage. Pour protester, quelques travailleurs ont alors entrepris, il y a neuf jours, une grève de la faim à laquelle se sont joints quelques grévistes des autres stations, dont Marc Gilbert, président du syndicat accrédité de CJMS.

Le président de la CSN demande enfin à M. Munro de s'en remettre à la compétence de son entourage immédiat, soit MM. Jacques Olivier, son adjoint parlementaire et député de Longueuil, Guy de Merlis, chef du service de conciliation de son ministère, François Bastien, son chef de cabinet, et le directeur du CCRT, qui ont tous laissé entendre, à un moment ou l'autre, que les syndicats reconnus n'avaient rien à craindre pour leur survie à Radiomutuel.

"A ce propos, a-t-il ajouté, je comprends mal M. Olivier quand, d'une part, il déclare qu'il ne participerait pas lui-même à un scrutin ou la liste des vo-

Voir page 6: Les centrales

AUJOURD'HUI

Le Marie-Clarisse 11, l'ancien navire-école des cadets de la marine, hisse le pavillon de l'hospitalité aujourd'hui et jusqu'à vendredi et permet au public de le visiter de la cale au grand mat.

A 11 h, devant l'hôpital Sainte-Justine, marche de Libanais contre la guerre.

A 20 h, dans les locaux du 1415 est, rue Jarry, réunion spéciale du conseil scolaire de l'île de Montréal.

A 20 h, au 1330 ouest, boul. Curé-Poirier, à Longueuil, réunion du conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale de Chambly.

Cliques de la Croix-Rouge: à Montréal, à l'Alliance Cie mutuelle d'assurance-vie et Téléglobe Canada, de 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 16 h; à Pierrefonds, au CLSC, 15,700, boul. Pierrefonds, de 14 h 30 à 17 h, et de 18 h 30 à 21 h; à Cowansville, salle de la Légion canadienne, 120, boul. d'Avignon, de 13 h à 20 h 30.

Dalila Maschino n'aurait pas encore été forcée à se remarier en Algérie

(AFP) — Dalila Maschino, cette étudiante algérienne attachée en avril dernier par son frère aîné, M. Messaoud Zeghar, à son mari français vivant à Montréal, n'aurait pas encore été remariée de force à un compatriote de confession musulmane.

Contrairement à ce que laisse entendre lundi le quotidien français "L'aurora", ce n'est pas Dalila Maschino mais une de ses sœurs, Mlle Nassera Zeghar (fille cadette de M. Messaoud Zeghar) qui aurait épousé le 22 juin, M. Djamel Driss, un algérien de 31 ans, étudiant à l'Université de San Francisco et membre d'une grande famille de notables algériens fixée à Annaba (ancienne Bone). M. Driss était fiancé avec Nassera Zeghar et vivait avec elle depuis le début de l'année à Washington dans l'un des deux luxueux appartements dont son beau-père dispose sur la rue Cathedral, dans le quartier des ambassades.

C'est dans le lobby de ce riche immeuble que le cousin de M. Noredine Zeghar (fils aîné de M. Messaoud Zeghar), M. Mensouri, a confirmé au cours du week-end à l'AFP que M. Driss a bien épousé sa cousine Nassera et non Dalila. "Les personnes qui vivent habituellement ici à Washington, a-t-il indiqué (M. Samir et Mme Nadia Hakim, gendre et fille de M. Zeghar, et M. Noredine et Mme Karina Zeghar, fils et bru de M. Zeghar), sont rentrés en Algérie depuis le 3 mai pour assister à l'événement".

M. Djamel Driss, a précisé M. Mensouri, était "boursier de la compagnie pétrolière Sonatrach (il avait signé un contrat de sept ans avec cette société na-

tionale algérienne). Dans sa famille, on pensait même que son futur beau-père (M. Messaoud Zeghar) pourrait lui racheter son contrat, c'est-à-dire rembourser la compagnie du montant de la bourse qui après ce mariage devait s'élever à 12,000

dollars par an, afin de le dégager de ses obligations envers la Sonatrach. Tout cela montre que ce mariage n'a pas été improvisé, souligne M. Mensouri.

M. Driss, dont le père est directeur d'un grand hôtel d'Annaba, devait prochaine-

ment recevoir un diplôme de gestionnaire à San Francisco.

"La coutume, fait encore remarquer M. Mensouri, veut que les fêtes de mariage se déroulent dans un second temps dans la maison du marié donc à Annaba."

Permis spéciaux aux travailleurs des autres provinces

Construction: un règlement litigieux entre en vigueur

Le règlement controversé destiné à mettre de l'ordre dans l'industrie québécoise de la construction est entré en vigueur hier, obligeant les travailleurs de la province à obtenir des certificats prouvant que la construction constitue leur occupation à plein temps.

Pour le moment, les opinions demeurent partagées sur l'effet que ce règlement pourrait avoir sur les travailleurs du Québec et des autres provinces.

Certains milieux y voient une déclaration de guerre entre les travailleurs de la construction du Québec et de l'Ontario. D'autres affirment que la situation restera normale et que les nouvelles directives n'auront que peu d'effets à long terme.

Un représentant de l'Office de la construction affirme que le règlement prévoit la délivrance de permis spéciaux — dans certains cas — aux travailleurs de la construction des autres provinces.

Directeur de l'office pour la région de Hull, M. Georges L'Abbé a déclaré au cours d'une récente entrevue que les travailleurs de l'extérieur de la province n'auront que très peu de difficulté à obtenir les nouveaux certificats qui sont essentiellement les mêmes que ceux destinés aux travailleurs québécois.

Les règlements stipulent que les certificats seront émis aux travailleurs en mesure de prouver qu'ils ont été employés pendant au moins 1,000 heures dans l'industrie de la construction l'an dernier.

La province de Québec est divisée en 13 régions et les contracteurs doivent désormais donner la priorité aux travailleurs locaux, lorsqu'ils engagent de la main-d'œuvre. Aussitôt que le quota local est comblé, il leur est possible de rechercher de la main-d'œuvre dans les autres régions.

Même si M. L'Abbé et d'autres personnes affirment que les travailleurs ontariens pourront obtenir des certificats québécois, le ministre québécois du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, et le premier ministre, M. René Lévesque, ont admis que plusieurs ouvriers de la construction pourraient se trouver dans l'impossibilité de traverser la frontière.

Construction et discrimination

L'Office de la construction du Québec met en œuvre cette semaine un règlement qui vise à protéger les véritables travailleurs du bâtiment contre les intrusions de plus en plus fréquentes d'ouvriers non qualifiés venant d'autres secteurs. Excellente en soi, cette disposition nouvelle porte atteinte toutefois à la mobilité de la main-d'œuvre entre l'Ontario et le Québec. C'est pourquoi, par mesure de rétorsion, le gouvernement de M. William Davis s'apprete à déposer un projet de loi interdisant aux ouvriers québécois de la construction de travailler en Ontario. Les autorités fédérales sont d'autant plus attentives au différend Toronto-Québec que le projet de loi sur la réforme constitutionnelle proclame le droit de gagner sa vie dans toute autre province que la sienne. Il n'est cependant pas certain, comme devait lui-même le reconnaître M. Trudeau vendredi en conférence de presse, que le règlement de l'OCQ, objet de longues et laborieuses négociations entre les deux provinces, soit contraire à la liberté du citoyen de se déplacer et de travailler n'importe où au Canada, cette liberté qu'Ottawa veut inscrire explicitement dans la charte constitutionnelle. Aussi, a-t-il plutôt invité MM. Davis et Lévesque à régler le contentieux par la discussion au lieu de s'adresser aux tribunaux.

L'affaire a pris en Ontario un relief inattendu dès que fut connu cet hiver le contenu du règlement. Depuis le 16 mars, de nombreuses rencontres ont eu lieu à l'échelon des hauts fonctionnaires et des hommes politiques. A Toronto, le 23 mai, les deux premiers ministres ont examiné la question sans réussir à la régler. Plus récemment, M. Réal Michéault, président de l'OCQ, a exposé tous les aspects du problème au ministre du Travail de l'Ontario, Mme Betty Stephenson. Le 22 juin, le ministre du Travail du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, adressait une longue lettre à Mme Stephenson en vue de la rassurer et de la dissuader de recourir à une législation de représailles.

Le règlement relatif au contrôle du placement des salariés dans l'industrie de la construction est en vigueur depuis le 1er juillet; aux dernières nouvelles, le gouvernement ontarien n'avait pas encore fait connaître les modalités de sa riposte législative. Mais, selon des indications recueillies au ministère du Travail du Québec, il se peut que les négociations reprennent entre les deux provinces et

qu'une formule de compromis soit définie prochainement qui limiterait les effets négatifs du règlement de l'OCQ sur la main-d'œuvre ontarienne.

Il faut rappeler les raisons qui ont amené le Québec à réglementer de la sorte. Signalons d'abord que l'OCQ dénombre plus de 250.000 ouvriers du bâtiment dans ses dossiers; depuis cinq ans, quelque 140.000 salariés passent chaque année dans l'industrie de la construction. Or, durant les meilleurs mois des meilleures années, on ne comptait guère plus que de 100.000 salariés au travail dans ce secteur au Québec. Transposée en termes d'heures, cette activité représente une moyenne de 1.000 heures pour chaque salarié, c'est-à-dire six mois de travail à temps complet. L'étude de l'OCQ révèle, à la lumière de ces chiffres, qu'un travailleur de la construction ne peut gagner sa vie s'il exerce seulement son métier.

Comme devait le rappeler M. Johnson à Mme Stephenson dans sa lettre du 22 juin, la Commission Cliche a suffisamment démontré que l'instabilité dans l'emploi a entraîné diverses pratiques douteuses qui hypothèquent encore cette industrie et ses syndicats: trafic d'influences, favoritisme, prêt usuraire, exactions et sévices corporels. En adoptant le règlement qui vise à offrir aux ouvriers de la construction le plus grand nombre d'heures possible chaque année, donc un emploi stable et un revenu convenable, l'OCQ a ainsi voulu corriger la situation que l'on déplorait dans l'industrie.

Une distinction est désormais établie entre le véritable travailleur du bâtiment et celui qui ne cherche qu'un revenu temporaire, distinction que confirment des certificats de classification délivrés par l'OCQ et qui remplacent les permis de travail détenus à ce jour par les ouvriers de ce secteur. Ceux qui ont travaillé plus de 1.000 heures au cours de l'année précédente ou plus de 1.500 heures au cours des deux années passées reçoivent le certificat "A". Ceux qui n'auront accumulé que 500 heures au cours de l'année écoulée obtiendront le certificat "B". L'OCQ, une fois reconnu le statut du travailleur de la construction, a introduit un régime de préférence régionale, le Québec étant divisé en 13 grandes régions où la préférence sera accordée aux détenteurs du certificat "A" domiciliés dans la région où l'emploi est offert. En deuxième lieu, viendront les travailleurs de certificat "A" d'autres régions, puis les ouvriers de certificat "B" de la même région.

Il est évident que l'application de ce règlement suscite de sérieuses difficultés pour les travailleurs du bâtiment venant de l'Ontario. La statistique de l'OCQ établit à 2.244 le nombre de salariés de la construction venant de l'extérieur du Québec; de ce nombre 1.950 étaient domiciliés en Ontario. On le constate sans peine, c'est avec cette dernière province que se pose le problème découlant de l'application du règlement.

On ne doit pas en conclure que tous les Ontariens travaillant présentement sur des chantiers québécois sont contrainsts de rentrer sans délai dans leur province: un régime d'exception est prévu en faveur de ceux qui ont déjà un emploi ici jusqu'à l'expiration de leur contrat. Une deuxième exception prévoit qu'un entrepreneur d'une autre province, lorsqu'il obtient un contrat au Québec, peut y amener sa main-d'œuvre régulière. On notera toutefois que cette pratique est plutôt rare, l'entrepreneur ayant intérêt à retenir de préférence les services des travailleurs locaux pour lesquels il n'aura pas à déboursier de frais de logement et de déplacement.

Quels que soient les avantages de ce règlement de l'OCQ pour la stabilité de l'emploi dans l'industrie de la construction, on ne peut nier que son application privera de travail plusieurs centaines d'ouvriers ontariens du bâtiment. C'est ce caractère discriminatoire de la décision que conteste et dénonce le gouvernement de M. Davis. Et il s'agit précisément d'un domaine de l'activité industrielle où la mobilité de la main-d'œuvre est une caractéristique permanente. Beaucoup de Québécois travaillent sur des chantiers ontariens et albertains. En seront-ils bientôt chassés?

Pour atténuer, voire éliminer l'effet discriminatoire du règlement, le Québec pourrait étendre au territoire ontarien certaines des 13 régions qu'il a découpées. Par exemple, les chiffres de l'OCQ montrent que des 1.950 ouvriers ontariens venus travailler au Québec en 1977, près de 1.500 étaient domiciliés dans la région d'Ottawa. Il suffirait donc de créer la région Ottawa-Hull afin d'étendre à ces travailleurs de la construction ontariens les avantages du règlement québécois. En retour, les ouvriers de la région de Hull seraient assurés de trouver des emplois en Ontario. D'autres aménagements de cette nature élimineraient les conséquences discriminatoires d'un règlement dont le but général demeure excellent.

Michel ROY

Les hôpitaux passés au peigne fin

Traumatisés par cette réputation de "mauvais gestionnaires" que leur avait faite l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, un certain jour de novembre 1975, les administrateurs d'hôpitaux commencent à se relever de cette rebuffade.

Ce coup de fouet aura tout de même eu l'avantage de les faire réagir et de les rendre plus agressifs dans leurs échanges avec le gouvernement pour en arriver à identifier des solutions durables aux problèmes qui les confrontent, et cela sans compromettre la qualité et le volume des services auxquels la population a droit.

Ce travail de réflexion de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ), contenu dans son mémoire de 1976, et celui qu'il soumettait en avril dernier viennent d'avoir des répercussions importantes.

C'est ainsi que le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, révélait ces jours derniers à La Malbaie son projet de redressement budgétaire qui, pour nebulux qu'il soit à certains égards, est de nature à rallier l'adhésion des administrateurs, pour peu que l'on ne les accuse pas de tous les péchés du monde si ce projet, valable sur papier, ne reflétait pas la réalité du quotidien une fois mis en application de façon formelle.

Les 203 hôpitaux concernés par ces

mesures ont un délai de deux ans pour équilibrer eux-mêmes leur situation financière qui accuse un déficit global de \$86 millions. Cette confiance que la ministre donne aux gestionnaires, pour ainsi dire "réhabilités", a fait l'objet de longues discussions avec le ministre des Finances et, de surcroît, a été entérinée par le Conseil des ministres. L'action à entreprendre devient donc sérieuse et impérieuse...

Mais peut-être plus facile à concevoir qu'à exécuter. Car, pour en arriver à résorber ces déficits, qui ne seront comblés que moyennant certaines conditions d'incapacité, les hôpitaux devront compter sur la formule des départs naturels des employés, ce qui suppose une mobilité des effectifs et, bien sûr, une réorganisation complète du travail. Cette disposition peut faire économiser des millions de dollars sur la masse salariale qui est de l'ordre de plus de 75% dans le budget des établissements hospitaliers. Selon les savants calculs du ministre, 3.000 postes pourraient être supprimés d'ici deux ans pendant que 6.300 autres seront créés dans tout le réseau des affaires sociales, ce qui est de nature à éviter les mises à pied, le chômage et surtout la levée de bouclier des syndicats.

Là-dessus, rien n'est moins sûr et c'est se bercer d'illusions que de croire que le problème d'équilibre budgé-

taire sera résolu au détriment du personnel hospitalier, dans certains cas surchargé par le fardeau des tâches. A preuve le processus amorcé suscite déjà de vives réactions chez les syndicats qui ne manquent pas d'alerter l'opinion publique chaque fois que des employés partent et ne sont pas remplacés ou que des postes sont abolis.

Ce principe de "l'attrition" n'est pas mauvais en soi. On ne saurait reprocher à l'Etat de veiller à ce que les fonds publics ne soient pas dépensés inutilement. Mais on ne pourrait l'ériger en système universel sans considération des besoins d'un milieu donné et des ressources dont il dispose. Comment, en effet, ne pas remplacer une infirmière dont la présence est essentielle dans une équipe déjà restreinte? Cette situation se présentera sûrement et elle n'est qu'un exemple parmi bien d'autres.

Il est vrai que, dans certains hôpitaux, les effectifs sont trop nombreux et le fait de ne pas remplacer les employés qui partent ne bouscule en rien leur fonctionnement. C'est dans ces endroits que les dents du peigne pourraient encore être plus fines.

Mais, dans d'autres établissements, notamment ceux des petites villes et des régions éloignées qui ont déjà un

personnel réduit à un strict minimum, cette formule risque fort d'entraver la bonne marche et ne saurait s'appliquer au nom d'une économie de salaire. Sans compter que cette attitude rigide pourrait créer de l'anarchie dans l'hôpital et entraîner une réduction des services dispensés à la population. A moins que les "autres mesures" dont parlait le ministre et qu'il n'a pas assez précisées visent des maintenant ces objectifs, ce qui apparaît inimaginable.

Cette réserve a d'ailleurs été faite dès le lendemain du congrès de La Malbaie par l'AHPQ qui fait valoir que "le taux de roulement du personnel — évalué à 8% par le MAS — peut varier considérablement d'un hôpital à un autre, d'une région à une autre et d'un secteur d'activité à un autre", si bien que la formule d'attrition ne vaut pas en même temps pour tout le monde mais qu'elle doit être étudiée cas par cas. L'AHPQ se dit aussi convaincue que, dans certaines circonstances, le remplacement du personnel est requis.

Il reste donc à appliquer cette formule avec intelligence et logique, dans son esprit plutôt qu'à la lettre. Car, à moins qu'elle ne soit appliquée sélectivement, elle peut avoir de douloureuses répercussions et provoquer un déséquilibre total.

Marie LAURIER

LETTRES AU DEVOIR

Le 2 juillet à Toronto...

Toronto Yonge Street, dimanche après-midi ensoleillée du 2 juillet, le "Canada Day" s'est déroulé et c'est pour y célébrer l'événement avec mes amis "Canadiens" que j'ai fait le voyage depuis Montréal, la Via National. Québécois, je le suis, Canadien, sauf erreur tactique du gouvernement à Québec ou cataclysme inopiné de nos voisins les USA, je ne le serai vraiment jamais, à moins que...

Comme bien d'autres d'ailleurs, le fait de partager ce titre avec mes concitoyens et amis du Canada hors Québec, m'a souvent indisposé. La semaine dernière, j'ai célébré en assez grande pompe, la fête nationale des Québécois. Entre amis, en famille et dans la foule endiablée de la rue Prince-Arthur à Montréal. Ici,

hier à Toronto, il y avait bien des drapeaux unifiés en masse et aussi, oh surprise, une quantité impressionnante de ce bon vieux "Union Jack" pendus aux mâts.

Il y avait bien aussi l'"O Canada" chanté par un bambin, dans les deux langues officielles, au pavillon Terre-Neuve, à l'occasion d'une quinzaine de festivités nationales appelées Caravan. Mais ici, au Canada anglais, on respecte toujours ce Québec. On tolère moins de fréquentes sautes d'humeur fortuites, cependant.

"What does Quebec want?", on ne le saisira peut-être jamais outre l'Outaouais. C'est à mon avis en cela que réside l'échec de M. Trudeau et de son rêve utopique de biculturalisme, d'avoironner à mener plus de 20 millions de ses

concitoyens à croire en cette tentative. Le songe était noble. Mon humble coté-ment avec le Canada anglais m'a conduit à cette réflexion et à la vivre à des dizaines d'exemples, à bien des niveaux aussi. Il y a dans le songe, Toronto, la capitale véritablement nationale, mais il y a également Frédéricton, Moose Jaw, Brandon, Red Deer, Halifax ou Nanaimo dans ce pays. Il y a aussi Joe Clark et Claude Ryan. On apprendra de ce côté, un jour, comme Trudeau est en train de l'apprendre, qu'on unit pas des bananes et des gousses d'ail dans une même potition sans en tirer une saucisse au goût fade, non plus que d'un simple coup de rameau.

Yves ROMPRES
Montréal-Toronto, 2 juillet.

À propos du débat fiscal

M. le Maire, de St-Félix-de-Valois.

Tout récemment les Commissaires d'école avaient l'occasion d'échanger avec les Maires des municipalités du territoire couvert par la Commission scolaire Nord-Joli.

Vous avez sans doute perçu l'inquiétude et l'incertitude que le monde de l'éducation vit présentement. Alors que nous convenons que les élus municipaux doivent obtenir plus de latitude financière et plus d'autonomie de fonctionnement, nous hésitons à consentir, de plein gré, à la réduction de notre propre autonomie financière.

Sans un pouvoir de taxation, quel que minime soit-il, les élus scolaires perdent tout pouvoir de représentation efficace. Ce qui équivaut à passer aux mains de l'Etat et de ses fonctionnaires, la responsabilité directe de l'éducation de nos enfants, dans chacun de nos milieux. (...) Les parents,

depuis près de 140 ans, ont élu leurs représentants, les Commissaires d'école, pour veiller à l'éducation de leurs enfants.

Ce qui fonde, en pratique, le pouvoir de représentation c'est le pouvoir de taxation. Ce principe démocratique est aussi vrai pour le député, le conseiller municipal, que pour le Commissaire d'école.

La perte de tout pouvoir de taxation enlève aux commissaires et aux parents, tout pouvoir et tout droit de regard direct sur l'éducation de nos enfants.

Alors que certains esprits, imbus d'idées marxistes-léninistes, alors que ces mêmes individus plus syndicalistes politisés que véritables éducateurs, utilisent l'estrade des grandes centrales syndicales pour prôner "l'école de masse", "l'école du travailleur", "l'école non-confessionnelle", etc. nous avons vraiment lieu d'être in-

quiets. Quand les parents n'auront plus de pouvoir et de droit de regard direct sur l'école et ceux qui la dirigent, les "maîtres à penser" qui veulent manipuler l'école pour forcer les changements sociaux, auront beau jeu.

Voilà le véritable enjeu. M. le maire, avant de forcer le gouvernement à enlever aux commissions scolaires tout pouvoir de taxation, nous vous demandons de mesurer sérieusement l'impact social d'un tel geste.

Malgré notre profonde inquiétude, nous continuons à espérer que les élus municipaux interviendront de façon à sauvegarder cette institution démocratique, la Commission scolaire, que bien des pays nous envient.

Le Président du Conseil des Commissaires, de Nord Joli
Fernand HOULE

St-Félix-de-Valois, le 19 juin 1978

Le quorum de la Cour d'Appel

L'hon. Edouard Rinfret
Juge en chef de la Cour d'Appel

La Ligue des droits de l'homme se permet de vous faire part de ses inquiétudes du fait qu'en 1978, dans deux appels soulevant des questions d'ordre constitutionnel et de droits fondamentaux, savoir le droit à l'information et la liberté d'opinion, la Cour d'Appel du Québec n'a siégé qu'à trois juges — moins d'un cinquième des 16 juges qui la composent.

Il s'agissait premièrement de l'affaire de la Commission Keable, maintenant devant la Cour suprême du Canada, que beaucoup considèrent comme étant une des plus importantes causes constitutionnelles des dernières années. En plus de toucher la question des compétences fédérale et provinciale cette affaire traite de la notion de la "sécurité nationale", qui n'a pas encore fait l'objet de beaucoup d'interprétation judiciaire.

L'autre appel constitutionnel entendu en 78 par trois juges seulement était La Commission des droits de la personne c/ Le Procureur général du Canada & Vermette (CA M. 09.000427.773) concernant entre autres les dispositions de la 41 de la Loi sur la Cour fédérale, ayant reçu peu d'interprétation des tribunaux supérieurs.

Ne serait-il pas davantage dans l'intérêt public que la Cour d'appel du Québec, à l'instar de la Cour suprême du Canada, ait un quorum formé de la moitié de ses membres, voire même un banc complet (full bench) — toujours à l'instar de la Cour suprême — quand il s'agit de statuer sur des problèmes de la plus grande envergure comme le droit de la Commission Keable de poursuivre ses travaux.

Dans l'affaire Vermette le jugement d'un cinquième seu-

lement des juges de la Cour d'appel décide que malgré la Déclaration canadienne des Droits, le gouvernement fédéral peut valablement se réclamer des dispositions de l'a. 41 de la Loi sur la Cour fédérale (que l'hon. juge Owen a qualifiée de "rétrograde") et empêcher la Commission des droits de la personne d'obtenir du tribunal qu'il force la GRC à produire un dossier touchant la discrimination politique pratiquée par le C.O.J.O.

La Ligue des droits de l'homme vous demande donc respectueusement de faire siéger un nombre adéquat de juges ou même un banc complet lorsque la Cour d'appel entend des appels d'ordre constitutionnel et (ou) soulevant des droits fondamentaux.

Normand CARON
Président,
La ligue des droits de l'homme
Montréal, le 5 juin 1978

SOS à la SHQ

C'est à titre de conseiller municipal de Loretteville que je lance ce pressant appel aux responsables des décisions de la Société d'habitation du Québec et aux personnes qui sont capables d'infléchir les décisions de ces derniers. L'hiver dernier, par les moyens dont je disposais, j'ai tenté, mais en vain, d'atteindre le cœur et la raison des hôtes de cette fameuse tour d'ivoire. La Société d'habitation du Québec a toujours refusé et refuse encore de reconsidérer le choix du terrain qu'elle impose pour la construction d'un immeuble de 60 logements pour personnes âgées. Ce terrain est situé dans le secteur ouest de la rue Saint-Louis. Des terrains qui existent à Loretteville, elle a choisi le pire et maintient sa décision malheureuse et discutée.

Le colloque du Parti québécois, tenu à Montréal pendant la fin de semaine du 10 juin, me fournit l'occasion de revenir sur le sujet, m'en tenant au seul point de vue de la qualité de vie qu'on doit assurer aux personnes âgées. En théorie, c'est éditant de voir à quel point on aime les personnes âgées et leur veut du bien, pendant un tel colloque. Les dolo-ter le plus possible devient un devoir social, une dette de reconnaissance nationale pour les nombreux et insignes services qu'elles ont rendus à la Patrie. Fort bien... Le calme la quiétude, la sécurité, un environnement qui soit le plus beau et le plus humain possible, n'est-ce pas ce dont rêve chaque être humain au seuil de la vieillesse? Ministres, députés, penseur et membres du

P.Q. ne connaissent-ils pas ce sont là des droits fondamentaux des personnes du troisième âge?

Mais quand on passe de la théorie à la pratique, on constate que ça cloche dangereusement...

Ainsi, messieurs de la SHQ, avez-vous réfléchi cinq minutes sur la mauvaise qualité de vie et d'environnement que connaissent les personnes âgées qui seront forcées d'habiter votre immeuble de 60 logements? Ignorez-vous encore que le terrain, que vous avez arbitrairement choisi, ne représente qu'une faible partie d'un immense champ en friche, lequel sera ensuite développé au fur et à mesure des besoins ou des caprices des entreprises de construction? Ce qui signifie que, une fois terminé et habité, votre immeuble va se trouver, pendant plusieurs années à venir, au milieu de chantiers de construction, avec tous les inconvénients majeurs qui les accompagnent: bruit, poussière, saleté, boue, transport de matériaux et déchets, accroissement dangereux de la circulation, etc. Pendant les dernières années qu'il leur reste à vivre, nombreuses seront les personnes âgées qui n'auront connu que cet environnement infect, inhumain. Même la prison d'Orsainville est construite au milieu d'un environnement infiniment supérieur à celui qu'on impose aux personnes âgées.

Messieurs de la SHQ, je vous invite donc à un effort de réflexion. Il serait heureux pour tous que vous réfléchis-

siez un peu avant d'édifier finalement l'irréparable, au milieu d'un environnement inhumain. Pourquoi ne pas commencer aujourd'hui à réaliser les vœux du colloque du Parti québécois? A moins que, pour vous, ces vœux ne soient, à toute fin pratique, que de la poudre aux yeux et de la bouillie pour les chats et que vous vous en fichiez comme de l'an quarante. A vous donc la réflexion et à nous l'espérance d'une vieillesse heureuse dans un environnement viable, annonçant les portes du ciel et non celles de l'enfer...

Le conseiller municipal du quartier No 2, Loretteville,

Louis TARDIVEL

Loretteville, 18 juin 1978.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumontier incopree dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$60 par année, six mois \$33, trois mois \$21. À l'étranger: \$65 par année, six mois \$36, trois mois \$24. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

INACQUANTISSIME

Le français dans l'air: jugement décevant

par Robert Décary

Avant d'analyser la dimension linguistique de la décision rendue par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire des Gens de l'Air, il sera utile de s'attarder quelque peu sur les autres motifs qu'a retenus la Cour et qui, quoique moins spectaculaires, sont d'importance.

Les faits se résument en peu de mots et sont d'histoire récente, même si on a parfois l'impression que cette affaire dure depuis des siècles. Le 27 août 1976, le ministre des Transports du Canada, M. Otto Lang, cédant aux pressions de la CATCA et de la CALPA (associations représentant respectivement les contrôleurs et les pilotes canadiens), édictait l'Ordonnance sur les normes et méthodes des communications aéronautiques. Cette Ordonnance autorisait l'usage du français dans certaines communications aéronautiques et imposait l'usage exclusif de l'anglais dans toutes les autres. L'Association des Gens de l'Air du Québec, et tout le Québec avec elle, soutinrent que l'Ordonnance était nulle. En janvier 1977, M. le juge Marceau, de la Cour fédérale, rejetait les prétentions des Gens de l'Air. Le 27 juin dernier, ce jugement était confirmé par la Cour d'appel fédérale, dont le banc était composé de messieurs les juges Pratte, Le Dain et Hyde. Seuls les juges Pratte et Le Dain ont énoncé des motifs, le juge Hyde se ralliant à ceux du juge Le Dain. Outre la dimension linguistique, au sujet de laquelle il y a

discordance, voire contradiction, entre les motifs des juges Pratte et Le Dain, et sur laquelle nous reviendrons, la Cour a été unanime dans son rejet des arguments "secondaires" soulevés par les Gens de l'Air.

La Cour étudie d'abord l'argument en vertu duquel la langue ne serait pas une "méthode de communications" au sens du Règlement de l'Air. L'article 104 dudit Règlement permet au ministre des Transports de réglementer "la normalisation des équipements, systèmes et méthodes de communications employées en navigation aérienne". Il va de soi, souligne le juge Pratte, que les langues ne sont ni des équipements ni des systèmes de communications, et pour lui le seul problème est celui de savoir si la langue est une "méthode" de communications. Il conclut que oui: l'expression "méthodes de communications" étant générale, et les Gens de l'Air admettant que la parole et le vocabulaire soient des "méthodes", il s'ensuit qu'il en est de même pour la langue. Le juge Le Dain, de son côté, conclut que cette expression se rapporte à la manière dont se font les communications, et que ceci comprend nécessairement la ou les langues employées dans les communications verbales. Avec tout le respect dû à l'opinion de ces deux magistrats, leur raisonnement n'est pas du tout convaincant. Peut-être ont-ils raison, mais ils ont sauté si rapidement à leur conclusion qu'il est difficile d'en être juridiquement satisfait, surtout lorsque l'expression

"méthodes de communications" est la traduction de l'expression, encore plus restreinte, "communications procédurées". Il est difficile d'accepter, sans motifs vraiment définis, que la langue soit réduite au niveau de simple procédure. Comme cette conclusion est la pierre angulaire de l'Ordonnance — car le ministre ne saurait prescrire l'usage d'une langue si celle-ci n'était pas une "méthode de communications" — on ne peut que regretter que la Cour n'ait pas davantage motivé, sur ce point, sa décision.

La Cour décide aussi que le ministre Lang ne s'est pas rendu coupable de détournement de pouvoir en cédant "aux pressions qu'exerçaient la CATCA et la CALPA". Le juge Pratte, en concluant qu'"il arrive chaque jour que des autorités investies de pouvoirs réglementaires obéissent, dans l'exercice de leurs pouvoirs, aux pressions de l'opinion publique. Les actes qu'elles posent alors n'en sont pas moins valides encore qu'il soit permis, souvent avec raison, d'en critiquer la sagesse et l'opportunité", entrouvre, par une phrase lapidaire qu'il n'appuie d'aucune autorité ni d'aucune réflexion sur sa portée sociale et politique, la porte de l'abus administratif: un gouvernement qui céderait à des pressions de l'opinion publique fondées, par exemple, sur du racisme pur et simple, pourrait être systématiquement exonéré de toute responsabilité envers les victimes de ce racisme. Si ce raisonnement avait été poussé à sa limite dans l'affaire Roncarelli, M. Duplessis aurait été porté

en triomphe par les juges de la Cour suprême! Le principe énoncé par le juge Pratte est fort dangereux et tant les administrateurs que les administrés devraient en surveiller avec vigilance la moindre application. Le jour où l'opinion publique pourra excuser tous les actes d'un gouvernement n'est certes pas encore venu au Canada, mais c'est en entrouvrant la porte de cette façon, sans nuances, qu'on rendra ce jour possible.

La Cour décide enfin que l'Ordonnance n'est pas discriminatoire et ne contrevient pas à la Déclaration canadienne des droits. Le juge Pratte soutient que le principe de l'égalité devant la loi assure l'égalité des personnes, non celle des langues, et qu'en l'espèce "l'Ordonnance traite de même façon francophones et anglophones: les uns et les autres sont autorisés, dans les cas que l'Ordonnance détermine, à parler français et la prescription suivant laquelle, hors ces cas, l'anglais est la seule langue autorisée, s'adresse aux uns comme aux autres. C'est là une distinction dont la subtilité juridique échappera à bien des gens: puisque même les anglophones n'ont pas le droit de parler français, il n'y a pas de discrimination! Il eût été plus prudent de dire que la Déclaration canadienne des droits ne prohibe pas la discrimination fondée sur la langue, que de laisser entendre que la discrimination fondée sur la langue n'est pas une discrimination. Il est des moments où les tribunaux doivent aller au-delà de

Voir page 6: Le français

De la langue maternelle à la langue d'usage

par
Charles Castonguay

L'auteur, qui écrit fréquemment sur des questions touchant la démographie, est mathématicien à la Faculté des sciences et de génie de l'Université d'Ottawa.

Le gouvernement canadien s'interroge présentement sur les modifications à apporter à la loi fédérale des langues officielles. Au moins une s'impose, celle d'y remplacer dans les plus brefs délais le concept de "langue maternelle" par celui de "langue d'usage".

Lors de la formulation de la loi des langues officielles en 1969, on ne disposait pas d'autres statistiques que celles sur la langue maternelle. Il semble d'ailleurs que les législateurs n'étaient pas adéquatement renseignés sur le sens précis de ce concept, puisque dans le texte de loi on

fait systématiquement usage de la locution "langue maternelle parlée". Or un individu peut très bien ne plus parler sa langue maternelle, telle que définie aux recensements: "première langue apprise et encore comprise". Ainsi, par exemple, au recensement de 1971 près de deux millions de Canadiens ont déclaré qu'ils employaient principalement au foyer une langue d'usage différente de leur langue maternelle. En particulier, quelque cent mille Canadiens de langue maternelle française s'y sont déclarés unilingues anglais (Journal des débats, 26 nov. 1975, p. 9467).

Les statistiques sur la "langue maternelle" tout court témoignent donc très mal de la "langue maternelle parlée" par les Canadiens. Elles délimitent de façon encore moins acceptable la notion de "francophone", qui veut dire "parlant français". En effet, on peut parfaitement bien être francophone sans être de langue maternelle française, et le même est vrai, *mutatis mutandis*, des concepts "anglophone" ou "allophone". Par exemple, au recensement de 1971 on comptait 800.000 Québécois de langue ma-

ternelle anglaise, mais 900.000 Québécois anglophones, de langue d'usage anglaise. Il est d'ailleurs remarquable que les Charles Taylor qui ont immédiatement taxé de "nativiste" la clause-Québec de la Loi 101, n'aient pas encore relevé le nativisme, voire le biologisme dans lequel patage depuis bientôt dix ans la loi fédérale, qui distingue entre les citoyens canadiens selon leur langue maternelle. Une loi fondée sur une extension aussi peu libérale, qui refuse de comptabiliser les groupes linguistiques selon les choix linguistiques librement consentis dans l'intimité des foyers canadiens, s'accorde mal avec le libéralisme, la fameuse liberté de choix, dont le premier ministre Trudeau prétend s'inspirer en matière de politique linguistique et culturelle.

L'entêtement de M. Trudeau à envisager la situation linguistique uniquement en termes de langue maternelle provient en bonne partie de son ambition de créer, sur la base de chiffres "25 ans en retard sur la réalité" selon la Commission Laurendeau-Dunton, de nombreux districts bilingues à l'extérieur du Québec, du Cap Breton jusqu'aux

Rocheuses. Les francophones hors Québec, les vrais, se sont cependant dissociés de ce genre de fumisterie, en invitant eux-mêmes le gouvernement Trudeau à s'inspirer également des statistiques sur la langue d'usage étalées avec courage et lucidité dans leurs rapports. Le gouvernement fédéral paraît maintenant avoir abandonné définitivement son rêve de districts bilingues, et dans son application de la loi ne vise plus simplement qu'à garantir les services fédéraux dans les deux langues officielles "là où il y a une demande suffisante".

Il convient alors que Statistique Canada relève de recensement en recensement des statistiques linguistiques susceptibles d'informer le plus efficacement possible le gouvernement sur la demande probable de services dans les langues minoritaires. Dans cette perspective, la supériorité du concept de langue d'usage sur celui de langue maternelle va de soi. Lorsqu'elle a proposé que la question sur la langue d'usage soit ajoutée aux recensements, la Commission Laurendeau-Dunton a précisé: "Quand on obtiendra ce renseignement, c'est sur lui surtout qu'on devra s'appuyer par la suite" (Rapport, livre 1, p. 18). La Commission Fox sur les districts bilingues a confirmé cette évaluation: "Nous nous approcherions davantage de la réalité si nous tenions compte de la taille de la minorité déterminée par la langue d'usage plutôt que par la langue maternelle" (Rapport, p. 29). Les experts réunis en colloque par le Groupe consultatif sur l'individu, la langue et la société du Conseil des Arts du Canada ont encore convenu que la "meilleure" question sur la langue, et celle qui doit être retenue aux prochains recensements, est celle sur la langue d'usage (The Individual, Language and Society in Canada, Conseil des Arts du Canada, 1977, p. 52).

Qu'on libère donc la loi fédérale de cette assise "nationale" et médiévale, de ce douteux "droit de naissance" que conférerait à certains le hasard de naître d'un couple qui parle l'une ou l'autre des deux langues officielles. Du même coup, Statistique Canada inclura de rigueur la question sur la langue d'usage aux recensements futurs. Ainsi sera éliminée une source de frustration pour de plus en plus de chercheurs et de simples citoyens, dont un certain nombre ont même refusé de répondre au questionnaire du recensement de 1976 parce qu'il ne demandait que leur langue maternelle et son, pour cette raison, actuellement poursuivis en justice par le gouvernement fédéral pour le refus de se conformer à la loi de la statistique. La loi paraît en vérité injuste, lorsque Statistique Canada ne pose pas la question sur la langue d'usage parce que la loi des langues officielles ne repose que sur le concept de langue maternelle, alors qu'à son tour le gouvernement fédéral prétend devoir ne recourir qu'aux données sur la langue maternelle parce que Statistique Canada n'en recueille pas sur la langue d'usage! Il y a une mauvaise foi évidente dans ce cercle vicieux.

Il serait souhaitable qu'à l'instar d'un André Laurendeau, la page éditoriale du DEVOIR s'intéresse de près à cette question, car le contenu du questionnaire de 1981 se décide en ce moment. Il sera plus important que jamais, au début des années quatre-vingt, que les Canadiens soient adéquatement renseignés sur la situation linguistique réelle de la fédération. Et dans le contexte pré-référendaire actuel, au moins peut-on espérer que les pouvoirs en place soient sensibles à la critique cohérente et constructive.

LIBRE OPINION

Le Québec en chute libre

par
Paul-Émile Tremblay

L'auteur est notaire à La Malbaie, dans le comté de Charlevoix, depuis de nombreuses années.

Ceux qui ont connu le Québec d'hier ne reconnaissent plus le Québec d'aujourd'hui. Les frontières demeurent les mêmes, c'est vrai, le corps semble entier mais son intérieur rapidement se désagrége. Les termites sont à l'oeuvre et les résultats à ce jour sont désastreux, voire catastrophiques.

Pour les observateurs avertis, les premiers symptômes du malaise se sont manifestés depuis le début des années 60. Petit à petit, le climat s'est détérioré, l'escalade s'est accentuée et aujourd'hui on s'interroge avec angoisse sur la possibilité de survie de notre petit peuple. Nos agents destructeurs toutefois n'ont rien inventé: Il y a 2.500 ans, le grand Empire grec qui dominait l'Occident s'est effondré. Les historiens se sont penchés sur les causes de cette rapide décadence et les résultats de leur enquête intriguent et inquiètent avec raison les Québécois bien pensants. Nos gens réalisent que les techniques de subversion à 2.500 ans de distance sont hélas toujours les mêmes et que pour détruire un pays, la formule magique remonte à l'antiquité.

En premier lieu les Grecs se sont attaqués à la famille, cellule mère de la société. On a assisté d'abord à la crise du mariage et au règne des courtisanes. Epicure et ses disciples triomphent et cela malgré les objections rationnelles d'Aristote et de Platon. Chez nous, les divorces se multiplient et les "acotes" ne se comptent plus. Après cinq ans de vie commune, la femme est considérée comme épouse de droit commun. Ce soir, j'écoute à la télévision ce qu'on pourrait considérer comme un hommage à la prostitution.

J'ai lu qu'au III^e siècle avant Jésus-Christ, l'égoïsme des individus fit de tels ravages qu'il en résultait une véritable désorganisation de la famille. Les gens qui n'avaient pas d'enfants, au lieu de céder leurs biens à leurs neveux, les cédaient à leurs amis en propriété commune. Chez nous, nous avons aussi créé les communes. Mais là où nous avons doublé les Grecs, c'est dans la reconnaissance officielle des couples d'homosexuels. Pour ma part, je ne croirai jamais que ces "mariages" soient de nature à renforcer une nation, si brillante soit-elle... Les enfants ne seront sûrement pas nombreux.

En second lieu, nos maîtres en destruction dans l'Antiquité se sont braqués contre la natalité. "Tous les moyens sont bons pour restreindre la natalité ou se débarrasser des nouveaux-nés." Chez nous c'est l'avortement pratiquement légalisé. L'enfant mort-né à quelque stage que ce soit, et quelles qu'en soient les causes, ca

semble devenir un accident de parcours.

Le résultat brutal d'une pareille politique dans l'antiquité a été percutant. Dans l'espace de cent ans, l'orgueilleuse Athènes est passée de 8.000 guerriers à 800... c'était leur façon à eux d'évaluer leur population. Chez nous, c'est sans commentaire car notre taux de natalité, est parait-il un des plus bas au monde. Et pourtant, l'importance de développer au maximum l'immensité de notre territoire réclame une ribambelle d'enfants; je me demande vraiment qui nous procurera cette relève que notre société se refuse à nous offrir.

En troisième lieu, nos amis les Grecs ont vidé les milieux ruraux. "C'était surtout la campagne qui se dépeuplait. La ville exerçait une puissante attraction." Ceux qui ont vécu chez nous l'exode imputoyable de nos jeunes en direction de nos villes, comprennent fort bien la tragédie qu'a pu vivre la Grèce Antique.

Ceux qui volontairement ou non ont voulu la mort de la Grèce ont oublié de faire jouer un facteur important dans la vie d'un peuple, c'est de tenter de déboulonner les gloires nationales. Par contre, chez nous, nos artistes en démolition sont à l'oeuvre et je suis convaincu qu'ils ne travaillent pas en vain. Tout le monde sait que les idoles c'est essentiel car elles incitent le peuple, par l'image qu'elles projettent à aller toujours plus haut et plus loin.

Une certaine école a présenté Dollard Des Ormeaux comme un vulgaire voleur de fourrures. Les Relations des Jésuites présentent toutefois une tout autre histoire où Dollard Des Ormeaux apparaît sous son vrai visage et ce visage-là, je serais fier de le voir dans l'un de mes enfants.

Le début de l'année 1978 a été marqué par les attaques irraisonnées perpétrées contre Mgr Félix-Antoine Savard, l'un de nos plus grands écrivains québécois, et contre le chanoine Lionel Groulx, une de nos authentiques gloires nationales qu'un jeune historien a allègrement accusé d'avoir écrit une note jeunesse pour le qualifier ensuite de nain médiéval.

Devant cet état de chose qui met en danger la vie de notre nation, notre petit peuple se tourne instinctivement vers l'Assemblée nationale, espérant trouver là le Défenseur.

Le réveil est brutal. Les banquettes ministérielles sont vides; nos supposés intellectuels sont tous au plafond. Si ce local somptueux n'avait pas de dôme, nous aurions vu tous ces rêveurs, gonflés à bloc, prendre leur envol vers la stratosphère et de là, en regardant la terre, ils auraient réalisé comme les astronautes américains l'ont fait, que cette grosse boule c'était chez nous et que de là-haut, il n'y avait plus de frontières. Un retour dans notre atmosphère des meilleurs éléments prouverait peut-être qu'il est possible d'être humain et en même temps canadien.

Tous ces faits mis ensemble sont terriblement troublants et comme dirait le vieil ami de Menaud, Josime, "ça me dit à moi que c'est un avertissement". La chute du Québec à la verticale a-t-elle atteint le point de non retour?

LIBRE OPINION

Les critères d'admission au cégep

par
Jacques Gaudreau

Coordonnateur du service régional des admissions dans les cégeps de la région de Québec, l'auteur s'inscrit en faux contre un texte publié ici le 13 juin sous la signature de Raymond Gaudreau pour qui la démarche de l'étudiant qui sollicite une place dans un cégep s'apparente plutôt à une "aventure".

Je ne peux rester insensible à tout ce que véhicule ce témoignage qui décrit comme une "aventure" la démarche d'admission au cégep. Je suis à la fois peiné et pressé de réagir même si je constate que les effets néfastes de tels propos ne peuvent être qu'atténués. C'est probablement là ce qu'il y a de plus déplorable dans cette situation.

Je veux croire que l'auteur du texte du 13 juin agit de bonne foi dans le seul but de venir en aide à celui qu'il qualifie de "pauvre étudiant". En éliminant le mot "pauvre", c'est à peu de choses près, la seule préoccupation que je retrouve dans son texte avec lequel je suis fondamentalement d'accord. Ce même texte est par ailleurs parsemé d'observations erronées et d'interprétations abusives. En prétextant la nécessité d'une démythification du processus de l'admission au cégep, il contribue à le faire paraître plus complexe et injuste qu'il ne l'est. Le futur candidat aux études collégiales, loin d'être rassuré, verra ainsi s'accroître son anxiété face à une éventuelle admission au cégep.

C'est cette fausse impression que je veux dissiper en rétablissant certains faits. Je m'emploierai donc à dégager les préoccupations des collèges de la région de Québec (l'auteur fait fréquemment référence aux cégeps de sa région) face à l'admission. Par la même occasion, je veux préciser pour ces mêmes collèges les différentes étapes du processus d'admission.

Les six collèges publics de la région de Québec (j'inclus ici ceux de La Pocatière et de Thetford-Mines) participent à une structure régionale d'admission.

L'objectif d'une telle structure consiste à "favoriser l'accessibilité aux études collégiales".

À l'automne 1977, les collèges de la région ont fait face à un accroissement des demandes de l'ordre de 20% en raison du phénomène de la double promotion. Malgré cela, de nouveaux aménagements, la location de locaux à l'extérieur et le dépassement des capacités d'accueil des collèges (selon les normes de construction) ont permis de maintenir le taux d'admission au même niveau que les années précédentes. Cette année, malgré une sur-utilisation des installations, les collèges sont parvenus à augmenter de 6,9% le taux d'admission au premier tour.

Le premier problème qui se pose au moment d'élaborer une politique d'admission consiste à identifier les candidats admissibles. Comme la majorité des candidats poursuivent des études au secondaire au moment de formuler leur demande et présentent sur le plan académique des bulletins partiels, il importe donc à ce moment d'assurer la plus grande cohérence possible entre les conditions officielles d'admission et les mécanismes qui nous permettent d'évaluer les dossiers des candidats au moment où ils formulent leur demande.

Les conditions officielles d'admission sont celles fixées par le ministère de l'Éducation et s'expriment en termes d'obtention du certificat d'études secondaires (CES) et de réussite des matières préalables (en mathématique, en physique et en chimie) dans les programmes qui en comportent.

Au moment de déterminer l'admissibilité des candidats et justement parce qu'ils sont loin de prendre pour acquis que la note sommaire du 2^e bulletin révèle la force réelle du candidat, les collèges poursuivent depuis plusieurs années des recherches sur la valeur

prédictive des critères académiques utilisés au moment de la première analyse des dossiers en mars. Les plus récentes modifications apportées à nos critères remontent à janvier 1978.

Les corrections tenaient compte des recherches effectuées, des pondérations appliquées par le ministère de l'Éducation aux résultats transmis par les régionales ainsi que des modérations dont font l'objet les résultats aux examens ministériels. Les nouveaux critères furent communiqués intégralement aux professionnels du secondaire.

Lors de cette première phase d'analyse des dossiers, ces critères sont vérifiés par ordinateur. Les dossiers qui n'y répondent pas sont tous soumis à un comité de révision formé de professionnels du secondaire. La révision vise à corriger les erreurs reliées à la mécanisation en plus de tenir compte de la situation particulière de certains candidats et de l'expérience pédagogique dans certaines régionales.

Les candidats qui présentent des dossiers pour lesquels le rejet est confirmé par le comité de révision reçoivent une lettre de refus au premier tour. Cette lettre spécifie le motif du refus et invite le candidat à formuler un second choix en tenant compte des disponibilités des collèges. Le même scénario se répète aux tours subséquents. Par ailleurs, tout candidat qui interrompt son cheminement à l'un ou l'autre des tours sans avoir reçu d'offre d'admission pourra demander que son dossier soit révisé à l'été à la lumière de ses résultats définitifs.

Donc, à cette étape-ci du processus, on a identifié parmi les demandes reçues, la clientèle admissible. L'opération suivante consiste à sélectionner s'il y a lieu. La sélection s'effectue parmi la clientèle admissible dans les collèges et les programmes où elle s'avère nécessaire. C'est ici qu'intervient la question du contingentement et des critères de sélection. C'est la deuxième phase du processus d'analyse.

Certains contingentements peuvent donner lieu à des critiques. Les collèges eux-mêmes font de nombreuses représentations afin d'éliminer ou de modifier le contingentement dans certains programmes. Il faut cependant reconnaître que la situation de l'emploi dans certains secteurs justifie les restrictions imposées dans plusieurs programmes professionnels et que la distribution des demandes d'admission par collège et par programme impose certaines limites aux institutions. Dans les collèges et les programmes où la clientèle admissible dépasse les capacités d'accueil, il devient nécessaire de sélectionner.

Le contingentement entraîne pour les collèges la fastidieuse (car il en est bien ainsi) responsabilité de définir et d'administrer des critères de sélection.

Dans son texte du 13 juin, je comprends qu'une contestation de la notion même du contingentement puisse conduire l'auteur à rejeter tous les critères habituels: lieu géographique, tests, entrevues, excellence, hasard. La réalité cependant est différente. Le contingentement existe et, faute d'autres moyens, chaque institution, selon ses politiques internes, doit procéder à partir des critères existants, ce qui ne l'empêche pas d'en saisir les limites.

Je conviens qu'à ce niveau, l'information fournie aux candidats est moins précise et pour cause. Le processus de décision relatif au contingentement et aux critères à utiliser est souvent long et complexe dans les collèges. Certains ou-

tils (c'est particulièrement le cas des tests et des entrevues) ne sont disponibles dans leur forme définitive qu'à quelques jours de leur utilisation. Quant à l'excellence, son application fait effectivement appel à un classement obtenu par l'application de pondérations reliées à des facteurs tels que la voie de l'étudiant, le niveau du cours, l'écart à la moyenne... On aura d'ailleurs remarqué que l'auteur de l'article possède de nombreuses données à ce sujet. Il nous apparaît que ce dernier abuse de notre bonne foi puisque c'est dans cet esprit que nous avons communiqué aux personnes intéressées les données permettant de lever le mystère sur cette procédure de classement. Il aura sans doute oublié que nous précisons que les listes de classement constituent un outil et que leur utilisation visait à effectuer un premier déblayage au niveau des candidats admissibles.

Je n'hésite pas à affirmer que, compte tenu des difficultés qui entourent la question du contingentement et de la sélection, nous avons l'impression d'agir de bonne foi envers les candidats. Nous sommes particulièrement sensibles aux commentaires susceptibles de nous permettre d'identifier les cas particuliers qui seraient victimes d'abus et d'arriver à une meilleure application des critères. Nous ne retrouvons pas dans le témoignage publié le 13 juin les éléments rationnels nécessaires à une telle démarche.

Depuis sa création en 1971, le Service régional des admissions de la région de Québec s'est développé et a opéré en étroite collaboration avec les principaux intéressés à la question de l'admission au secondaire. Ces derniers participent à l'élaboration comme à l'application des politiques d'admission et d'information du Service. Nous ne craignons pas les évaluations objectives et nous reconnaissons qu'il y a place à l'amélioration au niveau de certains dossiers. Nous reconnaissons également que certains contingentements sont contestables et que les critères de sélection constituent des outils imparfaits dont il faut saisir les limites et pondérer l'application. Toutefois, nous refusons obstinément d'être associés à quelque type d'organisation secrète que ce soit, nous contestons énergiquement plusieurs des affirmations publiées dans LE DEVOIR du 13 juin et enfin nous espérons ardemment que le futur candidat aux études collégiales ne se laissera pas duper par un tel témoignage.

■ Propos d'actualité

Personnellement, je considère comme absolument stupide de prétendre que Dieu soit vraiment intéressé à ce qu'il y ait deux pays ou dix pays sur l'actuelle étendue territoriale du Canada. Je pense qu'il continuerait à bien s'arranger avec nous même si nous nous divisions en principautés aussi petites que celle de Monaco. J'ai toujours été quelque peu stupéfait, sinon amusé, par la tendance des êtres humains à croire vraiment que les options, qu'elles soient économiques ou politiques, sans parler de leurs options guerrières, sont également partagées par Dieu.

Gérald Emmett Carter
archevêque de Toronto
le 28 juin 1978.

COURS DE LECTURE RAPIDE

Rappel:

Été - intensif - 4 semaines
2 soirs/sem. Près de l'Université

PRIX ÉTUDIANT
Garantie—Certificat
Efficacité

Montréal: 681-4545

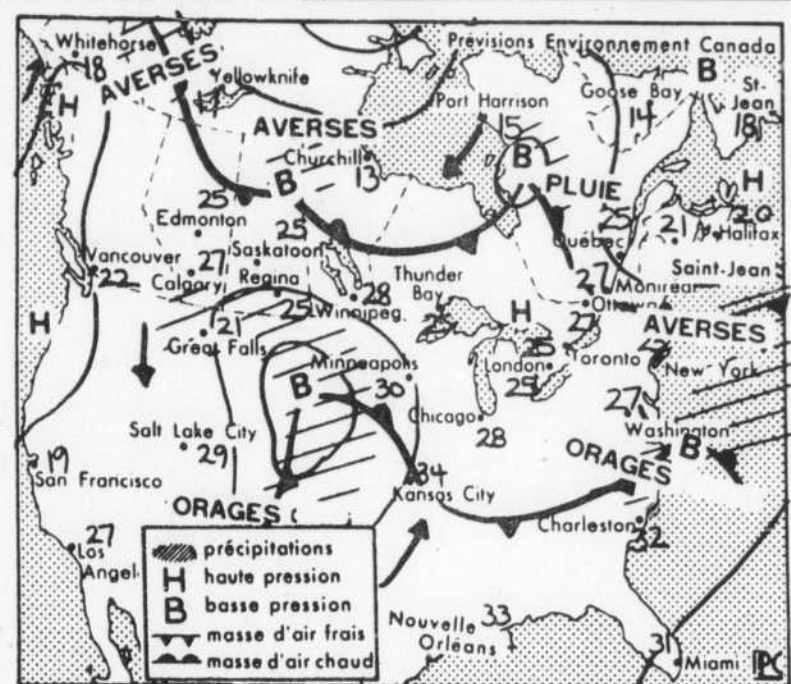
Centre de lecture rapide
Permis cul. pers. MEQ 389 525

**solde soleil
solde sans pareil
solde accessible
solde irrésistible**



solde de juillet
Les Galeries
Westmount Square

LA MÉTÉO



À midi, aujourd'hui

Abitibi et Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 24 à 27. Mercredi: beau.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Outaouais et Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 25 à 28. Mercredi: beau.

à 28. Mercredi: beau.

Haute Mauricie, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières, Saguenay-Lac Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 24 à 26. Mercredi: beau.

conjoncture socio-économique particulièrement défavorable qui entoure la tenue de ce scrutin: chômage, inflation, fermetures d'usines, démenagements de sièges sociaux, accrochages avec le fédéral et l'Ontario. Tout ça pendant que se poursuit le débat linguistique et qu'un nouveau chef redonne un élan de popularité au Parti libéral du Québec. L'enjeu pour le PQ, c'est strictement de maintenir sa majorité chez les électeurs francophones de Ville Saint-Pierre.

Dans le cas du Parti libéral, c'est plus exigeant. Il ne peut se permettre de reculer, encore moins une défaite. Il lui faut prouver à l'ensemble des Québécois que le sondage de Radio-Canada avait vu juste en prédisant que la popularité du nouveau chef, Claude Ryan, conduirait le parti dans une offensive dévastatrice et se traduirait par la défaite éventuelle du gouvernement Lévesque. Il est acquis que l'Union nationale perdra l'appui de l'électorat anglophone de Montréal-Ouest et du quartier NDG. Reste à savoir si c'est le candidat libéral, Reed Scowen ou l'indépendant DeJong qui recueillera ces voix anglophones qui avaient voulu protester contre le bill 22 de Robert Bourassa en novembre 1976.

Pour ce qui est des candidats qui s'affrontent, le libéral Scowen et l'indépendant DeJong sont de beaucoup supérieurs à leurs adversaires. Après avoir étudié à l'université Harvard et au London School of Economics, Reed Scowen a été conseiller économique auprès du gouvernement libéral de Robert Bourassa. Il est devenu plus tard directeur-général de la Commission de lutte contre l'inflation, puis directeur exécutif de la Commission Pépin-Roberts sur l'unité canadienne. Pour sa part, le Dr DeJong est non seulement médecin, mais c'est même une sommité de la profession médicale. Il a publié plusieurs ouvrages scientifiques et s'est signalé avec grande distinction dans ses recherches sur la maladie de Parkinson. Enfin, il étudie depuis plusieurs années les problèmes du biculturalisme et des minorités.

◆ Le Soleil pourrait

Tous les privilèges découlant de l'ancienneté des syndicats seront respectés, et ces derniers toucheront en plus l'équivalent de cinq-sixièmes de leurs vacances pour la période de grève.

Le contrat de travail proprement dit prévoit un mécanisme de "grief ouvert", qui permettra de mettre en marche la procédure de grief sur toute condition de travail, même celles non prévues à la convention. La procédure de griefs est d'autre part accélérée et régie par des délais très rigoureux.

Au chapitre du statu quo ante, les journalistes ont réalisé des gains partiels sur ce qui touche les mesures disciplinaires et les mutations de personnel à l'extérieur de la région de la capitale.

Toute entente particulière dérogeant à la convention collective est interdite dans le nouveau contrat de travail. Quant aux ententes particulières non dérogatoires, elles seront permises, à condition que le syndicat en soit informé et les accepte. Le syndicat se réserve le droit de grief cependant dans ces cas.

Les journalistes ont obtenu de l'employeur qu'il ne cède pas de textes d'information à d'autres quotidiens. Cet article ne s'applique cependant pas aux chroniques régulières. Cette disposition de la convention vise à interdire au propriétaire du journal, M. Jacques Francoeur, de disposer de textes d'information des journalistes du Soleil dans le Quotidien du Saguenay, comme c'est déjà arrivé dans le passé.

Un gain partiel a été inscrit au chapitre du plancher des effectifs, l'employeur ayant accepté d'enumérer les secteurs d'information et d'y affecter des journalistes attitrés, les autres étant versés à l'information générale. Au déclenchement de la grève, en août dernier, le syndicat des journalistes du Soleil comptait 108 membres, dont six correcteurs.

Dans l'ensemble, note-t-on, les journalistes n'ont pas réalisé de gains globaux, mais des gains substantiels dans certains secteurs, et n'ont pas surtout perdu de droits acquis comme semblaient vouloir l'indiquer certaines propositions patronales qui ont été abandonnées en cours de route.

Ils ont, au chapitre des salaires, obtenu la parité avec leurs collègues de La Presse, parité qui ne se manifesterait cependant pas avant la dernière année de la convention, alors que le sommet de l'échelle pour un journaliste d'expérience sera de \$500 par semaine.

À l'expiration de la dernière convention collective, en décembre 1976, le sommet

4 juillet

par l'AP

1977 — Le maréchal Idi Amin Dada, chef d'Etat ougandais, annonce la découverte d'un complot d'inspiration occidentale visant à son assassinat et à celui d'autres dirigeants africains.

1976 — Un commando israélien débarque sur l'aérodrome d'Entebbe (Ouganda) et libère 103 otages retenus à bord d'un avion d'Air-France détourné par des "pirates de l'air".

1975 — Bombe à Jérusalem: 13 Israéliens sont tués, 72 autres blessés.

1974 — L'empereur Haile Selassie accepte un contrôle militaire de son gouvernement et la mise en oeuvre rapide de réformes démocratiques.

1972 — Séoul et Pyon Yang se mettent d'accord sur une renonciation à la force et les principes d'une réunification pacifique de la Corée, sans ingérence extérieure.

1957 — Molotov, Chepikov et Malenkov sont exclus du présidium du Comité central du Parti communiste soviétique.

1946 — Naissance de la République des Philippines, après 47 années d'administration américaine.

1866 — Napoléon III annonce la cession de la Venetie par l'Autriche.

1798 — Bonaparte occupe l'Égypte.

1779 — Les Français s'emparent de Grenade, aux Antilles.

1776 — Le congrès américain vote la Déclaration d'indépendance.

Ils sont nés le 4 juillet: l'écrivain américain Nathaniel Hawthorne (1804-1864); Giuseppe Garibaldi, homme politique italien (1807-1882); le président américain Calvin Coolidge (1872-1933); l'ex-senateur et acteur américain George Murphy — 1902; l'actrice américaine Eva Maria Saint — 1924.



La princesse Caroline de Monaco et son époux, Philippe Junot, ont été chaleureusement accueillis à Papeete, capitale de Tahiti où ils entreprennent hier leur voyage de noces. A leur gauche, on aperçoit Mme Gaston Flosse, épouse du député des îles polynésiennes françaises à l'Assemblée nationale. (Photolaser Ap)

Récente décision de l'IATA à Montréal

La guerre des tarifs aériens fera accroître les liaisons

PARIS (AFP) — La multiplication des liaisons Europe-Etats-Unis à bas tarifs — telles que Londres-New York et retour à 1,200 francs (sans les consommations) déjà en service; c'est ce que peuvent attendre pour bientôt les passagers des lignes aériennes normales, après l'assemblée de l'IATA — Association du transport aérien international — qui vient de se réunir à Montréal.

Cet organisme, qui regroupe 106 compagnies aériennes mondiales, a décidé en principe de laisser ses membres libres de fixer eux-mêmes leurs tarifs — avec l'accord, toujours indispensable, de leurs gouvernements respectifs. Une telle mesure, qui sera applicable à la fin de cette année, constitue pour l'IATA une véritable révolution: la première depuis sa création, en 1945.

Un double rôle lui est assigné: d'une part, elle fixe les normes techniques et de sécurité qui s'imposent pour assurer le trafic aérien international, elle assume de nombreuses tâches administratives et financières, comme les compensations en devises permettant de voyager avec un seul billet sur des avions de plusieurs compagnies. Et d'autre part, elle fixe les tarifs aériens, par des accords multilatéraux entre ses membres.

C'est ce deuxième rôle qui est remis en cause par la décision de Montréal, prise sous la pression des Américains qui ont une position dominante en matière de transports aériens, comme dans le domaine de la construction aéronautique.

Mais en réalité, cette "révolution" se

borne à entériner une situation de fait, caractérisée depuis quelques années par une "guerre des tarifs" que se livraient les compagnies aériennes, principalement sur les lignes de l'Atlantique-Nord, où s'effectue près d'un quart du total du trafic international dans l'Occident, et où la concurrence est par conséquent la plus vive.

Déjà en 1976, entre l'Europe et l'Amérique du Nord, sur les quelque 14 millions de passagers qui ont été transportés dans les deux sens, 21% seulement ont payé les tarifs normaux fixés par l'IATA, 52,5% ont bénéficié des "tarifs promotionnels" accordés sous différentes formes par les compagnies régulières; 12% ont voyagé à bord de charters (à tarifs réduits) affrétés par ces compagnies et 24,5% ont pris des charters de sociétés indépendantes (aux tarifs les plus bas).

Cette évolution, qui s'est poursuivie et accélérée par la suite, est due, soulignent les spécialistes, au développement des transports aériens de masse, qui a donné naissance aux compagnies de charters, lesquelles, pour abaisser les tarifs, mettent l'accent sur le coefficient de remplissage, tout en sacrifiant le confort et les services à bord.

La concurrence des charters s'est accrue après la guerre du Vietnam, lorsque les sociétés qui assuraient les liaisons avec les troupes américaines en campagne se sont rabattues sur d'autres lignes.

Mais un nouveau coup a été frappé en septembre dernier, lorsque la compagnie

"Laker Airways" a obtenu l'autorisation de lancer son "train du ciel" sur l'Atlantique Nord, à des tarifs particulièrement bas: 59 livres sterling (moins de \$100) pour aller de Londres à New York.

A ce propos, le président de cette compagnie, sir Freddie Laker, estime dans le journal du soir "Le Monde" que les tarifs élevés en Europe sont dus au fait que les compagnies aériennes sont "nationalisées et réglementées".

Sir Freddie Laker ajoute que "les compagnies appartenant à des contribuables et non à des actionnaires sont fondamentalement non rentables. Elles ont de faibles taux d'utilisation du matériel, des avions en personnel très élevés et une faible productivité". Et il préconise "la totale liberté des cieux".

Il est bien évident que cette étape vers la libre concurrence des transporteurs aériens, conforme aux vœux exprimés depuis longtemps par les dirigeants américains, et le président Carter lui-même, avantagera les compagnies puissantes — donc les compagnies américaines dont la plupart disposent d'un énorme marché national — au détriment des plus faibles.

Quant aux passagers, ils ne pourront que bénéficier de cette "guerre des tarifs". Mais elle ne servira que sur l'Atlantique-Nord. Rien ne sera changé pour les lignes intérieures, ni pour celles d'Afrique, où les tarifs sont strictement réglementés, en accord avec les gouvernements.

◆ Le français

Suite de la page 4

solutions, ou tout au moins de formulations peu techniques. Quel francophone, au Canada, ne se sentirait gâté en se faisant dire, par un tribunal, d'appel et fédéral par surcroît, que l'interdiction de parler français n'est pas discriminatoire puisqu'elle vise tout aussi bien celui qui parle français que celui qui ne le parle pas? Il y a là quelque chose d'extrêmement choquant, qui fouette en plein coeur et qui risque de saper l'autorité de la loi et des tribunaux tant il apparaît extraordinaire que telle puisse être la portée d'une loi ou son interprétation. Les tribunaux devraient se méfier de semblables affirmations, même si elles se défendent sur le plan strictement juridique, surtout dans des affaires dont les répercussions politiques sont considérables: elles

peuvent en effet être source de révolte autant sinon plus que les lois qui les ont rendues possibles et parfois inévitables.

La Cour d'appel fédérale a choisi de régler en quelques mots, sans effort de réflexion philosophique, sociale, politique ou même juridique et avec un certain manque de tact, le sort d'arguments qui méritaient pourtant, même s'ils devaient être éventuellement rejetés, qu'elle s'y attardât davantage. En ce sens, la Cour d'appel fédérale a raté une excellente occasion de chasser l'image de tribunal administratif que lui confère sa juridiction relativement spécialisée dans les affaires de l'Etat fédéral. La chance était pourtant belle de sortir, quelle que soit sa décision, des sentiers battus.

Demain:
le français dans l'air: victoire ou défaite?

Scolarité des étudiants étrangers au Québec

Les étudiants de l'UQAM contre la hausse de frais

L'Association des étudiants de l'UQAM s'est élevée cette semaine contre la décision du gouvernement du Québec de hausser à \$1,500 les frais de scolarité exigés des étudiants étrangers dans les collèges et universités du Québec.

Les frais exigés étaient jusqu'à maintenant de \$750 au niveau collégial et de \$500 au niveau universitaire.

Selon les étudiants, il s'agit d'une mesure discriminatoire qui va à l'encontre de la conception d'un Québec ouvert et accueillant.

En outre, cette mesure n'éliminera que les étudiants venant de pays plus pauvres et sera domageable aux réfugiés politiques pour lesquels le Québec aime se proclamer une "terre d'asile".

En effet, affirme l'Association, cela n'empêchera pas les étudiants américains

d'affluer, puisque \$1,500 c'est encore seulement le tiers de ce qu'ils doivent déboursier pour s'inscrire dans une bonne université américaine. Mais pour des étudiants de pays en voie de développement, c'est trop.

Les étudiants contestent en outre le chiffre de \$40 millions avancé par le MEQ comme étant le coût réel des subventions indirectement versées aux étudiants étrangers. Ce chiffre, selon eux, est très loin de la réalité et ne sert qu'à nourrir des réactions racistes dans la population.

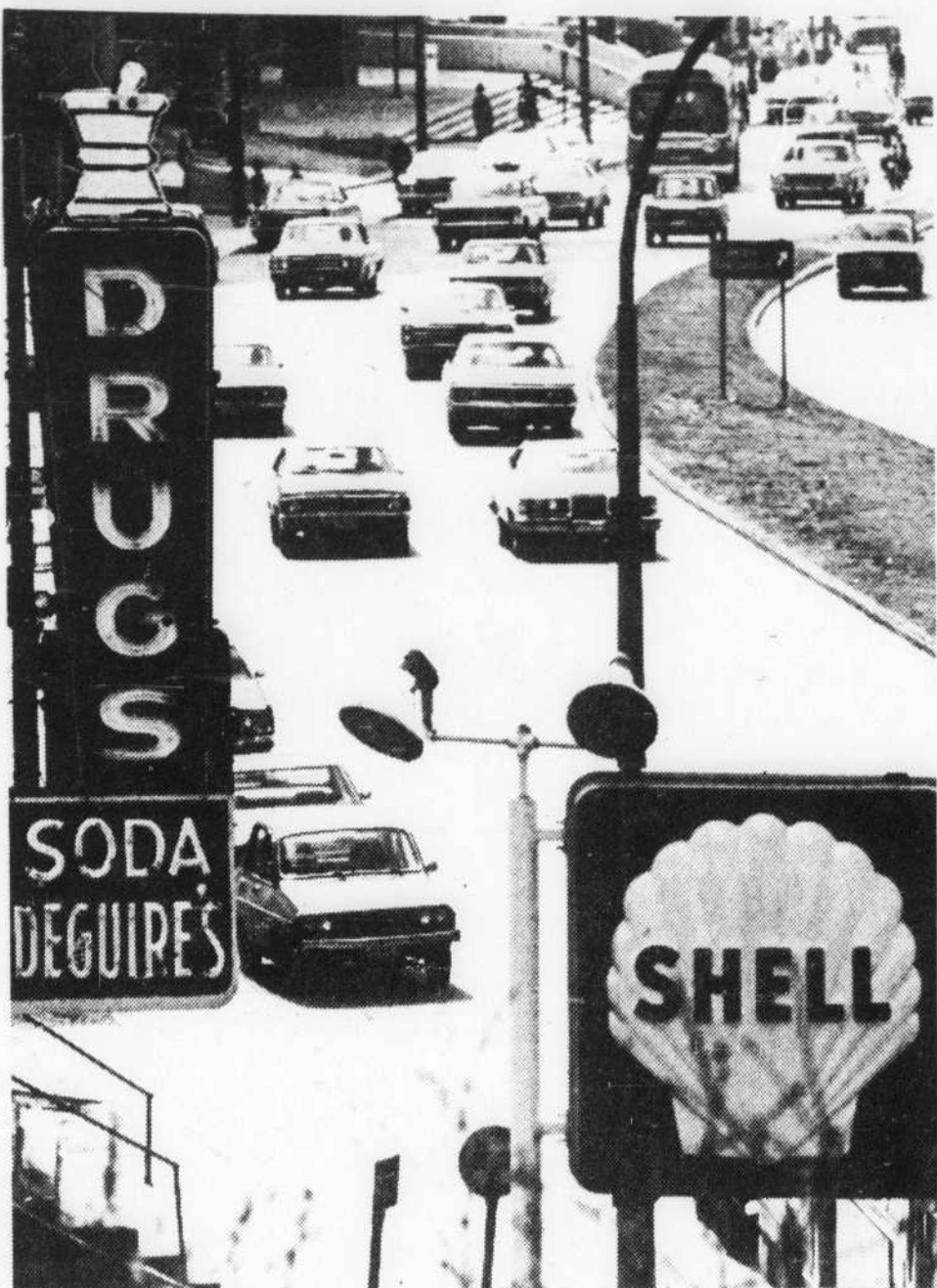
Rappelant que beaucoup d'étudiants québécois sont inscrits gratuitement dans les universités européennes, l'AGEUQAM décrit la politique du Québec comme une politique "mesquine" et "raciste" et la compare à la récente politique fédérale de l'immigration.

◆ Les centrales

Suite de la page 3

teurs n'est pas connue, et d'autre part, prie les grévistes de voter quand même cette semaine. Je sais que c'est son rôle de défendre les positions du gouvernement, mais c'est une contradiction qui demande des explications.

La grève à Radiomutuel, qui en est à son 18e mois, affecte également, outre CIMS et CJRP, les stations CJRT-Trois-Rivières et CJRS-Sherbrooke. Mais parce que les quatre syndicats n'étaient pas encore accrédités au moment du débrayage, la direction a réussi à maintenir ses émissions en engageant un nouveau personnel.



Il reste encore 18 mois aux commerçants pour changer les enseignes unilingues anglaises et se donner des raisons sociales françaises.

Entrée en vigueur des règlements hier

L'affichage publicitaire est désormais en français

par François Roberge

Depuis hier, tout l'affichage publicitaire dans les établissements commerciaux, à l'exclusion des enseignes, à des raisons sociales, doit être libellé exclusivement en français.

L'affichage comprend toute annonce apposée par les commerçants et transmettant des messages divers à la clientèle, notamment l'annonce de spéciaux et la promotion de certains produits.

Quant aux enseignes proprement dites, dans la plupart des cas, les commerçants ont jusqu'au 1er décembre 1980 pour les modifier. La loi prévoit en outre, aux articles 53 et 58, que tout l'étiquetage doit être fait d'abord en français, de façon visible, et que les menus et catalogues doivent être bilingues ou rédigés en français seulement.

Dans le cas des menus, la traduction dans une ou plusieurs langues est légale dans la mesure où le document comprend avant tout une rédaction complète en langue française. Dans le cas des catalogues, s'ils sont distribués dans des endroits publics, ils doivent comporter une version uniquement française mais rien n'interdit la présence de versions uniquement en anglais.

Pour ce qui est des catalogues transmis par la poste, comme ils sont distribués dans des endroits privés, ils peuvent être rédigés dans les deux langues à la fois.

Enfin, certaines entreprises qui s'étaient conformées aux dispositions de la loi 22 avant

la promulgation de la loi 101 auront jusqu'à 1981 pour franciser leur raison sociale et modifier en conséquence leur papeterie et leurs enseignes.

La loi prévoit des amendes allant de \$1.000 pour des individus à \$5.000 pour les entreprises ou sociétés qui ne respecteraient pas les règlements en vigueur.

Il semble par ailleurs que le gouvernement s'apprete à modifier substantiellement certaines parties des règlements s'appliquant aux commerces et places d'affaires. Un projet d'amendement serait d'ailleurs déjà entre les mains du Conseil de la langue ou d'instances de niveau ministériel et viendrait nuancer certains règlements au cours des prochains mois.

On sait par ailleurs que le gouvernement étudie également des changements à la section de la loi qui concerne les sièges sociaux. A la suite d'une rencontre avec un groupe d'hommes d'affaires organisée par la Chambre de commerce de la province, il y a quelques semaines, deux ministres, MM. Camille Laurin et Bernard Landry, ont promis d'étudier soigneusement la réglementation portant sur les sièges sociaux, afin de la rendre si possible plus acceptable aux entreprises supranationales dont les sièges sont installés au Québec.

Interrogé sur l'attitude de la Chambre de commerce, le vice-président exécutif de l'organisme, M. Jean-Paul Lévesque, a rappelé que la chambre exhortait ses membres à respecter intégrale-

ment la loi.

"Nous avons tenu 14 sessions d'études d'une journée avec des hommes d'affaires, surtout des PME, depuis deux mois sur la loi 101. Nous constatons que dans plusieurs cas, les changements sont beaucoup moins difficiles et coûteux que les gens le croient, ajoute M. Lévesque.

"Le principal secteur où nous conservons des réserves, ajoute le porte-parole de la Chambre, c'est le secteur touristique. Les commerçants qui s'adressent principalement aux touristes de l'extérieur du Québec voient de sérieux inconvénients à un affichage entièrement unilingue.

"En outre, plusieurs de nos membres se demandent pourquoi le gouvernement se réserve seul le droit d'afficher dans les deux langues pour des motifs de sécurité. Plusieurs commerçants du secteur des services déplorent ces réserves."

Interrogé également sur cette question, le second vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal, M. Dan Pleschovany, s'est dit peu inquiet des répercussions de la loi 101 quant à l'affichage et l'étiquetage. "Il y a plusieurs années, précise M. Pleschovany, que nous avons accentué le caractère francophone de nos enseignes, de notre affichage et de nos étiquettes."

"Nous sommes surpris de voir que plusieurs de nos membres francophones ne sont pas sensibilisés à la loi 101, a-t-il commenté, bien que cette loi touche les pratiques de plusieurs d'entre eux qui utilisent couramment la langue anglaise.

Un incendie fait deux victimes

BELLEVILLE (PC) — Le bureau du commissaire ontarien aux incendies fait enquête sur un incendie survenu tôt hier matin dans un camp d'été de l'Armée du Salut à Roblin Lake et qui a fait deux victimes, un enfant et une dame d'un certain âge.

La police a déclaré que Cher Lynn Derbyshire, âgée de 5 ans et originaire de Madock, a péri dans les flammes. Le nom de la deuxième victime, une employée du camp, n'a pas été dévoilé.

La police a révélé que les corps avaient été trouvés dans une chambre à l'étage du bâtiment principal vers huit heures du matin, soit trois heures après que le feu se soit déclaré dans la partie de l'édifice servant au personnel d'entretien et à l'administration.

Cinq personnes ont pu s'enfuir saines et sauvées du brasier. Environ 90 jeunes estivants et une vingtaine d'employés qui dormaient dans des cabines tout près n'ont pas été affectés par le sinistre.

CHRONIQUE
DES
ONDES

Québec: une fête à rendre heureux

par Gilles Constantineau

"Je me suis laissé captiver dès la première seconde par l'efflorescence blonde de Christiane Suzor, je n'ai qu'un petit moment d'hésitation à voir s'assembler l'intrinsèque trio Butler-Dufresne-Richard, mais tout a été vite emporté par un rythme fou que rien n'a ralenti, sauf, hélas! Yvon Deschamps, le seul qui ait raté son coup dans cet immense spectacle, mais s'en est acquitté avec beaucoup d'application. Pour le reste j'ai fait ce qu'il m'a semblé que faisait chacune des 125.000 personnes que le prétexte de l'anniversaire de Québec avait rassemblées dimanche soir sur les Plaines d'Abraham: j'ai ouvert grand les yeux et les oreilles, et je me suis abandonné, corps et âme, aux images, la plupart du temps captivantes, souvent prodigieuses, grâce à l'abondance de gros plans ou de plans américains, et au son: pas toujours du plus parfait équilibre, parfois très gros, mais peu important; pendant deux heures, sans défaillance, il a soutenu ardemment l'image, l'attention, le rythme, presque trépidant, même (et probablement surtout) pour le téléspectateur: à tel point qu'à un certain moment, pris par la frénésie extraordinaire du show, je me suis surpris à me lever spontanément de mon fauteuil pour applaudir. (Je me suis trouvé d'ailleurs, et je me suis empressé de me rasseoir.)

Technique, donc, indéfectible, dans ses limites. Il faut ne pas oublier que tout était en direct, et remercier tous les ingénieurs, tous les techniciens, aussi bien les pigistes dont Québec-Spec, le producteur, avait retenu les services, que ceux de Radio-Canada, spécialement les cameramen; pour la Société, une quarantaine de personnes; pour les autres, je ne sais combien.

Les remerciements du fait qu'en aucun moment ils n'ont laissé tomber la tension qu'on ressentait devant l'écran-tension que malheureusement n'ont pu tous partager les spectateurs présents sur les lieux mêmes, malgré les haut-parleurs et le grand écran extérieur. Tension heureuse, entretenue en premier lieu par l'accord naturel qui s'est effectuée entre les trois vedettes, ce que personne ne voulait croire possible, même dans le milieu; et en second lieu par le jeu particulièrement spectaculaire de deux d'entre elles, Zacharie Richard et Diane Dufresne, on l'aura compris.

(La remarquable Edith Butler, qui au long du show a consenti à se mettre au rythme de l'ensemble, a failli cependant tout rater, et tout faire rater. Quelle que soit la valeur idéologique accordée aux messages du genre, les spectacles

semblables, à grand déploiement, ne sont pas l'endroit des leçons d'histoire ni des déclarations de principe. On ne comprendra jamais ça ni à Toronto ni à Ottawa. Et il s'en est fallu de peu qu'on ne le saisisse pas à Moncton. Mais en fin de compte le rythme l'a emporté, et le spectacle est devenu feu roulant).

Feu roulant. Je ne sais quelle autre expression utiliser pour décrire ce phénomène qui porte le nom de Zacharie Richard, et qui à lui seul a tenu l'effervescence du spectacle, par une sorte de suite de bondissements successifs sous forme de mille pas de danse ininterrompus.

On était loin des débuts de l'extraordinaire Louisianais, mais on retrouvait chez lui, poussées au maximum, les mêmes saccades inférieures qui voient deux ou trois ans à peine imprimer à sa démarche un certain dandinement, et qui sont devenues déroulement rythmique.

Feu roulant. L'expression est faible, quand on pense à cette immense pièce de spectacle, qu'on ne saurait pas appeler chanson non plus, au cours de laquelle Diane Dufresne engage un bruyant et trépidant dialogue avec chacun des instruments de l'orchestre — et particulièrement à cette séquence où elle cause avec un synthétiseur: à mes yeux le nec plus ultra du spectaculaire, manifestement improvisé en partie malgré toutes les répétitions, et pourtant mené en toute splendeur pendant de longues minutes ineffables; l'expression est indigente, quand on se rappelle la dernière chanson de Dufresne, cette invocation pour que soit conservée la beauté du monde, belle, admirablement belle sous tous rapports, d'une beauté poétique que paradoxalement décapitait le spectaculaire. A elles seules, ces deux pièces valaient un show complet. Grâce soient rendues à la chanteuse elle-même, pour ce qu'elle a consenti d'autre part à reprendre une voix normale, abandonnant le genre artificiellement chuintant, et à s'exprimer dans un français lui aussi normal, ou du moins beaucoup plus naturellement populaire, ce qui en facilite l'écoute et l'intelligence et lui permet également de faire valoir l'extraordinaire registre qui est le sien, ainsi que la beauté naturelle de sa voix (et de son expression, au moment même où elle chante — de ses traits, veux-je dire).

Je m'étais tapé, il faut que je l'avoue, les deux "grands" spectacles antérieurs. Celui de la Saint-Jean, très officiellement compassé, reposant sur des talents ambigus, celui de Jean-Pierre Ferland entre autres, le Jacques Duval, de la chanson, qui

en plus du reste semble vouloir éventuellement se prouver, à lui-même sinon à la population, qu'on peut faire du showbiz en chaise roulante. Et le sinistre spectacle du 1er juillet, dont je n'ai pas raté une minute; ce qui veut dire que je me suis payé tous les "mon grand" émois de Laurier Lapierre, toutes les foutues danses folkloriques du répertoire de Walt Disney, le fini en moins; tous les décernements de certificats de citoyenneté, dont le public se contrefout; tous les défilés de gentils jumeaux à bannières et zozotements, pour les tartempions de la nation; toutes les Diane Juster, annonciatrices de vacuum; et pour la vacuité parfaite, absolue, pour cette raison goûtée profondément par les Torontois, l'inconscient pantin nommé René Simard.

Après "l'autre" spectacle, celui de Québec, dimanche soir, je me suis senti heureux. Heureux d'être Québécois, et de voir que les gens de mon pays savaient non seulement faire un show de grande envergure, ce dont on ignore encore le secret à l'ouest de l'Outaouais; mais qu'en plus ils s'enthousiasmaient à faire déferler ce même spectacle dans tous les foyers du territoire, le privilège même par la qualité de l'image.

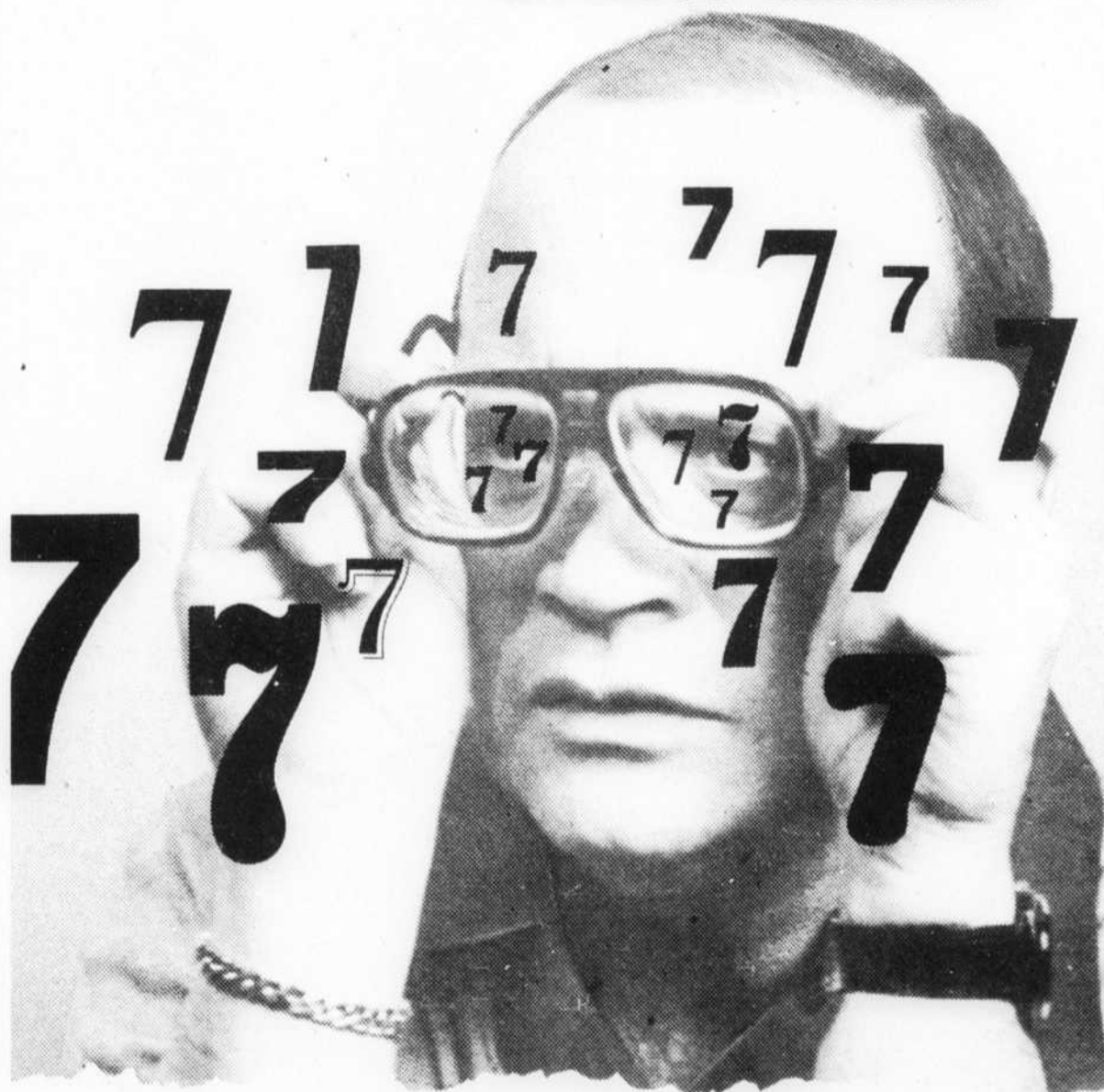
Le réalisateur télé, M. Réjean Chayer, était tout détendu, tout souriant, quand j'ai communiqué avec lui hier matin, vers 10 h 30, bien qu'il ne fût rentré qu'à 2 h du matin (certains membres de l'équipe radio-canadienne n'ont abandonné les lieux qu'à 4 h). Aucun problème, m'a-t-il déclaré, durant cet extraordinaire spectacle. Le côté production relevait de la maison Québec-Spec (qui avait retenu les services du grand de la réalisation spectaculaire, Jeap Bissonnette, dont le nom explique en partie le succès de l'ensemble), mais Radio-Canada avait longuement négocié, pendant un mois, tous les accords techniques qu'exigeait la présence de la télé.

Le seul élément de risque a été fourni par deux averses tombées quelques minutes avant que ne commence le spectacle. On avait un peu craint le froid — la veille, les techniciens en répétition avaient dû revêtir des costumes d'hiver, le thermomètre étant tombé à 6 degrés. Mais le ciel a été tout entier favorable, finalement, aux héritiers de Champlain.

Pour Réjean Chayer, cependant, la fête ne s'arrêtait pas là. Il procédait hier soir aux répétitions du spectacle du Festival d'été de Québec, et en attendant, aujourd'hui ou demain, l'enregistrement. Trois heures de télé, qu'il mettra deux jours à monter. L'heure qui en résultera passera ce dimanche — eh oui! aux Beaux dimanches.

7 JUILLET

Un chiffre chanceux pour le tirage spécial de Loto Canada



68 prix surprises
de \$7 000
136 prix de \$5 000
680 prix de \$500

Le 7... chiffre chanceux par excellence!
Le 7 juillet... date du tirage spécial de Loto Canada. Une date chanceuse à laquelle vous pourriez gagner l'un des 884 prix offerts.

Les numéros des billets gagnants du tirage spécial du 7 juillet 1978 seront désignés par le hasard. Parmi chacune des 68 séries émises, un prix de \$7 000, deux prix de \$5 000 et dix prix de \$500 seront offerts.

Le tirage du 7 juillet est un tirage spécial. N'oubliez pas que tous les billets demeurent valides pour le grand tirage des 12 millions, le 4 août.



EDMONTON 1978

Loto Canada

La loterie nationale

FAMEUX CENTRE DES CURES DE SANTÉ

CURE ANTI-STRESS — BIO-ÉNERGETIQUE
RECONDITIONNEMENT PHYSIQUE — ÉMOTIONNEL — MENTAL
Supervision médicale s'il y a lieu

Il n'y a pas de miracle dans l'auto-guérison sinon celui de l'harmonie reconstituée avec toutes les énergies.

Cure de 5 jours. Pointe-du-lac,
(près Trois-Rivières)

Renseignements: 1-819-377-2264 (de 2h à 6h p.m.)

La Cité



Maisons de ville avec vue sur le lac ou au bord du lac. Trois et quatre chambres à coucher, foyer, garage.

de \$40,800 à \$49,800

Direction: Pont Champlain, sortie Taschereau ouest, jusqu'à Balmoral (Projet "La Cité")



La Compagnie de Construction
GOLDOR INC.
105 PLACE BELLEVUE, LA CITÉ
TÉL. (514) 659-9005-672-2857
LA PRAIRIE

Les programmes OSE: deux tiers des crédits sont encore disponibles

par
Marie-Agnès Thellier

Environ 2.000 demandes de renseignements ont été reçues par les bureaux de communication-Québec sur l'opération de Solidarité Économique (OSE) lancée par le gouvernement québécois il y a plus de six mois et qui pourrait bénéficier de rallonges budgétaires pour cinq programmes de stimulation.

La majorité des \$256,9 millions de crédits disponibles pour les programmes OSE va être dépensée dans les mois d'été. Si actuellement \$90 millions seulement ont été engagés, ce qui représente 7.000 emplois créés ou soutenus, le programme va s'accélérer rapidement pour qu'au prochain bilan officiel, en septembre, la majorité des crédits soient engagés. Lors du premier bilan, à la mi-mai, \$67 millions avaient été affectés, qui concernaient 5.353 emplois. Il n'y aura pas de "crédits périmés", assure-t-on au cabinet du ministre Bernard Landry.

Les bureaux de communication-Québec sont donc, dans chaque région, la "caisse de résonance" d'un programme économique mis en chantier par 13 ministères et cinq sociétés d'état. Les bureaux régionaux disposent

maintenant de tout l'arsenal de brochures publiées à l'intention des trois publics visés par OSE: les entrepreneurs québécois, les consommateurs et les travailleurs.

Après un peu de retard, les entreprises québécoises peuvent donc obtenir toute documentation écrite nécessaire sur les neuf activités inscrites au chapitre de OSE-Commerce et industrie. D'après des compilations faites dans les bureaux régionaux de communication-Québec, les PME représentent 31,6% des demandeurs de renseignements. En effet, dans la semaine du 19 juin, les bureaux ont enregistré 250 demandes de renseignements par téléphone et 614 demandes de documentation par coupon-réponse. Le tiers des coupons-réponses provenaient de PME. Les partenaires socio-économiques que sont les hommes d'affaires québécois veulent donc profiter de ce certain élan économique donné par OSE et c'est particulièrement net dans la région montréalaise et dans les régions de Québec et de Trois-Rivières.

Le comité de coordination de l'opération, composé des ministres Bernard Landry (Développement économique), Pierre Marois (Dévelop-

pement social) et Jacques Léonard (Aménagement) ainsi que de Jean Vézina, secrétaire du comité, va proposer quelques rallonges budgétaires à l'automne. Au lieu de diluer ces probables rallonges dans les 28 activités, les ministres vont choisir 4 ou 5 activités susceptibles d'un impact économique important, sans négliger l'impact auprès de l'opinion publique. On peut prévoir que seront étudiés les moyens de stimuler deux secteurs particulièrement déprimés: la construction à Montréal et l'emploi des jeunes. Outre ces "clignotants" traditionnels dont le rouge inquiète l'opinion, les secteurs prioritaires pour les crédits supplémentaires toucheront sans doute la PME, que le ministère de l'Industrie et du Commerce cherche à aider au maximum.

Des programmes OSE semblent susciter un intérêt local soutenu. D'abord les programmes d'aide à la construction ou à la rénovation des équipements municipaux (PACEM et PAREM), puis les municipalités y contribuent manifestement beaucoup et que bien des hôpitaux de ville ou édifices municipaux sont maintenant en pleins travaux. Puis le programme d'accélération des projets de restauration rési-

dentielle qui doit toucher 4.500 logements en 1978-79 après en avoir concerné 3.775 début 78. Enfin le programme d'isolation devrait intéresser 20.000 propriétaires. L'habitation intéresse particulièrement les régions de Trois-Rivières et de Rouyn ainsi que de Montréal où 70 demandes d'information ont été recensées.

Le programme complet de l'opération Solidarité Économique (OSE) doit injecter environ \$470 millions dans l'économie de la province dont \$210 millions viendront des partenaires socio-économiques du gouvernement, c'est-à-dire des entreprises, des municipalités et même du fédéral. On estimait à \$60 millions la part qu'apportera Ottawa à la relance. C'est la tendance actuelle à Québec, déjà remarquée lors de la publication de la politique sur les pâtes et papiers: intéresser le gouvernement fédéral au développement économique du Québec plutôt que de renoncer à se prévaloir d'un soutien financier, ce qui permet, sans effacer les divergences politiques, de mieux s'attaquer aux difficiles défis économiques de la province.

À ce sujet, les ministères intéressés par l'opération OSE s'approprient à préparer la prochaine conférence socio-

économique qui, à l'automne, fera un autre pas dans la concertation et dans la stratégie économique québécoise, presque 18 mois après la conférence de La Malbaie. La plupart des documents de réflexion mis en chantier depuis janvier 1977 par tous les ministères seront alors publics tandis que s'achèveront certaines concertations sectorielles le gouvernement et ses partenaires pourront alors discuter de programmes et de propositions précises pour le développement économique du Québec.

Le dernier rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC) paru récemment pour l'année 1977-78 donne justement la liste de la vingtaine d'études réalisées en un an par le ministère. De ce document, on peut tirer quelques statistiques intéressantes. Le MIC a participé l'an dernier à 14 implantations d'entreprises importantes, comme l'Alcan à La Baie, GM à Saint-Eustache ou Hercule à Varenne, qui en tout concernent 2.260 emplois. Il a dépensé aussi près de \$9 millions dans des parcs industriels dont \$8 millions dans ceux de Drummondville, Sept-Îles, Sherbrooke, Val d'Or et Haut-Saguenay.

Dans les régions québécoises, le délégué régional est le pilote des 185 programmes proposés par le MIC. Les entreprises ont bien besoin de pilotes pour s'y reconnaître dans les 308 formes d'aides gérées par 89 organismes différents et dont les conditions sont toutes des plus particulières et rigoureuses. Le MIC rappelle dans son rapport son désir de rationaliser les secteurs économiques en favorisant les regroupements d'entreprises et les groupements d'intérêts, surtout dans les pâtes et papiers, les minéraux industriels et les secteurs traditionnels, mais il n'évoque pas de politique de simplification des procédures d'aides.

Un bilan régional marque aussi dans le rapport annuel du MIC: il serait en effet intéressant de mesurer la tâche accomplie par les 14 délégués régionaux et le dynamisme de chaque région du Québec.

Pour expliquer toutes ses interventions dans le milieu économique, le MIC illustre son rapport 77-78 de photos prises dans une dizaine d'entreprises qui ont bénéficié de l'aide aux PME innovatrices, des services-conseil, d'aide à l'implantation, d'expositions à l'étranger, de missions commerciales, de cours, d'accords industriels, de programmes d'expansion, ou d'études techniques.

Par ailleurs, le rapport annuel du MIC publie quelques indicateurs économiques québécois. Tandis que le revenu personnel a augmenté de 9% en 1977 pour atteindre \$6.813 par habitant (\$7.363 pour le Canada), la valeur des immobilisations a plus augmenté au Québec qu'en Ontario et au Canada: la hausse est de 10,2% au Québec contre 4,3% en Ontario et 6,5% au Canada. Les immobilisations ont par exemple progressé de 7,3% dans le secteur de la fabrication. Les expéditions manufacturières ont augmenté de 9,1% l'an dernier, les prix de 8,4% et la production a réellement augmenté de 2,1%.

Un jeune Québécois fonde une compagnie de conseillers en informatique

par Michel Nadeau

Les jeux ne sont pas faits dans tous les secteurs de l'économie: il reste plusieurs domaines où il est encore possible de démarrer en affaires et de bien réussir. C'est ce qu'a voulu démontrer un jeune homme de 29 ans, M. Serge Godin qui, il y a vingt mois, mettait sur pied sa propre entreprise: le groupe des conseillers en informatique CGI Inc. Aujourd'hui, cette firme est la plus importante du genre à Québec et CGI vient d'ouvrir un bureau à Montréal.

La compagnie compte maintenant une douzaine d'associés-actionnaires. Sa liste de clients est impressionnante: ministère de l'Éducation, ministère des

Affaires sociales, le groupe La Laurentienne, Vachon Inc....

Comme bon nombre de ses collègues, M. Godin travaillait auparavant dans une entreprise qui faisait à la fois du traitement des données et de la consultation-informatique.

"Le conflit d'intérêts me semblait trop évident pour que je puisse demeurer dans ces firmes. Comment pourrais-je être à la fois consultant et vendeur de services?"

Aussi le jeune homme décide-t-il en octobre 1976 de partir à son compte avec quelques amis.

"Les débuts furent difficiles. Notre entreprise a vu le jour quatre semaines seulement avant la prise de pouvoir par le Parti Québécois qui annonçait sa

volonté de réduire les contrats de services donnés à l'extérieur. Alors que plusieurs concurrents décident de quitter le marché de la région de Québec, nous avons choisi de rester."

Puis il raconte comment tous ses repas devinrent des "dîners d'affaires". Il fallait aller chercher "des gros noms" chez les conseillers, dénicher des contrats importants afin de garantir du travail aux conseillers.

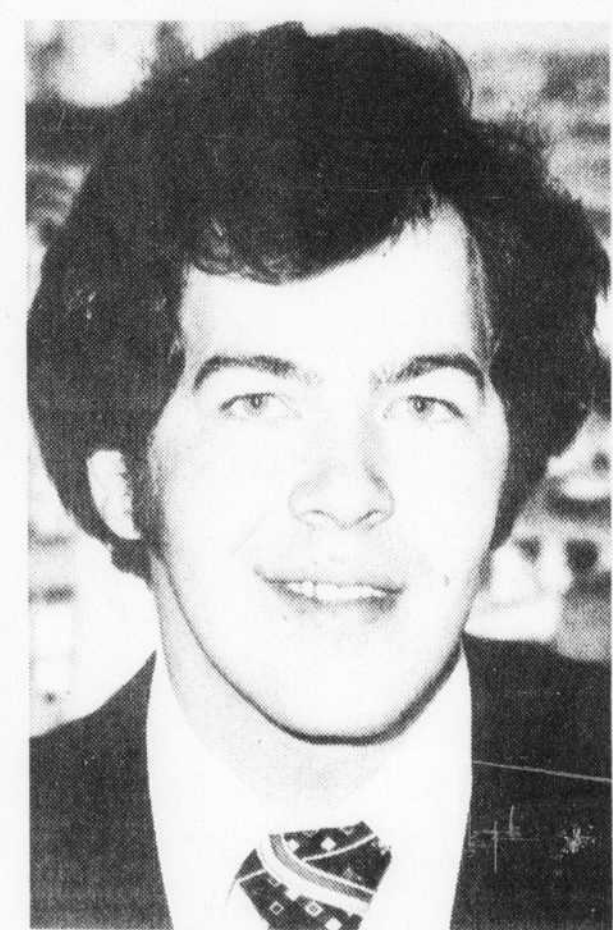
"Dans une entreprise de matière grise comme la nôtre, il est très important que les gens soient heureux. C'est pourquoi nous avons décidé que tout le monde participerait aux gains de la compagnie. Aussi fut établi un mécanisme de travail d'équipe où chacun explique aux autres les différentes étapes de son travail."

Pour entrer dans le marché et faire face à la concurrence de firmes importantes dans le secteur du "software" (Ducros, Roy, Meilleur et Ass., Bonaventura Design, Quantum, Quasar...), il fallait mettre en évidence la qualité du service et réduire les frais fixes au minimum.

"Nous mentionnons à nos clients que nous n'avons aucun lien avec un manufacturier, un vendeur d'équipement, ou un centre de traitement de données. Ceci assure une plus grande objectivité dans les conseils fournis relativement à des études d'orientation."

Avec son collègue M. Jean Brassard qui prendra la direction du bureau de Montréal, M. Godin énumère les différents services offerts par son entreprise: étude d'orientation, analyse des besoins d'information, étude de rentabilité, planification des ressources.

Evidemment tous les profits sont réinvestis à ce stade de croissance. Mais ajoute le jeune homme en souriant: "Pas un de nos conseillers-actionnaires ne gagne en bas de \$20.000 par année." Des Québécois qui ont osé...



M. Serge Godin, président du groupe de conseillers en informatique CGI Inc. (Photo par Jacques Grenier)

Aux heures de pointe

Une centrale à turbines à gaz soulagera l'Hydro

L'Hydro-Québec entreprendra sous peu la construction d'une centrale de pointe sur la rive sud de Montréal. Il s'agira d'une centrale à turbines à gaz dont la fonction première sera de fournir de l'énergie aux heures de plus forte demande sur le réseau de l'Hydro-Québec.

Dénommée La Citère, cette centrale sera située sur un terrain de 68 acres, dans la municipalité de Laprairie à la li-

mite de la municipalité de Brossard, et sera contiguë au poste Hertel, poste à 735 kV.

La mise en service de la première tranche de la centrale est prévue pour la fin de 1979; quatre groupes turbo-alternateurs ajouteront alors 285.000 kilowatts au réseau de l'Hydro-Québec.

La Citère est la deuxième centrale de ce type construite par l'Hydro-Québec: la première, la centrale Cadillac, qui a été mise en service en 1976 en Abitibi compte trois groupes fournissant un total de 162.000 kilowatts.

La construction de la centrale La Citère découle de la nécessité pour l'Hydro-Québec d'intégrer à son réseau, d'ici 1992, l'équipement nécessaire à la production d'une puissance additionnelle de pointe de l'ordre de 10 millions de kilowatts.

Conçue pour combler une partie de ces besoins, la centrale La Citère atteindra éventuellement une puissance totale de 2 millions de kilowatts, répartie entre 20 et 32 groupes, selon la puissance des groupes qui seront ajoutés.

Utilisant de l'huile légère de type 2D (huile à chauffage domestique), cette centrale sera mise à contribution de façon intermittente de la mi-décembre à la mi-mars, à raison de trois heures par jour en moyenne. Elle pourra également être utilisée pour alimenter une partie de la région montréalaise en cas de panne majeure sur le réseau.

L'appellation "La Citère", donnée par la société d'État à sa centrale de pointe de la Rive Sud, rappelle le mon de Jean Lauson de la Citère, qui reçut en 1636 de la Compagnie des Cent-Associés la concession d'une seigneurie "s'étendant sur 60 lieues", de la rivière Saint-François jusqu'à l'ouest du lac Saint-Louis.

C'est sur une partie de ce territoire, concédée aux Jésuites par Lauson de la Citère en 1647 que se développa une mission qui devint plus tard la

ville de La Prairie.

La division "Industrie et Marine" de la Pratt & Whitney Aircraft du Canada Ltée s'est vue accorder d'autre part un contrat de \$39,4 millions pour la conception et l'installation de quatre groupes turbo-alternateurs d'une puissance totale de 285 mégawatts pour le compte de l'Hydro-Québec.

L'obtention de cet important contrat revêt un caractère particulier puisqu'il s'agit pour Pratt & Whitney de sa première vente en sol québécois. Plus de 90 p.c. des ventes de la firme longueillose étaient jusqu'ici faites à l'étranger. Cette percée sur le marché du Québec survient au cours de l'année du cinquantenaire de Pratt & Whitney Aircraft du Canada. La fondation de la compagnie à Longueuil remonte en effet à 1928. Depuis, Pratt & Whitney Aircraft du Canada est devenue la plus importante entreprise aérospatiale au Canada. Elle compte aujourd'hui 5.500 employés dans ses usines et bureaux situés à Longueuil et St-Hubert, au Québec.

La participation de Pratt & Whitney à l'aménagement de la centrale La Citère, consiste à concevoir, fabriquer et installer quatre groupes turbo-alternateurs. Les devis techniques ont été établis de façon à ce que la centrale respecte les normes provinciales et municipales relatives à l'émission du bruit. Chaque groupe sera entraîné par deux turbines à gaz FT4. Plusieurs groupes électrogènes FT4 sont déjà en service à travers le Canada, notamment en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. La FT4 a accumulé jusqu'à présent 6 millions d'heures ou l'équivalent de 705 années d'exploitation continue dans diverses applications industrielles.

La centrale à turbines à gaz La Citère sera érigée sur la rive sud de Saint-Laurent, à la limite des municipalités de Brossard et de La Prairie.

Northern veut acheter Data 100

Le groupe Bell-Northern entend poursuivre son programme d'expansion dans le domaine de l'informatique avec la décision annoncée vendredi par Northern Telecom de se porter acquéreur de toutes les actions de Data 100 de Minneapolis au moyen d'une offre d'achat au comptant portant sur tous les titres ordinaires de cette compagnie qu'elle ne détient pas.

Cette offre, qui sera faite au prix de \$8,25 l'action, interviendra après l'accomplissement de toutes les formalités auprès des Commissions des valeurs et après que tous les renseignements pertinents auront été mis à la disposition des actionnaires de la Data 100.

Northern Telecom détient actuellement 1.585.645 actions de la Data 100, soit environ 30% des actions ordinaires en circulation.

Northern Telecom est devenue actionnaire de la DATA 100 en novembre 1977, en achetant un million d'actions à la suite d'un accord avec la compagnie Minneapolis, qui lui a permis d'acquiescer jusqu'à 35% des actions ordinaires et titres convertibles de la DATA 100.

La DATA 100 est un constructeur de terminaux d'informatique multifonctionnels communiquant avec un ordinateur central au moyen de lignes téléphoniques. La compagnie produit aussi des systèmes périphériques qu'elle vend aux autres fabricants. En 1977, les revenus de la DATA 100 se sont élevés à 133 millions de dollars américains.

Northern Telecom Limitée de Montréal est le premier fabricant de matériels de télécommunications du Canada et

le deuxième en Amérique du Nord. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 127 milliard de dollars en 1977.

Par ailleurs, viennent de se terminer à Ottawa les audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui se penchaient sur la dernière hausse demandée par le groupe Bell-Northern.

Lors de la dernière partie des témoignages, un expert américain a déclaré que les abonnés qui se partagent présentement une même ligne devraient déboursier la moitié du coût du service actuel.

De plus, ce service "à rabais" devrait être disponible non seulement aux retraités à faibles revenus et aux étudiants mais aussi aux millionnaires s'ils veulent s'en contenter.

Une société de consultants, Advanced Decision Handling, de Falls Church en Virginie, a fait ces représentations au nom de la National Anti-Poverty Organisation, d'Inuit Tapirisat fraternel d'Esquimaux, de l'Association des consommateurs du Canada (Québec) et de Tagamiut Nipinrat, groupement d'autochtones.

M. Arthur Hall, au nom de la société de Consultants, a contesté le point de vue de Bell que ce service devrait être subventionné par le gouvernement fédéral et ferait hausser les tarifs des autres abonnés.

Le CRTC tient des séances depuis bientôt deux mois sur la requête de Bell d'augmenter ses tarifs pour obtenir des revenus supplémentaires estimés à \$390 millions par année. Les tarifs domestiques augmenteraient d'environ 20 pour cent et ceux des affaires d'environ 28 pour cent. Les autres tarifs augmenteraient aussi.

Derrière Heineken chez les "importées"

Molson second aux E.-U.

Immédiatement après la Heineken de Hollande qui occupe la première place, la bière importée qui se vend le mieux aux États-Unis est la Molson. C'est, du moins, ce qu'affirme dans une interview M. Jim Taylor, vice-président de la commercialisation à la Brasserie Molson.

Selon M. Taylor, au cours de l'exercice financier clos le 31 mars, les exportations des marques Export, Golden Ale et Canadian ont atteint 12,5 millions de gallons impériaux, soit huit pour cent du volume total vendu cette année-là. Donc, une bonne affaire pour cette société.

Aux États-Unis, la bière Export est tout simplement appelée Molson depuis son lancement sur le marché dans ce pays, afin d'éviter toute confusion.

En 1970, la société se taillait

une part de 27 pour cent environ du marché d'exportation de bière canadienne aux États-Unis.

Aujourd'hui, 60 p.c. Les autres brasseries canadiennes qui exportent sont Labatt et O'Keefe.

Ainsi que l'explique M. Taylor c'est à la compagnie Martlet Importing, chargée de la vente, que Molson doit la forte croissance de ses exportations. Au premier trimestre de cette année, les ventes ont gonflé de 43 p.c. au regard de la même période l'an dernier.

Martlet est une filiale à part entière créée en 1970. Elle est établie à Long Neck, dans l'État de New York. Une organisation de vente remarquable, souligne M. Taylor: petite mais qui tourne rond.

Comme bien l'on pense il vante la qualité de sa marchandise: un goût de bière

qui plaît aux Américains de même que sa teneur en alcool, plus élevée, ce qui la rend plus savoureuse.

La bière américaine a une teneur moyenne en alcool de 4,6 p.c., contre 5 p.c. pour la bière canadienne. Aussi, chez Molson on songe à exporter la Brador, qui a la teneur en alcool la plus élevée: 6,2 p.c.

D'autre part, dit M. Taylor, de toutes les bières signées Molson c'est la Golden Ale qui est la plus demandée aux États-Unis. Et, depuis que les Américains boivent davantage de "lager" que de "ale", ils commencent à apprécier le goût de la bière canadienne.

M. Taylor avoue avoir été étonné de la montée de la Golden aux États-Unis. Cette marque se taille plus de 50 p.c. des exportations dans ce pays. La Molson et la Canadian se partagent le solde à égalité.

L'entrecôte bordelaise

Un groupe d'hommes d'affaires québécois songe présentement à lancer une chaîne de restaurants avec un seul plat au menu: l'entrecôte. Depuis près d'un an maintenant, le groupe possède un restaurant sur la rue Crescent à Montréal, "L'Entrecôte bordelaise". Les résultats d'exploitation du premier exercice financier semblent permettre d'entrevoir l'application de la formule à d'autres quartiers de Montréal et à d'autres villes du Québec.

Le décor est celui du bistro parisien. Toutefois, le style d'opération se rapproche davantage du "fast food" américain. On ne sert que des entrecôtes. Les clients ont le choix entre le "Petit bordelais" (\$3,95) et "L'Entrecôte" (\$6,95). Salade, frites et café sont inclus dans ce prix.

Ce menu réduit à l'avantage d'assurer un contrôle serré des coûts. Il n'y a pas de perte d'aliments ni de grand chef pour préparer la cuisine. On vise une clientèle qui souhaite une qualité supérieure à celle des restaurants "western" habituels: Ponderosa, Steer Burger... On met beaucoup l'accent sur la qualité de la sauce au vin qui est servie avec la pièce de viande.

Bien que limité à une douzaine de tables, ce genre de restaurants n'en requiert pas moins un investissement de \$100.000.

Avant d'amorcer un programme d'expansion, les hommes d'affaires montréalais veulent s'assurer qu'existe effectivement un créneau entre le restaurant "western" et le chic restaurant offrant la cuisine française.



Un groupe d'hommes d'affaires montréalais se lance dans la restauration spécialisée. Au menu, un plat unique: l'entrecôte bordelaise. Ce type de restaurant requiert un investissement de près de \$100.000. (Photo Jacques Grenier)

Expos 2, Pirates 0

Hal Dues sur les traces de Rogers

PITTSBURGH (Le Devoir) — Inspirés par la tenue du jeune lanceur droitier Hal Dues, qui a blanchi ses adversaires pendant sept manches, les Expos de Montréal ont quelque peu fait oublier leurs déboires du dernier mois, hier, en prenant la mesure des Pirates de Pittsburgh, 2-0.

Dues a limité les Pirates à trois maigres coups sûrs avant de céder sa place à... Steve Rogers, qui a protégé la victoire de son coéquipier. Un des meilleurs lanceurs de la Ligue nationale jusqu'ici cette saison, Rogers en était évidemment à sa première présence de l'année comme lanceur de relève et à sa troisième depuis ses débuts au baseball professionnel, en 1971.

Puisque les Expos feront relâche durant trois jours la semaine prochaine, en raison du match des étoiles, le gérant Dick Williams avait pris la décision d'utiliser son as lanceur de relève d'ici à son prochain départ contre Philadelphie en fin-de-semaine.

"Un lanceur de relève de choix", a commenté Dues

après la partie. "Ce soir (hier) j'ai effectué les bons lancers au bon moment et c'est ce qui m'a sauvé, car je dois dire que ma courbe n'avait pas autant d'étoffe que d'habitude", a-t-il dit.

Ainsi Dues a eu recours à sa balle rapide et à sa glissante pour se sauver des quelques situations difficiles auxquelles il a eu à faire face. Dues a particulièrement impressionné en cinquième, sixième et septième manches alors qu'il a permis au premier frappeur à lui faire face à se rendre sur les buts.

C'est à ce moment que Dues a effectué les "bons lancers au bon moment" pour mettre un terme à la tentative de remontée des Pirates.

"Je ne me sentais pas aussi fort au monticule que lors de mes deux précédents matchs contre New York (aucun point en six manches) et Philadelphie (un point en sept manches) et il est heureux que mes coéquipiers aient effectué de beaux jeux en défensive", a également fait remarquer celui qui a mérité sa deuxième victoire de la saison.

Dues en est à sa première saison complète dans l'uniforme des Expos. On se souviendra qu'il fut le dernier lanceur à mériter un poste lors du dernier camp d'entraînement printanier, ce qui lui a valu d'éviter un séjour à Denver, où les Expos possèdent un club de calibre AAA. Ainsi, Dues, tout comme Larry Parrish, en 1974, est passé directe-

ment des Expos sans passer par une formation d'une ligue AAA, ce qui peu de joueurs ont pu faire au cours de leur carrière.

Étant donné cette progression prodigieuse, il n'est pas étonnant que Williams empêche Dues de lancer des matches complets, ce que plusieurs amateurs doivent contester. Mais à long terme, tous reconnaîtront que le gérant des Expos n'a pas le choix. Ou bien Dues deviendra un second Balor Moore, que les Expos n'ont pas pris le temps de bien développer, ou bien il deviendra un des bons lanceurs du baseball. Les dirigeants des Expos semblent avoir choisi la deuxième voie. Les partisans de l'équipe montréalaise en seront plus heureux dans quelques années...

EN BREF — Le receveur Gary Carter continue à éprouver des difficultés au bâton. A ses trois premières présences au marbre, contre le gaucher Candelaria, Carter s'est contenté de frapper de faibles balles du côté droit du losange. Aux dépens du releveur droitier Kent Tekulve, le receveur

des Expos a tiré la balle vers l'arrêt-court Taveras... En dépit de ses insuccès à l'attaque, Carter a effectué un jeu clé en défensive à la première manche en retirant le rapide Omar Moreno, qui tentait de voler le deuxième but, après avoir récolté un simple au champ intérieur. Auteur de 36 buts volés jusqu'ici cette année, Moreno aurait pu donner le ton aux siens s'il avait réussi dans sa tentative... Les lanceurs des Expos ont maintenant réalisé six blanchissages cette saison...

Montréal (2) Pittsburgh (0)

Cromart, cg	4 0 0 0	Taveras, ac	4 0 0 0
Cash, 2b	4 0 2 1	Moreno, cg	4 0 1 0
Frias, 2b	0 0 0 0	Miller, cg	4 0 1 0
Parrish, 3b	4 0 1 0	Bibbs, cg	4 0 2 0
Perez, 1b	4 1 1 0	Stargell, 1b	3 0 0 0
Rogers, l	0 0 0 0	Ort, r	3 0 0 0
Evallntr, cd	3 0 1 1	Garner, 2b	2 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Macha, 3b	2 0 0 0
Carter, r	4 0 0 0	Candaria, l	1 0 0 0
Spier, ac	3 1 1 0	Sanglin, fu	1 0 0 0
Dues, l	2 0 0 0	Tekulve, l	0 0 0 0
Papi, fu	1 0 0 0		
Unser, 1b	0 0 0 0		
Totaux	33 2 6 2	Totaux	28 0 4 0

Montréal : 001 100 000-2
Pittsburgh : 000 000 000-2
DJ—Montréal 2 (SP)—Montréal 5, Pittsburgh 4. 2B—Evaluine, Spier, Cash, Robinson, Parrish. 3B—Perez. BS—Evaluine.

ml cs p pm bb rb
Dues G 2-4 7 3 0 0 2 2
Rogers G 2-4 2 1 0 0 1 0
Candaria P 7-8 8 6 2 2 0 6
Tekulve 1 0 0 0 0 2
VS—Rogers 1 ML—Candaria T-2 h 26
A-7 480.

Québec, et Pierre Archambault, qui vient de Laval-sur-le-Lac et ancien champion amateur du Québec, avaient terminé l'épreuve avec des fiches identiques de 143. Archambault n'a pu faire mieux que 74 hier tandis que Gagné a joué 71.

Gagné s'est assuré le titre du meilleur amateur quand il a triomphé au deuxième trou supplémentaire. Archambault a commis un bogey après avoir pris trois rousles sur ce trou à normale trois, long de 165 verges. Gagné l'a emporté avec une normale.

roulés d'une distance de 40 pieds pour un bogey qui lui coûtait la victoire.

Thivierge a mérité le premier prix de \$1,000, ainsi qu'une autre bourse de \$1,000 pour avoir été le meilleur Québécois. Talbot a pour sa part empoché \$1,500.

Don Robertson, de Denton au Texas, a pris la quatrième place à 141, trois sous la normale. Les organisateurs ont dû présenter un autre match de barrage pour désigner un gagnant chez les amateurs.

André Gagné, du Royal

cois et canadien des assistants pros, partageait les devants avec l'Américain Greg Hetzer à 67 à l'issue de la première ronde. Hetzer n'a pu faire mieux que 73 hier et s'est contenté de la troisième place. Talbot a joué 68 hier.

Talbot a réussi des birdies aux 17e et 18e trous hier pour rejoindre Thivierge, mais il n'a pu continuer cette poussée en ronde supplémentaire.

Le nouveau champion a réussi une normale sur ce trou de 430 verges à normale quatre. Talbot a commis trois

Obtenu un bogey au 18e trou après avoir placé son coup de départ dans un lac.

Au trou supplémentaire, le 16e à normale quatre, long de 381 verges, Rogers a logé son coup de départ au centre de l'allée, tandis que Bean a logé sa balle dans l'herbe longue.

Mais Bean a logé son deuxième coup à cinq pieds de la coupe, tandis que Rogers a expédié sa balle dans la foule derrière le vert. Son coup

d'approche s'est arrêté à cinq pieds du trou et il a pris deux rousles pour un bogey cinq.

Tout ce qu'il fallait à Bean était de prendre deux rousles pour mériter la victoire. C'est ce qu'il a fait pour empocher le premier prix de \$45,000 de la bourse globale de \$225,000.

Grace à cette victoire, Bean devient le troisième joueur à avoir remporté trois victoires cette saison (il avait déjà remporté le mois dernier l'open Kemper puis l'open de Memphis) sur le circuit professionnel américain, après le Sud-africain Gary Player et Tom Watson.

Il se hisse du même coup à la première place du classement de la PGA devant Tom Watson et Jack Nicklaus et se pose dorénavant comme l'un des favoris du prochain open Britannique.

D'autre part, Jane Blalock s'est sauvée du peloton avec des birdies aux cinquième et sixième trous hier et a inscrit sa 20e victoire en carrière quand

À l'Omnium de golf du Québec

Victoire de Serge Thivierge

VICTORIAVILLE (PC) — Serge Thivierge, un adjoint professionnel de 22 ans de Laval-sur-le-Lac, a remporté l'Omnium de golf du Québec hier quand il a disposé de Daniel Talbot, de Beloeil, au premier tour supplémentaire d'un match de barrage.

Thivierge et Talbot avaient terminé les 36 trous réglementaires de l'épreuve avec des fiches identiques de 138, six coups sous la normale du club Victoriaville, long de 6,750 verges.

Thivierge, champion québé-

Jane Blalock l'emporte

Andy Bean ajoute à son palmarès

OAK BROOK, Illinois (AP) — Andy Bean a calé un roulé de trois pieds pour une normale au premier trou supplémentaire hier pour disposer de Bill Rogers et remporter l'Omnium de golf Western, sa troisième victoire en cinq semaines sur le circuit de la PGA.

Ils avaient tous deux terminé les 72 trous de l'épreuve avec des fiches de 282, six sous le par, après que Rogers eut

obtenu un bogey au 18e trou après avoir placé son coup de départ dans un lac.

Au trou supplémentaire, le 16e à normale quatre, long de 381 verges, Rogers a logé son coup de départ au centre de l'allée, tandis que Bean a logé sa balle dans l'herbe longue.

Mais Bean a logé son deuxième coup à cinq pieds de la coupe, tandis que Rogers a expédié sa balle dans la foule derrière le vert. Son coup

d'approche s'est arrêté à cinq pieds du trou et il a pris deux rousles pour un bogey cinq.

Tout ce qu'il fallait à Bean était de prendre deux rousles pour mériter la victoire. C'est ce qu'il a fait pour empocher le premier prix de \$45,000 de la bourse globale de \$225,000.

Grace à cette victoire, Bean devient le troisième joueur à avoir remporté trois victoires cette saison (il avait déjà remporté le mois dernier l'open Kemper puis l'open de Memphis) sur le circuit professionnel américain, après le Sud-africain Gary Player et Tom Watson.

Il se hisse du même coup à la première place du classement de la PGA devant Tom Watson et Jack Nicklaus et se pose dorénavant comme l'un des favoris du prochain open Britannique.

D'autre part, Jane Blalock s'est sauvée du peloton avec des birdies aux cinquième et sixième trous hier et a inscrit sa 20e victoire en carrière quand

Obtenu un bogey au 18e trou après avoir placé son coup de départ dans un lac.

Au trou supplémentaire, le 16e à normale quatre, long de 381 verges, Rogers a logé son coup de départ au centre de l'allée, tandis que Bean a logé sa balle dans l'herbe longue.

Mais Bean a logé son deuxième coup à cinq pieds de la coupe, tandis que Rogers a expédié sa balle dans la foule derrière le vert. Son coup

d'approche s'est arrêté à cinq pieds du trou et il a pris deux rousles pour un bogey cinq.

Tout ce qu'il fallait à Bean était de prendre deux rousles pour mériter la victoire. C'est ce qu'il a fait pour empocher le premier prix de \$45,000 de la bourse globale de \$225,000.

Grace à cette victoire, Bean devient le troisième joueur à avoir remporté trois victoires cette saison (il avait déjà remporté le mois dernier l'open Kemper puis l'open de Memphis) sur le circuit professionnel américain, après le Sud-africain Gary Player et Tom Watson.

Il se hisse du même coup à la première place du classement de la PGA devant Tom Watson et Jack Nicklaus et se pose dorénavant comme l'un des favoris du prochain open Britannique.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche
St. Louis 5-4, Montréal 4-2
Atlanta 9, San Francisco 7
Cincinnati 7, Los Angeles 6
Philadelphie 6, Chicago 5
San Diego 6, Houston 2
New York à Pittsburgh, remis hier

Montréal 2, Pittsburgh 0
San Diego à San Francisco
Chicago à St. Louis
Philadelphie à New York, remis hier

Houston à Cincinnati
Atlanta à Los Angeles

Montréal, Schatzeder (2-0) et Twitchell (3-6) à Pittsburgh, Blyleven (7-5) et Robinson (4-2), 13 h 05

Chicago, Krukow (1-0) à St. Louis, Martinez (2-3), 14 h 15
San Diego, Shirley (5-9) à San Francisco, Montefusco (7-2), 16 h 05

Philadelphie, Christenson (5-7) et Kaat (5-1) à New York, Kosman (2-8) et Swan (1-4), 17 h 35

Houston, Richard (6-9) à Cincinnati, Hume (2-8), 20 h 05
Atlanta, Hanna (6-4) à Los Angeles, Sutton (8-6), 22 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	42	31	.575	—
CHICAGO	38	37	.507	5
MONTREAL	39	40	.494	6
PITTSBURGH	36	39	.480	7
NEW YORK	33	46	.418	12
ST. LOUIS	32	48	.400	13 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO	48	30	.615	—
LOS ANGELES	45	33	.577	3
CINCINNATI	45	34	.570	3 1/2
SAN DIEGO	39	40	.494	9 1/2
HOUSTON	34	41	.453	12 1/2
ATLANTA	32	44	.421	15

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	52	24	.684	—
MILWAUKEE	45	32	.584	7 1/2
NEW YORK	45	33	.577	8
BALTIMORE	42	35	.545	10 1/2
DETROIT	37	40	.481	15 1/2
CLEVELAND	36	41	.468	16 1/2
TORONTO	28	49	.364	24 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	41	37	.528	—
TEXAS	40	36	.526	—
OAKLAND	40	39	.506	1 1/2
KANSAS CITY	39	38	.506	1 1/2
CHICAGO	35	42	.455	5 1/2
MINNESOTA	32	42	.432	7
SEATTLE	28	52	.350	14

Encore et toujours les Est-allemandes

BERLIN-EST (AFP) — Un nouveau record mondial de la natation féminine est tombé hier aux championnats de RDA à Berlin-Est, celui du 100 m. papillon. Andrea Pollack, lycéenne de 17 ans, championne d'Europe et médaillée d'argent olympique de la distance, a nagé en 59" 46. Elle a ainsi amélioré de 32/100 le temps réalisé l'an dernier dans la même piscine par Christiane Knacke lors de la rencontre RDA-USA.

C'est le deuxième record du monde enregistré dans ces championnats après celui de Barbara Krause sur 200 m. libre (1'59"04).

Hier, les ondines se sont encore mises en valeur avec la meilleure performance mondiale de la saison sur 400 m. 4 nages réalisée par la championne olympique Ulrike Tauber en 4'46"37.

A signaler encore pour Roger Pyttel le temps très honorable de 2'01"46 aux 200m. papillon avec lequel il a remporté son 25ème titre individuel et démontré qu'il demeure le seul papillonneur est-allemand de valeur.

STOCKPORT Grande-Bretagne (AFP) — Les Etats-Unis ont battu le Canada par 28 buts à 4 lors de la seconde journée des championnats du monde de crosse. Il s'agissait de la seconde victoire consécutive pour les Américains qui avaient battu samedi les Australiens 22 buts à 17. Les Canadiens avaient défait pour

leur part la Grande-Bretagne 21-15.

LONDRES (AFP) — Le Roumain Ilie Nastase s'est vu infliger, hier, une amende par le conseil du tennis professionnel masculin, pour avoir, la semaine passée, au cours de son premier match du tournoi de Wimbledon, proféré des obscénités à l'adresse du Sud-Africain John Yull.

"J'ai recommandé une amende de deux cent cinquante dollars, a déclaré, hier, M. Fred Hoyle, juge-arbitre du tournoi.

L'amende est automatique et Nastase ne pourra pas faire appel.

Le Roumain risque déjà une forte amende, voire une suspension pour les rencontres du grand prix, à la suite de ses écarts de conduite au cours d'un tournoi en avril à Houston, aux Etats-Unis.

Le tournoi de hockey sur gazon de la coupe de Montréal a pris fin, hier, au centre Claude-Robillard d'une façon pour le moins surprenante alors que pas moins de cinq formations dont les deux favorites, le Kenya et l'Irlande ont décidé de se retirer de la compétition croyant que les dés étaient pipés.

Les autres formations qui n'ont pas participé à la dernière journée de compétition, le North Jersey, le Toronto G.A.O. et le Montréal XI étaient également des équipes de haut calibre.

Echecs: Viktor Korchnoi jouera "même sans drapeau"

MANILLE (AFP) — Le grand maître Viktor Korchnoi, qui va s'opposer à partir du 17 juillet pour le titre mondial au champion soviétique Anatoly Karpov, à Baguio, dans le nord des Philippines, a indiqué qu'il jouerait "même sans drapeau".

Korchnoi, qui a quitté l'URSS pour l'ouest en 1976, souhaiterait en effet jouer sous le drapeau de la Suisse, où il habite, mais cette requête a été implicitement rejetée par la délégation soviétique lundi au cours d'une conférence de presse. Mme Petra Leeuwerik, qui conduit la délégation de Korchnoi, a affirmé que la délégation soviétique voulait seulement, en montant cette histoire en épingle, "troubler" Korchnoi, mais que ce dernier n'importe comment jouerait, "parce que c'est un joueur d'échecs".

S'entretenant avec les journalistes avant la conférence de presse des Soviétiques, Mme Leeuwerik a indiqué en outre que, s'il gagnait, Korchnoi n'accepterait de jouer un match retour que si les autorités soviétiques

laisaient sortir sa famille d'URSS. Le grand maître a laissé en effet en URSS en 1976 sa femme et ses fils.

Le chef de la délégation soviétique, Viktor Baturinsky, a rejeté la proposition de Korchnoi de jouer sous le drapeau suisse en indiquant qu'on ne pouvait jouer que sous le drapeau du pays dont on était citoyen. Or, Korchnoi, rappelle-t-on, a demandé la nationalité helvétique, mais sa demande n'a pas encore reçu de réponse, ce qui en fait virtuellement un apatride.

Comme on lui demandait au cours de cette conférence de presse si cette position était définitive, M. Baturinsky a indiqué que c'était "la position actuelle" de la Fédération d'échecs soviétique et du champion du monde. Mais il a ajouté que ce pourrait être un des "sujets de discussion" de la rencontre du 14 juillet entre les joueurs, les arbitres et le président de la fédération internationale d'échecs, le Dr Max Euwe.

Ron Guidry est l'un des sept lanceurs retenus par Martin

NEW YORK (AP) — In-

vaincu jusqu'ici cette saison, Ron Guidry, des Yankees de New York, domine une liste de sept lanceurs choisis par le gérant Billy Martin pour défendre les couleurs de la Ligue américaine lors du match des as du baseball majeur, qui aura lieu mardi prochain à San

Diego.

Martin, le gérant des champions des dernières Séries mondiales, les Yankees, a laissé entendre qu'il choisirait un huitième lanceur plus tard cette semaine.

Guidry, un gaucher qui possède une balle rapide explo-

sive, a établi un record d'équipe, dimanche dernier, alors qu'il a remporté une treizième victoire consécutive, 3-2, aux dépens des Tigers de Detroit. Guidry est maintenant à trois victoires d'affilée du record des ligues majeures appartenant à Johnny Allen et Dave McNally.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN, LAPORTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carole Laporte, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Jacques Bernier, C.A.
Marc Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUNAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Dunamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mt., 284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
C.C. Barnum, C.A. C.W. Bissette, C.A.
M. Camard, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Desile, C.A. N.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A.
R. Gorman, C.A. G. Grogan, C.A.
J.P. Graveline, C.A. R.E. Lavoie, C.A.
G. L'Impey, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Macdonald, C.A. R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue St-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
Comptables Agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria et dans les principales villes du monde

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
AFFILIÉ A
ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H2Y 1N3
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Pénovost, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Vézina, C.A.
Jean-Réal Chénier, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est. boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
278 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

LAUBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié A
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Edifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

COGAN, LANDORI & DUBE
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3B 2G5
Tél: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél: (613) 238-4224

COURTOIS, FREDDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, c.a. Hubert Morice, c.a.
Raymond Flette, c.a. Jean-Paul Benoit, c.a.
Raymond Flette, c.a.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie, 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Edifice Le Chénier
1, suite 510
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

MACGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY, WHALEN & BUREAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Adèle, des Mûres
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale: Binder, Seidman & Co.

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420

Un Tatar de Crimée s'immole par le feu

MOSCOU (AFP) — Moussa Mahmoud, un Tatar de Crimée, s'est immolé par le feu le 23 juin dernier près de Simferopol (Crimée) pour protester contre l'interdiction des autorités de le laisser résider en Crimée, apprend-on à Moscou de source dissidente.

Moussa Mahmoud, 46 ans, était revenu en Crimée en 1978 après avoir purgé une peine de deux ans de détention pour violation des règles sur la résidence, a indiqué à des correspondants occidentaux Mme Tatiana Ossipova, membre du Groupe moscovite de surveillance de l'application des accords d'Helsinki.

Or, selon Mme Ossipova, n'ayant pas obtenu l'autorisation de résidence indispensable, Mahmoud s'est immolé par le feu, lorsque les policiers sont venus l'arrêter le 23 juin. Transporté à l'hôpital, il devait décéder des suites de ses brûlures.

Ses obsèques, le 28 juin, ont été suivies par près de 300 Tatars qui brandissaient des banderoles sur lesquelles était écrit "La Crimée aux Tatars" et "Permettez aux Tatars de revenir en Crimée", a précisé la dissidente.

Les Tatars de Crimée avaient été déportés massivement en Asie centrale par Staline à la fin de la seconde guerre mondiale, pour collaboration avec les occupants allemands. Réhabilités par le Soviet suprême de l'URSS sous Khrouchtchev, ils ne sont toujours pas autorisés à revenir en Crimée.

On apprend d'autre part que le procès de Valentina Poliadze, dissidente géorgienne membre du Groupe de surveillance des accords d'Helsinki, s'est ouvert le 30 juin à Tbilissi.

Arrêtée le 20 novembre dernier, elle est jugée pour "calomnie antisoviétique" et "élucubrations notoirement fausses contre le régime politique et social soviétique".

Valentine Poliadze, âgée de 52 ans, mère de trois enfants, militait également pour la défense des croyants en URSS. Elle est la 14e membre d'un Groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki à être jugé en URSS depuis la signature de l'acte final en août 1975 et la quatrième parmi les membres du Groupe de Georgie.

Les sentences "brutales" prononcées contre Youri Orlov et d'autres dissidents soviétiques sont le résultat d'une "parodie de justice", estime pour sa part l'archevêque de Canterbury, le Dr Donald Coggan.

Dans une lettre publiée hier par le "Times" de Londres, le chef de l'Eglise anglicane fait part de sa "préoccupation" devant le sort de ces dissidents.

Piper et Whitney se retirent du procès

MOSCOU (d'après AFP et AP) — Le tribunal de Moscou a reporté au 18 juillet le procès intenté pour diffamation, sur plainte de la radiodiffusion soviétique, aux journalistes américains Craig Whitney, New York Times, et Harold Piper, Baltimore Sun.

Hier, devant le tribunal de Moscou saisi de leur affaire, les deux journalistes ont déclaré qu'ils se "refusaient à participer désormais au procès" qui leur était intenté, estimant que les accusations étaient "dénues de fondement".

Les deux correspondants devaient comparaître demain. Ils avaient saisi le 30 juin le tribunal d'une demande de report de l'audience afin d'étudier le dossier et de consulter des hommes de loi ainsi que la direction de leurs journaux.

MM. Whitney et Piper sont poursuivis en application de l'article 7 du Code civil soviétique pour avoir publié dans la presse étrangère des "informations diffamatoires portant atteinte à l'honneur et la dignité des fonctionnaires de la télévision soviétique".

La télévision soviétique reproche aux deux correspondants d'avoir rapporté les propos d'amis du dissident Georgien Zviad Gamsakhourdia selon lesquels l'interview de ce dernier exprimant devant les caméras de la télévision son "repentir" avait été "fabriquée". Le dissident avait été condamné à trois ans de détention.

Dans une déclaration écrite remise hier au tribunal, Craig Whitney fait valoir notamment que s'il participe lui-même à son procès, il pourrait être tenu de révéler ses sources d'information pour le reportage en cause. Une telle éventualité, affirme-t-il, porterait atteinte au principe de la confidentialité et "violerait mes principes professionnels".

M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, a reçu hier matin M. Malcolm Toon, ambassadeur des Etats-Unis à Moscou. Le cas de MM. Whitney et Piper aurait été évoqué au cours de cette audience qui a eu lieu alors que le plénum du comité central était en session.



Les journalistes américains Harold Piper (à gauche) et Craig Whitney, à leur sortie, hier, de la salle des audiences à Moscou. (Photolaser AP)

Brejnev: bilan agricole positif

MOSCOU (AFP) — M. Leonid Brejnev s'est accordé un satisfecit en dressant un bilan flatteur de l'état de l'agriculture soviétique, mais en même temps il a lancé un appel pressant pour l'industrialisation de ce secteur économique.

Le président du présidium du Soviet suprême, parlant devant le plénum du comité central du PC soviétique qui s'est ouvert hier à Moscou, a brossé un tableau de l'agriculture soviétique depuis l'application de la ligne qu'il avait

lui-même définie en mars 1965. Il a notamment souligné que la récolte moyenne de céréales a représenté près de 190 millions de tonnes entre 1971 et 1977, contre 128 millions de tonnes entre 1959 et 1965.

Dans le domaine social, M. Brejnev s'est félicité de l'accroissement considérable des investissements dans les villages et a noté que le revenu des kolkhoziens avait doublé dans les douze dernières années.

Grandes manoeuvres en RDA

BERLIN EST (d'après Reuter) — Les troupes soviétiques devaient entamer hier en Allemagne de l'Est leurs plus grandes manoeuvres depuis la conférence d'Helsinki en 1975. Toutefois, les organes d'information d'U.R.S.S. et de R.D.A. ont gardé le silence et le début des manoeuvres n'a pas été confirmé officiellement.

Les voyageurs qui ont traversé la vaste zone de l'exer-

cice, entre Lieberose, près de la frontière polonaise, et Magdebourg, près de la frontière ouest-allemande, n'ont noté aucune activité spéciale hier. Seuls les carrefours routiers étaient gardés par la police militaire.

Les spécialistes occidentaux estiment que le gros des manoeuvres pourrait commencer au milieu de la semaine seulement. Il est également possible qu'elles débutent dans la

nuit, sans que les soldats qui y participeront n'en aient été avertis, afin de tester leur rapidité opérationnelle.

L'exercice, auquel aucun observateur occidental n'a été invité à assister, mettra en jeu 30.000 militaires soviétiques de l'armée de terre et de l'air et sera un test de l'efficacité des moyens logistiques assurant l'approvisionnement en vivres et en munitions venu de l'arrière.

JANIN

PROJET EN ALGÉRIE SPÉCIALISTES EN GÉNIE CIVIL

- Directeur de construction
- Estimateur senior
- Arpenteur géomètre
- Technicien d'arpentage
- Technicien CPM

Les candidats(es) devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

7085, Côte-des-Neiges
Montréal, Qué. H3R 2M1
att.: R. Magnan

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Une entreprise de distribution en gros d'articles de sport localisée à Ville Laval, et faisant affaires sur le plan national, requiert, pour son président, une secrétaire de direction possédant au moins 3 années d'expérience pertinente.

La candidate choisie devra être bilingue, avoir une personnalité agréable, faire preuve d'initiative et d'une grande discrétion. Préférence sera accordée aux candidates demeurant à Ville Laval et/ou au nord de Montréal.

Excellentes conditions de travail et salaire compétitif.

Maurice Girard & Associés Inc.
1255 Boul. Laird
chambre 334
Ville Mont-Royal (Qué.)
H3P 2T1



LA COMPAGNIE DE
PAPIER Q.N.S. LIMITÉE
BAIE COMEAU, QUÉBEC

ANALYSTE/PROGRAMMEUR

(Poste également ouvert aux hommes et aux femmes)

DESCRIPTION:

Notre Service de l'Informatique est présentement en pleine expansion.

Cet employé de cadre sera sous la direction générale du Directeur du Service et aura pour tâche de coordonner la programmation et l'analyse des systèmes de l'organisation. Il sera responsable de toute la documentation de même que tenir des programmes à date.

Il travaillera en collaboration étroite avec les différents départements d'opérations et de services de l'usine à papier qui produit 1,300 tonnes de papier-journal par jour.

EXIGENCES:

Le candidat recherché devrait avoir une connaissance des ordinateurs IBM Système 3, des écrans IBM 3277, du système d'exploitation CCP. Le langage utilisé est le RPG II; cependant, une connaissance d'autres langages peut suppléer. Le candidat devrait posséder deux (2) à trois (3) ans d'expérience comme Analyste/Programmeur et détenir un diplôme de premier cycle en Sciences de l'Administration, en Informatique ou en Sciences ou un D.E.C. en Informatique plus expérience pertinente. Le candidat devrait désirer s'établir dans la région Baie Comeau-Hauterive.

RÉMUNÉRATION:

Le salaire annuel minimum offert est de \$20,000 et peut être discuté selon l'expérience et les qualifications du candidat.

Plan complet d'avantages sociaux.

Les candidatures peuvent être présentées par écrit ou vous pouvez vous présenter personnellement ou encore, prendre contact téléphonique à frais virés.

JULIEN MICHAUD
Directeur du Personnel — Usine
LA COMPAGNIE DE PAPIER Q.N.S. LIMITÉE
Baie Comeau, P.Q. G4Z 1K6
(418) 296-6061

GÉRANT DES VENTES MARKETING

Station radiophonique demande représentant pour St-Jérôme et la région.

Doit habiter cette ville ou la région immédiate.

Revenus et bénéfices marginaux intéressants.

Excellente réputation indispensable.

Automobile requise.

DOSSIER 3047
LE DEVOIR
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Quebec and Ontario Transportation Company Limited



La Q&O, une entreprise de transport maritime établie depuis nombre d'années, possède et affrète des navires destinés au mouvement de marchandises en vrac sur les Grands Lacs, le St-Laurent, la Côte de l'Atlantique ainsi qu'outre-mer.

La Q&O est à la recherche d'un(e) diplômé(e) universitaire bilingue en administration ou en commerce pour occuper un poste à ses bureaux situés dans la péninsule du Niagara. Une expérience dans le domaine du transport est souhaitable mais pas essentielle.

Il s'agit d'un poste nouveau qui offre un plan de carrière intéressant à celui ou celle qui peut faire preuve d'initiative.

Le salaire et les avantages sociaux se comparent favorablement à ceux de l'industrie.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Directeur des relations industrielles
Quebec and Ontario Transportation
Company Limited
Allanburg Road
Thorold (Ontario)
L2V 3Z5

Opportunité de carrière

DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES

LA COMPAGNIE

•Hoechst du Canada Ltée, maison faisant partie d'une des plus importantes compagnies chimiques et pharmaceutiques au monde.

LE DÉFI

•Se rapportant au directeur général — division chimie, responsable des ventes de produits chimiques au Québec.
•Responsable de l'exécution du programme de marketing.

LES QUALIFICATIONS:

•Expérience antérieure de ventes, de préférence dans le domaine des produits chimiques organiques.
•Un diplôme en chimie serait souhaitable.
•Bilingue.
•Occupant déjà un poste de directeur, ou prêt à le devenir.

LES AVANTAGES

•Salaire proportionnel aux responsabilités.
•Une gamme complète d'avantages sociaux.
•Une voiture de la compagnie.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou téléphoner à:

R.E. Kee
Directeur du personnel
333-3783/4

Hoechst

Hoechst du Canada Limitée
4045 Côte Vertu
Ville St-Laurent, Québec H4R 1R6

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes
sont ouverts également
aux hommes et aux femmes

PROGRAMME D'EXPANSION

LA MUTUELLE SSQ

RECHERCHE

7 représentants

LA MUTUELLE SSQ, société québécoise spécialisée en ASSURANCE-GROUPE (vie, accident-maladie, salaire et régimes de retraite), dont le siège social est à Sainte-Foy, recherche des candidats pour combler les postes suivants:

Succursale de Montréal 368, boul. Henri-Bourassa Est Montréal	2 représentants-vendeurs 1 représentant-service
Succursale Rive-Sud-Estrie 460, rue St-Charles Ouest Longueuil	2 représentants-vendeurs
Succursale de Québec 2525, boul. Laurier Sainte-Foy	1 représentant-vendeur 1 représentant-service

FONCTIONS

Représentant-vendeur:

Établir des relations avec des clients éventuels et présenter, dans le but de vendre les régimes d'assurance offerts par la Société.

Représentant-service:

Fournir le service après-vente et expliquer des régimes d'assurance-groupe à des directeurs d'entreprises et des membres de corps professionnels ou d'associations ouvrières.

EXIGENCES

Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.
Facilité de communication

CONDITIONS DE TRAVAIL

Base de rémunération: salaire (\$13,000 et plus)
Automobile fournie et remboursement des frais de voyage
Régime de retraite et avantages sociaux particulièrement attrayants
Programme complet de formation professionnelle.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur offre de service accompagnée d'un curriculum vitae au plus tard le 14 juillet 1978 à:

Directeur du Personnel
La Mutuelle SSQ
Case postale 10,500
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H6

Voir autres Carrières et Professions,
en page 13



Claude Néon

DIRECTEUR VENTE-ADMINISTRATION

Claude Néon Limitée est à la recherche d'un candidat bilingue pour diriger les opérations de sa succursale de Sherbrooke et des Cantons de l'est. La personne choisie devra solliciter les hommes d'affaires et commerces de la région de même que voir à la bonne marche administrative de toutes ses activités. Le candidat devra aussi posséder une bonne expérience dans la vente.

Traitement concurrentiel. Automobile fournie, frais de représentations de même qu'un éventail d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée à poser sa candidature voudra bien le faire par écrit sous pli confidentiel, au:

SERVICE DU PERSONNEL
CLAUDE NÉON LIMITÉE
2500, Léon Harmel
Québec, Qué.
G1N 4L7

Axiom

PROGRAMMEUR INTERMÉDIAIRE DE SYSTÈMES

\$22,000

Le candidat requis doit posséder 2-3 années d'expérience en programmation Cobol ou Assembler pour mettre en opération et maintenir un système d'exploitation OS. Familiarisation de MVT, MFT, VS1, MVS nécessaire. Expérience en IMS serait un atout. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes de communication orale et écrite. Veuillez appeler TINA MARCOTTE.

PROGRAMMEUR/ANALYSTE

\$18,000

Individu bilingue possédant 2-4 années d'expérience avec ANS Cobol, RPG II et DOS/VS requis pour travailler sur des applications financières. Responsabilités seront l'analyse et développement de spécifications, et la programmation, vérification et l'implantation des systèmes. Ce poste comporte de fréquents contacts avec les usagers. Veuillez appeler JACQUELINE MARTEL.

COBOL PROGRAMMEUR/ANALYSTE

\$19,000

Compagnie dynamique de logiciel recherche 2-3 programmeur/analystes bilingues possédant 3-4 années d'expérience. Expertise dans la programmation en Cobol requise. Il y a beaucoup de contacts avec les usagers. Le travail comporte des aptitudes conceptuelles. Connaissance approfondie de l'équipement OS, TSO et CMS nécessaire. Veuillez appeler TINA MARCOTTE.

REPRÉSENTANT AU SERVICE

\$15,000

Personne bilingue possédant 2-3 années d'expérience avec les usagers est recherchée pour un poste auprès d'un important bureau de comptables. L'expertise avec des personnes en informatique ainsi que la comptabilité nécessaires. Le candidat doit posséder un diplôme en commerce ou comptabilité ou quelques cours en comptabilité suivis par soir. Des aptitudes en communications et relations humaines sont essentielles. Veuillez appeler

TINA MARCOTTE

285-1858
1010 OUEST SHERBROOKE, SUITE 602

Les canons cessent enfin de tonner dans l'est de Beyrouth

BEYROUTH (d'après AFP, AP et Reuters) — A la suite des violents combats qui se sont poursuivis hier pour la troisième journée consécutive, un cessez-le-feu précaire est intervenu peu avant 21 h (heure locale) hier soir dans l'est de Beyrouth, où l'on signale une centaine de morts depuis le début des affrontements entre les soldats syriens de la Force arabe de dissuasion (FAD) et les milices de la droite libanaise.

L'accord de cessez-le-feu est intervenu à la suite de contacts entre les forces libanaises conservatrices, le commandement de l'armée libanaise et la FAD, a indiqué la radio phalangiste.

Au moins 98 personnes auraient été tuées lors des combats qui ont commencé samedi.

Malgré l'ordre de cessez-le-feu donné dimanche soir par le président Hafez El Assad aux troupes syriennes, celles-ci ont recommencé hier à pilonner les positions des milices de la droite.

Selon la radio phalangiste — dont les émissions avaient dû

être interrompues au cours de la nuit après que la station eut été bombardée — 72 personnes ont été tuées ces deux derniers jours et des "quartiers résidentiels tranquilles" ont été pris pour cible par l'artillerie syrienne.

Selon la radio du mouvement de gauche nassérienne, quatre enfants ont été tués par une bombe dans le quartier de Zakak la Blat, à la limite du secteur musulman, peu touché par les combats jusqu'à maintenant.

On ignore qui est responsable du déclenchement des hostilités entre soldats syriens et miliciens, dont les relations n'ont cessé de se dégrader depuis la guerre civile, pendant laquelle ils avaient combattu côte à côte.

Des tireurs isolés empêchaient hier toute communication entre les secteurs occidental et oriental de la ville. Retrouvant leurs habitudes datant de la guerre civile, les habitants faisaient la queue devant les magasins pour constituer des stocks de vivres.

Sur le plan politique, les ef-

forts ont continué hier pour tenter de mettre fin à ces combats sanglants, les plus violents depuis la guerre civile.

Le lieutenant-colonel Sami Al Khatib, commandant de la FAD, est rentré d'urgence à Damas pour des entretiens avec les autorités syriennes. Il a ensuite rendu compte de ses entretiens au président Elias Sarkis à Beyrouth.

Dans la matinée, le président Sarkis avait fait le point des événements avec M. Pierre Gemayel, président du Parti phalangiste et avec des membres de son gouvernement, alors même que les abords du palais présidentiel étaient bombardés.

M. Camille Chamoun, dirigeant du Parti libéral national, avait lancé dimanche soir un appel aux États-Unis, à la France, à la Grande-Bretagne et à l'Union soviétique pour qu'ils interviennent et fassent cesser les combats.

Dimanche soir, le département d'État a exprimé sa profonde préoccupation face aux événements libanais.

Le gouvernement français a

également fait part dimanche de sa préoccupation devant cette nouvelle flambée de violence, que le Foreign Office, pour sa part, a déploré. Pour sa part, Israël a renouvelé sa "profonde préoccupation" devant les attaques répétées lancées contre les chrétiens et la

grave détérioration dans le nord du Liban.

Selon la radio phalangiste, une femme est morte d'une crise cardiaque provoquée par la panique à l'hôtel-Dieu de France, qui aurait reçu 120 obus et roquettes.

La "Voix du Liban" a pré-

cisé que depuis leurs positions situées sur des collines entourant Beyrouth, les syriens ont pilonné avec des roquettes, pour la première fois la nuit, les quartiers résidentiels chrétiens d'Achrafieh, d'Eïn Roummaneh et de Fourn el Choubbak, où de nombreux

immeubles ont été incendiés.

Un conseiller soviétique a été blessé à la tête par des miliciens chrétiens alors qu'il était en train d'essayer de réparer une batterie de lance-roquettes syrienne, et il a été transporté dans un hôpital de campagne syrien installé près

de la capitale, a ajouté la radio.

Selon elle, les soldats syriens ont lancé de nombreuses attaques pour tenter d'investir les positions chrétiennes situées le long de la ligne de séparation, "mais elles ont toutes été repoussées".

Des soldats rhodésiens coupables des tueries?

NATIONS UNIES (d'après Reuters) — Les récents massacres de missionnaires et de civils en Rhodésie pourraient avoir été perpétrés par des soldats noirs de l'armée rhodésienne, a déclaré hier un porte-parole du Front patriotique.

M. Callistus Ndlovu, représentant aux Nations unies de l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU), a avancé l'hypothèse, lors d'une conférence de presse, qu'une unité de soldats de l'armée rhodésienne, appelés les "Selous Scouts", étaient responsables des massacres. Ceux-ci sont

généralement "complètement illettrés", a-t-il dit. "Ils n'ont aucun sens politique et agissent en véritables mercenaires. Ces derniers temps, on a rapporté qu'ils se transformaient en bandits de grand chemin, volant, tuant, torturant, et violant les civils dans les campagnes", a-t-il indiqué.

La plupart des atrocités commises par les Selous Scouts ne sont pas sanctionnées par le gouvernement de Salisbury, mais cela ne signifie pas que toutes reçoivent son aval, a-t-il précisé. M. Ndlovu a ajouté qu'une cinquantaine de "scouts" avaient été captu-

rés et étaient détenus en Zambie.

Il a une nouvelle fois démenti que le Front patriotique ait été impliqué dans le meurtre des missionnaires. Aucun d'entre eux n'appartenait aux missions notoirement racistes, a-t-il fait remarquer. À l'inverse, ils étaient plutôt hostiles, ou, au mieux, réservés, à l'égard du gouvernement.

"Nous ne pensons pas que pour chasser le régime (de Ian Smith) hors du Zimbabwe, il soit nécessaire d'en chasser également tous les Blancs. Serait-ce le cas, les mission-

naires ne seraient d'ailleurs pas les premiers visés", a-t-il conclu.

L'avenir de la Rhodésie sera "horrible" si des négociations ne s'engagent pas sous peu entre toutes les parties intéressées à la paix, a affirmé pour sa part M. Josiah Chinamano, représentant du Front patriotique, qui était interrogé hier par Reuters après le massacre, vendredi, de 14 civils africains.

Pour lui, la mort, dans des conditions particulièrement horribles, de huit ouvriers agricoles, d'une femme enceinte et de cinq de ses en-

fants, est "typique de la guerre en général et non de cette guerre en particulier".

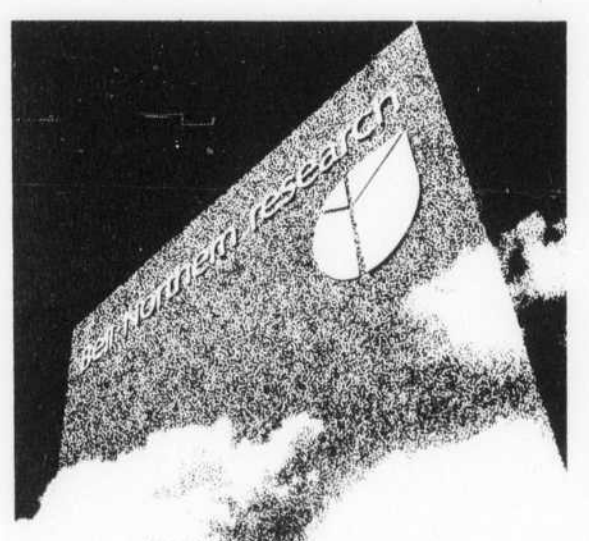
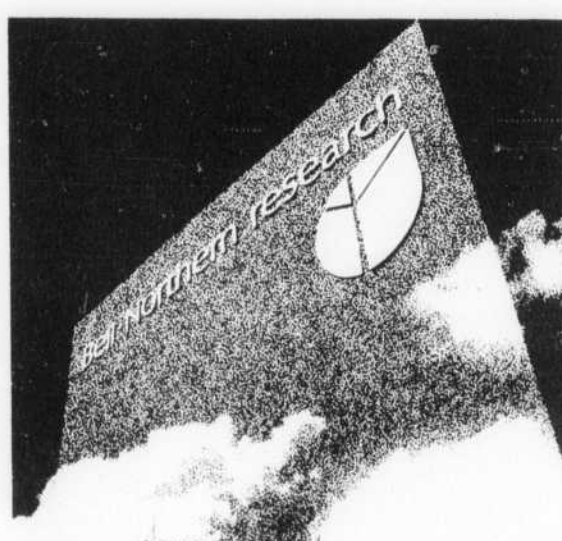
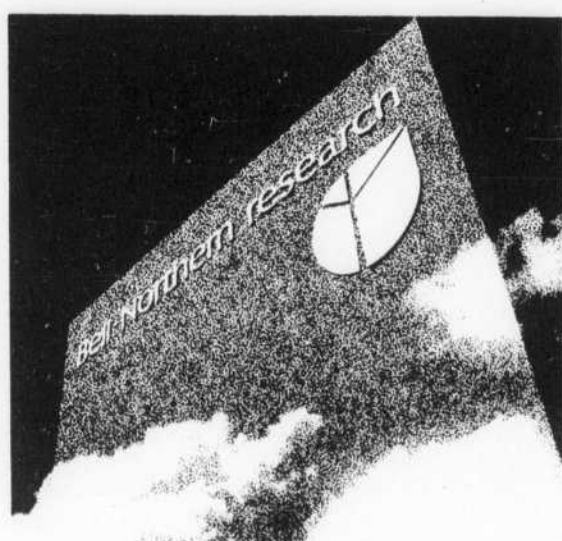
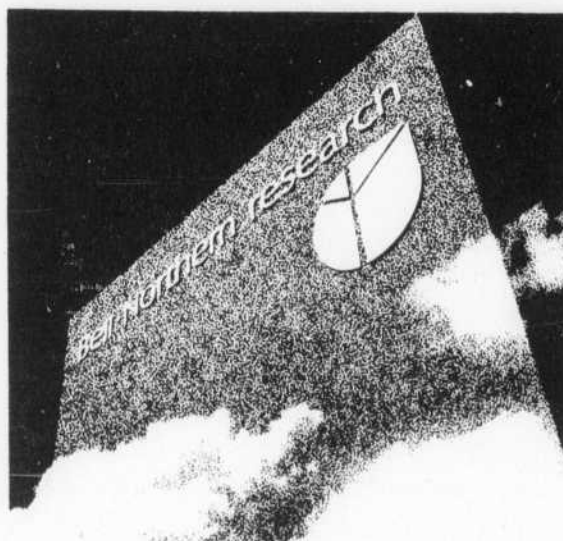
"Plus la guerre se prolonge, plus elle devient brutale. A moins que nous n'engagions des conversations et que nous ne contrôlions la situation, la situation et l'avenir seront horribles", a-t-il dit.

Les dirigeants blancs et noirs du gouvernement intérimaire, qui est actuellement engagé dans une lutte acharnée avec le Front patriotique pour le contrôle du pays, ont imputé au Front patriotique la responsabilité des récents massacres.

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 12



Joignez-vous à un leader...et participez dès aujourd'hui au développement de la technologie du logiciel de demain

La conception de logiciel sophistiqué et les techniques d'avant-garde sont des éléments indispensables pour aboutir à la mise sur le marché de produits de télécommunications évolués. Aux Recherches Bell-Northern des créateurs de logiciel réputés exploitent les possibilités de cette technologie en pleine croissance pour réaliser les meilleurs équipements possibles. En oeuvrant au sein de notre équipe de professionnels, vous aurez l'occasion de consolider votre expérience tout en évoluant dans votre carrière. Nous offrons une ambiance de recherche et de développement favorable à l'épanouissement de vos idées. Vous constaterez rapidement le caractère essentiel du travail d'équipe, ce qui n'empêche pas la reconnaissance et la rémunération de l'accomplissement individuel.

Notre besoin en personnes compétentes s'accroît au rythme de l'expansion de nos programmes de travaux relatifs aux activités de conception et de développement dans les domaines suivants.

- Logiciel adapté à la transmission et à la commutation de données
- Applications aux mini/microprocesseurs
- Langages machine
- Vérification des systèmes de logiciel
- Systèmes d'exploitation évolués
- Architecture de calculateurs (matériel et logiciel)
- Systèmes de conception assistée par ordinateur
- Systèmes de bases de données
- Logiciel en temps réel
- Systèmes de traitement de textes
- Systèmes informatiques répartis
- Fiabilité de logiciel
- Systèmes de réalisation de logiciel

Nous recrutons actuellement les meilleurs talents disponibles dans les domaines énumérés ci-dessus pour élargir notre équipe de spécialistes du logiciel.

Logiciel d'application

- Développement de logiciel de traitement d'appels pour des applications aux systèmes de commutation numérique. Cette tâche nécessite une expérience de la programmation en temps réel en langage évolué ou assembleur. (SD-01)
- Conception de nouvelles caractéristiques de logiciel de gestion de réseau pour les systèmes de commutation public et de transmission de données. Une expérience ou une bonne connaissance des systèmes de

logiciel en temps réel, des systèmes mini/micro, des techniques avancées de programmation et des langages évolués est souhaitable. (SD-02)

- Le développement de logiciel pour mini/microcalculateurs pour des complexes de calcul centralisant les fonctions de commande et de surveillance de réseau téléphonique. Les domaines concernés sont la conception de logiciel en temps réel, les applications mini/microcalculateurs, la conception de réseau de calculateurs et de bases de données. (SD-03)
- Le développement de logiciel pour le traitement à la fois de données scientifiques et de gestion. Il est nécessaire de posséder une bonne compétence dans l'utilisation des bases de données, des langages de dialogue, des minicalculateurs (PDP-11) et des gros ordinateurs (IBM 370). (SD-04)
- Le développement et l'application des systèmes d'avant-garde de conception assistée par ordinateur/à mémoires associatives pour les circuits imprimés les circuits intégrés, les équipements électroniques et les pièces mécaniques. L'expérience en ce qui concerne le développement de logiciel devra porter sur la conception d'algorithme, la conception de circuits électroniques, les langages de conception de matériel, et les systèmes de simulation. (SD-05)
- Le développement de la microprogrammation pour des systèmes de commutation et de transmission numérique commandés par micro-processeur. Une bonne compétence dans la conception de circuits logiques est très souhaitable. (SD-06)

Logiciel de soutien

- Le travail implique l'amélioration et la maintenance de logiciel appliqué à la commutation et aux réseaux de données tels les compilateurs, les assembleurs, les divers systèmes de bases de données ou les ensembles à utilisation spéciale. La mise en oeuvre se fait sur IBM 370 avec utilisation d'un assembleur PL-1 et IBM. (SU-01)

Systèmes de bases de données

- La conception de fichiers centraux et le développement de logiciel d'application. Les candidats devront pouvoir réaliser le développement du logiciel depuis l'analyse du système jusqu'à sa mise en oeuvre et son installation dans l'environnement de l'utilisateur. Il est nécessaire de posséder une bonne connaissance de la programmation structurée, de la conception intégrale et des principes de documentation. (DB-01)

Conception et développement de système d'exploitation d'avant-garde

- Conception et mise en oeuvre des systèmes d'exploitation en temps réel pour des applications à la commutation téléphonique aussi bien que pour les systèmes de télécommunications de données et d'affaires. Il est nécessaire de posséder une expérience de la conception, de la mise en oeuvre ou de la maintenance d'au moins un système d'exploitation, et très souhaitable d'avoir une orientation vers des applications en temps réel et de conception de bases de données. (OS-01)

Développement des systèmes de logiciel

- Programmeur de systèmes qui travaillera à l'analyse fonctionnelle et la conception de système de logiciel sur un système d'ordinateur en temps réel. Les domaines d'étude comprennent la mise en route de système, l'initialisation, la résolution de problèmes de processeur, la reconfiguration de sous-systèmes de commande et les diagnostics des sous-systèmes à processeur. (SS-01)
- Programmeur de systèmes pour la réalisation d'un système de fichier sur disque s'intégrant à une équipe qui développe un système d'exploitation sur disque. Son travail comportera une étude des problèmes généraux de télécommunications liés aux réseaux d'ordinateur à étroite dépendance et à commande par message. (SS-02)
- Programmeurs de système pour se joindre à un groupe travaillant à la conception et à la réalisation de services de données de centraux téléphoniques. Une expérience antérieure dans la conception de système d'exploitation, la gestion de bases de données ou la gestion de fichier sur disque sera bénéfique pour la spécification et la réalisation de systèmes de mémorisation et de recherche documentaire sous forme de page. (SS-03)
- Travail dans le secteur d'avant-garde de la technologie de l'ingénieur de logiciel. Prêter assistance au développement de langages et méthodologies de conception de logiciel, de systèmes graphiques de saisie de données, à la conception de bases de données et de systèmes de conception assistée par ordinateur appliqués au développement de logiciel. Il faut une expérience approfondie en développement de logiciel de systèmes ou dans un des domaines mentionnés ci-dessus. (SS-04)

Développement des services informatiques

- Participer au développement de systèmes électroniques de courrier et de transmission de message. Ce groupe étudie les dispositifs pour composer, réviser, envoyer, recevoir, transmettre et distribuer des messages. La compétence doit s'étendre aux domaines suivants: programmation en langage évolué, étude de système et méthode d'exploitation de calculateurs en temps partagé ou en mode dialogue. (CS-01)
- Participer au développement de réseaux de télécommunications haute vitesse pour les applications d'exploitation de calculateurs en mode réparti. La compétence doit s'étendre aux domaines suivants: programmation au niveau assembleur, langages évolués, transmission et commutation de données, et connaissance en commutation par paquets et protocoles de télécommunications. (CS-02)
- Programmeur de systèmes pour entretenir et améliorer le système d'exploitation VM/370 sur un 370/168. Mettre en place les changements de niveau du système IBM, isoler et résoudre les problèmes de logiciel en CP, CMS et RSCS. Améliorer ces composants de système pour ajouter de nouvelles fonctions, ainsi que le fonctionnement et augmenter la sécurité. Une expérience d'au moins un an en programmation de systèmes avec un système d'exploitation à mémoire virtuelle IBM est nécessaire ainsi qu'une bonne compréhension de l'architecture du système IBM 370 et une expérience avec l'assembleur IBM. (CS-03)

- Programmeur/analyste pour s'occuper des systèmes DEC à calculateurs PDP-11/70. Les responsabilités comprennent la création de système, le diagnostic de problème, la correction et les perfectionnements des systèmes d'exploitation pour fournir un fonctionnement amélioré, des nouvelles fonctions, une sécurité accrue et une meilleure interface avec l'utilisateur. L'expérience avec le logiciel du système DEC est absolument nécessaire. (CS-04)

- Programmeur/analyste pour étudier et développer les systèmes de données de gestion générale. Il faut démontrer de l'habileté dans les domaines de l'analyse et de l'étude des systèmes, de la programmation d'avant-garde et de l'étude de bases de données. (CS-05)

- Évaluer tous les aspects de la technologie du calcul appliquée au programme de gestion générale. De façon impérative, il faut se trouver à la pointe des connaissances de l'application des plus importants fabricants de miniordinateurs et de grosses unités centrales. Il serait désirable d'avoir des connaissances en télécommunications, sous-système mémoire, appareils d'essai et technologie de terminal. (CS-06)

- Programmeur avec expérience en techniques de rendement de logiciel pour travailler dans les domaines de l'efficacité des programmes d'application, des outils de vérification de caractéristiques de fonctionnement, des statistiques d'utilisation de logiciel et de l'évaluation de nouveaux logiciels. L'expérience devrait aussi porter sur l'assembleur IBM, au moins un langage évolué et la connaissance des systèmes d'exploitation OS, VS ou CMS. (CS-07)

BIENTÔT, NOUS SERONT CHEZ VOUS... VENEZ DISCUTER AVEC NOUS DE VOTRE AVENIR.

Vous pourrez rencontrer des cadres représentants la Compagnie, lors d'entrevue qui se tiendront durant les mois de juin et juillet dans les principales villes du Canada. Si un de ces postes vous intéresse et que vous voulez en discuter dans le détail, veuillez appeler à frais virés le (613) 596-4250 dans les deux prochains jours pour obtenir une entrevue.

Si vous ne pouvez pas assister aux entrevues de Montréal mais que vous désirez toujours postuler pour un de ces postes, alors, envoyez nous votre curriculum vitae qui demeurera confidentiel, en n'oubliant pas de mentionner le numéro de dossier 38/78 et le code du poste à:

Monsieur R. G. MacMeekin
Service du recrutement
Recherches Bell-Northern
C.P. 3511, Succursale C
Ottawa, (Ontario)
K1Y 4H7

En 111 ans, le Canada a eu quinze premiers ministres

Trudeau ne le cède qu'à trois prédécesseurs pour le nombre d'années à la tête du pays

par Monique Duval,
collaboration spéciale

Le 20 avril 1968, le Parti libéral du Canada élitait un nouveau chef, successeur de Lester B. Pearson, en la personne de M. Pierre Elliott Trudeau, qui était alors ministre de la Justice. Le 26 juin de cette même année, lors des élections générales, M. Trudeau était maintenu au pouvoir et il le fut subseqüemment en 1972 et en 1974. Cette année marque donc la dixième anniversaire de son "régne".

Cet anniversaire incite les amateurs d'histoire à se poser des questions sur les anciens premiers ministres du Canada et sur la durée des mandats qu'ils ont assumés. Dix ans de pouvoir pour M. Trudeau; cela signifie-t-il qu'il est celui ou l'un de ceux qui ont le plus longtemps dirigé le pays? En consultant les archives, nous apprenons que, sur les quinze premiers ministres que le pays a connus, trois seulement —

un Conservateur et deux libéraux — dépassent M. Trudeau pour le nombre d'années à la tête du pays. Sir John A. MacDonald, le premier après l'instauration de la Confédération en 1867, gouverna le pays à deux reprises, de 1867 à 1873 et de 1878 à 1891, donc pendant 19 ans. Sir Wilfrid Laurier, libéral, occupa cette fonction de 1896 à 1911, soit 15 ans et William Lyon Mackenzie King, également libéral, fut élu à trois reprises, soit de 1921 à 1926, de 1926 à 1930 et, enfin, de 1935 à 1948. Avec ses 22 ans de pouvoir, ce dernier est donc le champion de l'histoire des premiers ministres du Canada en ce qui concerne la durée du mandat.

Sir Robert Laird Borden et M. Louis Saint-Laurent suivent de près M. Trudeau avec, chacun, neuf ans. Le premier, conservateur, fut premier ministre de 1911 à 1917, et de 1917 à 1920, tandis que le second, libéral, le fut de 1948 à 1957.

Parmi les quinze premiers ministres du pays, il y eut neuf conservateurs et six libéraux mais, détail important, ces six libéraux totalisent plus d'années au pouvoir que leurs adversaires. En effet, le Parti libéral a tenu les rênes du pouvoir pendant 66 ans tandis que les conservateurs, pour leur part, totalisent 46 ans. Certains d'entre eux, notamment Abbott, Thompson et Meighen, n'ont été à ce poste que pendant une année ou deux, et même à peine deux mois, en ce qui concerne Tupper, soit du 1er mai 1896 au 1er juillet de cette même année.

Après John A. MacDonald et Robert Borden, le conservateur qui a été le plus longtemps premier ministre du pays est M. John Diefenbaker, soit de 1957 à 1963. Toujours actif en politique, M. Diefenbaker, âgé de 82 ans, représente encore le comté de Prince-Albert, en Saskatchewan.

wan, à la Chambre des Communes.

Au nombre des quinze premiers ministres du Canada, nous comptons douze anglophones et trois francophones. Ces derniers sont Sir Wilfrid Laurier, Louis Saint-Laurent et Pierre Elliott Trudeau, tous trois libéraux. MM. Saint-Laurent et Trudeau sont tous deux de mère anglophone, ce qui fait d'eux des prototypes du bilinguisme et du biculturalisme, d'ailleurs un des chevaux de bataille de l'actuel premier ministre.

Enfin, spécifions que MacDonald, King et Meighen ont tous trois vécu l'expérience d'être élus une première fois, puis battus, puis réélus.

Voici la liste complète des premiers ministres du Canada depuis la Confédération et la date de leur mandat: Sir John A. MacDonald, conservateur, 1867-1873; Alexander Mackenzie, libéral, 1873-1878; MacDonald, 1878-1891; Sir John Joseph Abbott, conservateur, 1891-1892; Sir John Thompson, conservateur, 1892-1894; Sir Mackenzie Bowell, conservateur, 1894-1896; Sir Charles Tupper, conservateur, 1er mai 1896-1er juillet 1896; Sir Wilfrid Laurier, libéral, 1896-1911; Sir Robert Borden, conservateur, 1911-1920; Arthur Meighen, conservateur, 1920-1921; William Lyon Mackenzie

King, libéral, 1921-1926; Arthur Meighen, 28 juin 1926-25 septembre 1926; King, 1926-1930; Richard Bennett, conservateur, 1930-1935; King, 1935-1948; Louis Saint-Laurent, libéral, 1948-1957; John Diefenbaker, conservateur, 1957-1963; Lester B. Pearson, libéral, 1963-1968; Pierre-Elliott Trudeau libéral, au pouvoir depuis 1968.

Démmissions en Inde

NEW DELHI (Reuter) — L'ancien ministre de l'Intérieur de l'Inde M. Charan Singh, qui a été contraint vendredi à démissionner par le premier ministre Morarji Desai, a indiqué qu'il continuerait de combattre la direction du Parti Janata, formation au pouvoir, et qu'il ne quitterait ce dernier que s'il y était forcé.

M. Singh, qui avait pris la parole samedi soir devant des membres de son parti, l'Indian People's Party (BLD), l'une des cinq formations du rassemblement du Janata, a affirmé que la situation indienne devait être envisagée à la lumière du conflit d'intérêts entre capitalistes et multinationales d'une part et travailleurs d'autre part.

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ Vive Raymond Aron libre

LONDRES (AFP) — Le "prix international de la liberté" a été décerné hier au professeur Raymond Aron, écrivain, journaliste et sociologue français pour sa contribution exceptionnelle au progrès de la liberté de l'homme. L'organisation internationale "aim's" ou "Objectifs" a créé ce prix en 1974 pour défendre la cause de la libre entreprise dans le monde et mener un combat sans répit contre le communisme et le socialisme.

■ Libération du jeune Carassale

OLBIA, Sardaigne (AFP) — Le jeune Mauro Carassale, âgé de 11 ans, enlevé le 23 avril, a été libéré par ses ravisseurs. L'enfant qui avait pris la place de son frère aîné, gravement malade lors du rapt a été abandonné en bonne santé à Padru, à 20 kilomètres d'Olbia.

■ Le train spatial soviétique: tout est normal

MOSCOU (AFP) — L'équipage international du train spatial constitué de "Saliout-6" et de deux "Soyouz" armées continuent l'exécution de leur programme. Hier ils ont pris des photos de la terre et procédé à des expériences médicales en plus de faire des exercices physiques et un reportage télévisé.

■ Un autre ministre québécois en France

PARIS (AFP) — Le ministre d'état à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, a eu hier à Paris une série d'entretiens avec des spécialistes français de l'équipement et des collectivités locales. Un entretien avec le sénateur socialiste Edgar Pisani, qui fut ministre de l'Agriculture sous de Gaulle, a précédé un déjeuner avec le président du Sénat, M. Alain Poher. M. Léonard passera le reste de la semaine en province, à Caen aujourd'hui pour une session du conseil régional de Normandie.

■ Camping à l'aéroport d'Amsterdam

AMSTERDAM (AFP) — Un grand désordre règne à l'aéroport de Schiphol-Amsterdam en raison du nombre de candidats aux voyages "à prix sacrifiés" à destination des États-Unis. Une centaine d'entre eux campent littéralement dans la file d'attente pour profiter du tarif de 115 florins (230 fr) offert par une compagnie américaine pour les places vacantes sur ses vols réguliers vers Boston. Le personnel d'entretien de l'aéroport doit chaque matin réveiller les campeurs pour passer le balai. Le directeur de l'aéroport aimerait bien qu'il y ait plus d'ordre, mais le tarif spécial est en vigueur jusqu'au 15 juillet.

■ L'amour ne devrait pas avoir de frontière

AMMAN (AFP) — Un diplomate turc et son amie argentine se sont donné la mort heurtés l'un à l'autre à leur domicile. Le conseiller de l'ambassade de Turquie à Amman, M. Alo Chirchil, avait envoyé plusieurs lettres à sa femme et à des amis en Turquie pour annoncer qu'il allait se donner la mort avec son amie pour protester contre la loi turque sur le mariage. La loi turque interdit la polygamie et le mariage des Turcs avec des étrangères.

■ Un savant en guerre contre les lunettes

PARIS (AFP) — Le professeur soviétique Sviatoslav Flyodorov, de l'Université de Moscou, prédit que les lunettes et les verres de contact disparaîtront, parce qu'il prétend avoir mis au point une méthode chirurgicale de correction des défauts de la vue. Il dit avoir pratiqué 600 opérations, qui ont presque toutes réussi. Il travaille avec de minuscules instruments et avec l'aide d'un microscope pour effectuer de très fines entailles à la surface de la cornée.

Merci à Jean XXIII



EN RECONNAISSANCE POUR FAVEUR OBTENUE PAR R.G.

WOODS Sheila Anne Burchett.

— Soudain le 27 juin 1978, est décédée, Mme Sheila Woods épouse, mère, fille, sœur, tante et éducatrice bien-aimée. Service de funérailles à l'église St-Barnabas, St-Lambert, mardi le 4 juillet à 12-30. Service de crémation aura été privé. Pas de fleurs, s.v.p. Fondation commémorative "Sheila Woods" pour prix académiques de la C.S.R. South Shore; pour information 672-3520.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"

Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte .04c. Une des plus pratiques!

VENTE-LOCATION & LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Mt
270-1141
Ouvert samedi de 9h à 12h

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

PLOMBERIE ANDRÉ LAVOIE LTÉE

ENTRETIEN - RENOVATION PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Service d'entretien préventif

525-2923
BUR.: 1658 LAURIER EST
MONTREAL

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires

PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier Me. A. Earl Kimmel Me. Fernand Poirier Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5589 Randall, tél.: 484-8941

Avis légaux Avis publics - Appels d'offres

AVIS

Lionel Turcotte de 301 rue Vézina, Trois-Pistoles, comté Rivière du Loup, P. Qué. et détenteur du permis de camionnage en vrac 0-505318-001 pour la région 3, catégorie Entrepreneur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer ledit permis à Roland Boucher de 495 Jean-Bouvier, Trois-Pistoles, comté Rivière du Loup, P. Qué. Cette requête est faite en vertu de l'article 259.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 4 juillet 1978
2ème parution: 5 juillet 1978
3ème parution: 6 juillet 1978

AVIS

Prenez avis que la requérante s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transporter le service No. 1 de son permis 795-A, soit le service urbain dans la Ville de Granby et le Canton de Granby, pour une période additionnelle de 15 jours ouvrables. La décision de la Commission MPV-01338-HT rendue le 9 juin 1978, intervenant de la suppression temporaire de ce service.

Cette demande est faite conformément à l'article 271 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke Est, Montréal, dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans ce journal.

Vereault Transport Ltée
438, rue St-Jean
Granby, P. Qué.

1ère parution: 4 juillet 1978
2ème parution: 5 juillet 1978
3ème parution: 6 juillet 1978

AVIS

Prenez avis que le requérant cédant Ernest Touzin, Lac aux saules, Cte de Portneuf, P.Q., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à la requérante-cessionnaire Ernest Touzin Inc., St-Rémi du Lac aux saules, Cte de Portneuf, P.Q., son permis portant le numéro 0-503309-0-001 D-002, D-003, D-004, D-005, qui détiennent la commission des transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 4. Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585, Boul. Charost Est, Québec, P.Q.

1ère parution: 4 juillet 1978
2ème parution: 5 juillet 1978
3ème parution: 6 juillet 1978

Me Marc M. Delage, Procureur
St-Hilaire Deblois et Associés
8, Cte de la Fabrique
Québec, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-013-751-787

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT.

Demanderesse

—vs—

—Défendeur—

TIMOTHY MARTZ, présentement de lieux inconnus.

—et—

—Défendeur—

Le REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL.

Mes-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur TIMOTHY MARTZ, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été jointe au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 21 juin 1978

A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.

Mes SCHNAIBERG & SCHNAIBERG
2050 Mansfield
Suite 1600
Montréal, P.Q.

PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière

Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées

MARDI, LE 1ER AOÛT 1978
SEB 78-1424

FOURNITURE DE DEUX (2) GROUPES ÉLECTROGÈNES DE 200 KW ET 400 KW.

GARANTIE DE SOUSMISSEION \$10.000.00

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT \$25.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Malouneuve
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner.

Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements,
A. Rousseau
tél.: 844-3741, poste 333
Directeur, Approvisionnement

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

FIDUCIE PRET ET REVENU, corporation légalement constituée en vertu des lois de la Province de Québec, ayant son siège social en la Ville de Québec et une place d'affaires à 225 rue St-Jacques, Montréal.

—et—

O. GAUTHIER LTÉE, corporation légalement constituée en vertu des lois de la Province de Québec et ayant son siège social et une place d'affaires au 8595 St-Dominique, Montréal.

AVIS SELON L'ARTICLE 26 DE LA LOI SUR LES POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS

Atteint que Fiducie Prêt et Revenu est fiduciaire pour la détention d'obligations d'une valeur de \$180.000.00 portant intérêt au taux de 13 1/4 % l'an, émises par O. Gauthier Ltée la débiteur, par et en vertu des actes de fiducie reçus devant Me Pierre Verne, notaire, en date du 4 février 1978 et enregistré à la division d'enregistrement de Montréal le 10 février 1978 sous les numéros 2666711 et 2666712.

Atteint que lesdites obligations sont garanties en autres par une charge flottante sur tous les biens présents et futurs de la compagnie par et en vertu de l'article III des actes de fiducie ci-dessus mentionnés pour un montant de \$180.000.00 avec en plus une somme de \$36.000.00 à titre de garantie additionnelle.

Vu le défaut de paiement de la compagnie débiteur, Fiducie Prêt et Revenu, fiduciaire pour le bénéficiaire desdites obligations, donne par les présentes avis selon l'article 26 de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que toutes les garanties créées par lesdits actes numéros 2666711 et 2666712 sus-mentionnés sont devenues exigibles et exécutables.

Effectivement le fiduciaire a pris possession de tous les biens de la compagnie le 28 juin 1978. En conséquence toutes dettes dues à la débiteur O. Gauthier Ltée sont dorénavant payables au fiduciaire.

La Voie maritime Transports Canada

The Seaway Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUSMISSEION POUR LE CONTRAT NO 12-1596" relativement au

PEINTURE DU PONT LEVANT NO 2 (1978-79), ÉCLUSE DE ST-LAMBERT, VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST.

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 312, Écluse de Saint-Lambert, Casier Postal 97, Saint-Lambert, Québec, J4P 3N7, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le mardi 18 juillet 1978. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de \$100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception desdits documents.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire, L.E. Bédard.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, OTTAWA, le 4 juillet 1978.

AVIS

Je Roland Gagné, employé civil, demeurant à Carleton, en la Comté de Bonaventure, me tiens responsable d'aucune dette, pour la contractation mon épouse Mariette St-Pierre Gagné soit sous son nom personnel ou en mon nom.

Carleton, le 27-6-1978

ROLAND GAGNÉ

AVIS

Prenez avis par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LEBOFF BRO'S (1963) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1978, sous le numéro 2887576. Ce 27ème jour de juin, 1978.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS

Le requérant cédant Rodolphe Filion, 84 Eastmain Matagami P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer au requérant-cessionnaire Daniel Guay 9 Vanier Matagami P.Q. son permis portant le numéro M-504255-0-001, qui détiennent la commission des transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6B. Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585, Boul. Charost Est, Montréal, P.Q.

1ère parution: 4 juillet 1978
2ème parution: 5 juillet 1978
3ème parution: 6 juillet 1978

Me Marc M. Delage, Procureur
St-Hilaire Deblois et Associés
8, Cte de la Fabrique
Québec, Qué.

"Avis est par la présente donné que M. Alain Piché de Victoriaville adressera une demande à la Commission des Transports du Québec pour qu'il lui soit transférés tous les droits, titres, intérêts et privilèges que M. Yvon Turcotte de Victoriaville possède dans le service de transport relié au permis numéro 25600-V dont les clauses se lisent comme suit: A-1 TRANSPORT GÉNÉRAL — SERVICE LOCAL, Artabaska et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville. A-2 TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — RAYON D'ARTABASKA et tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville et autour. Tout intéressé peut y faire opposition à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis dans ce journal."

1ère parution: 4 juillet 1978
2ème parution: 5 juillet 1978
3ème parution: 6 juillet 1978

Me Marc M. Delage, Procureur
St-Hilaire Deblois et Associés
8, Cte de la Fabrique
Québec, Qué.

AVIS

Prenez avis que Middle Atlantic Conference, Agent, aux noms des membres participants a obtenu de la Commission des Transports du Québec la modification des tarifs comme suit: Supplément 4 du Tarif MAC 233, supplément 5 du Tarif MAC 333-B, supplément 3 du Tarif MAC 793 et la Commission des Transports du Québec a décidé de la modification des tarifs résultant de la division de revenu, lorsque plus d'un transporteur sera augmenté au même pourcentage que la demande, en vertu de la décision MCR-34522-FF rendue le 26 juin 1978 et en vigueur à compter de ce même jour, le tout en conformité avec l'article 264 et suivants du règlement no 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

1ère parution: 4 juillet 1978
2ème parution: 5 juillet 1978
3ème parution: 6 juillet 1978

Guy Parenteau, procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO 18635-V

P. BONNEAU INC.

Requérant

—vs—

—Défendeur—

PERMIS SPECIAL

ART. 274 — REG. 2 (1976)

Le requérant P.A. BONNEAU INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, détentrice du permis 12198-V et de ses succursales (clauses a) et b), ladite compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, fait une demande de permis de courtier routier.

Durée: 364 jours.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 3 juillet 1978
2ème parution: 4 juillet 1978
3ème parution: 5 juillet 1978

SIGNE: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO 18635-V

P. BONNEAU INC.

Requérant

—vs—

—Défendeur—

PERMIS SPECIAL

ART. 274 — REG. 2 (1976)

Le requérant P.A. BONNEAU INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, détentrice du permis 12198-V et de ses succursales (clauses a) et b), ladite compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, fait une demande de permis de courtier routier.

Durée: 364 jours.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 3 juillet 1978
2ème parution: 4 juillet 1978
3ème parution: 5 juillet 1978

SIGNE: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO 18635-V

P. BONNEAU INC.

Requérant

—vs—

—Défendeur—

PERMIS SPECIAL

ART. 274 — REG. 2 (1976)

Le requérant P.A. BONNEAU INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, détentrice du permis 12198-V et de ses succursales (clauses a) et b), ladite compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, fait une demande de permis de courtier routier.

Durée: 364 jours.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 3 juillet 1978
2ème parution: 4 juillet 1978
3ème parution: 5 juillet 1978

SIGNE: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO 18635-V

P. BONNEAU INC.

Requérant

—vs—

—Défendeur—

PERMIS SPECIAL

ART. 274 — REG. 2 (1976)

Le requérant P.A. BONNEAU INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, détentrice du permis 12198-V et de ses succursales (clauses a) et b), ladite compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, fait une demande de permis de courtier routier.

Durée: 364 jours.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 3 juillet 1978
2ème parution: 4 juillet 1978
3ème parution: 5 juillet 1978

SIGNE: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO 18635-V

P. BONNEAU INC.

Requérant

—vs—

—Défendeur—

PERMIS SPECIAL

ART. 274 — REG. 2 (1976)

Le requérant P.A. BONNEAU INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, détentrice du permis 12198-V et de ses succursales (clauses a) et b), ladite compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, fait une demande de permis de courtier routier.

Durée: 364 jours.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 274 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 3 juillet 1978
2ème parution: 4 juillet 1978
3ème parution: 5 juillet 1978

SIGNE: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO 18635-V

P. BONNEAU INC.

Requérant

—vs—

—Défendeur—

PERMIS SPECIAL

ART. 274 — REG. 2 (1976)

Le requérant P.A. BONNEAU INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALENTIN) LTÉE, détentrice du permis 12198-V et de ses succursales

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

• Chaque parution coûte \$5.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER



une oasis au cœur de Montréal

Venez vivre à LaCité dès maintenant et nous paierons votre carte de membre pour la première année au "super club" de conditionnement physique LaCité. Ça c'est vivre à LaCité! De luxueux studios et des appartements de une à quatre chambres à coucher sont disponibles dès maintenant.

Visitez nos appartements-modèles en semaine: 9 heures à 21 heures, fin de semaine: 9 heures à 19 heures

350 ouest, rue Prince Arthur, à l'angle de l'avenue du Parc.

845-4173

APPARTEMENTS À LOUER

DUVERNAY

VAL-DES-ARBRES
3 1/2 et 4 1/2 neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom, etc...
Tout confort, site champêtre, autobus et communication métro.

3220-3230

Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413

J.N.O.

ANJOU

4 1/2 NEUFS

CONSTRUCTION EN
BETON
AIR CLIMATISÉ,
ASCENSEUR
OFFRE EXCEPTIONNELLE
ET TEMPORAIRE
POUR CERTAINS 4 1/2

HABITATIONS

DES ROSERAIES

351-2740

5-7-78

Centre-ville, métro Berri-DeMontigny, 2 1/2-3 1/2, meublé, état impeccable, paisible, buanderie, à partir de \$160, taxes payées, 844-6730. Pour visiter: 7-7-78

CENTRE-VILLE, Prince Arthur ouest, 4 1/2, à sous-louer, libre immédiatement, foyer réduit, 844-0896 le jour, 845-2838 le soir. 10-7-78

TUPPER, près métro Atwater, grand 3 1/2, climatisé, piscine, sauna, meublé, mi-août, septembre, \$220, 679-5937 et 933-1389. 5-7-78

5 1/2 chauffé, eau chaude, \$225.00 par mois + taxe d'eau, 610 Champeigne, conciergerie. 5-7-78

EDOUARD MONTPEIT, face à l'Université, très grand 4 pièces, libre le 1er juillet, \$250, 731-1687. 5-7-78

AHUNTSIC, 2 1/2 meublé, chauffé avec bar et foyer, aussi 3 1/2, téléphonez 384-3124. 6-7-78

LONGUEUIL, 4 1/2, près Cégep, tranquille, ensoleillé, vue sur Montréal, chauffé, poêle, réfrigérateur, stationnement, \$233, tout compris, possibilité garage intérieur. Juillet gratuit. 677-0941, 282-4810. 5-7-78

CHERRIER, près métro Sherbrooke, 3 1/2 chauffé, poêle, réfrigérateur, \$185.00, 845-5050. 7-7-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, meubles de cuisine, etc.). Avez aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207, est, Beaubien, Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

VENDONS contenu d'appartement 5 pièces. Salle à manger en chêne, chambre à coucher avec lits jumeaux, 4 poteaux, ameublement de salon, porcelaine, cuit, argenterie, etc. 2 Ellender, coin Côte St-Luc, #4 de 10 hres A.M. à 9 hres P.M. 10-7-78

ANIMAUX À VENDRE

Selle, français, Belle de jour, importée de France, 11 ans, excellent en saut et chasse, très bon au concours complet. André Gascon: 636-9774. 6-7-78

DANDIS fauve, pure race, mâle, 2 1/2 mois, \$250, 403-1032. 7-7-78

PIT BULL, américain, mâle, 69 livres, femelle, 45 livres, enregistrés, dressés, de garde, \$600 le couple. 661-3931, 10 à 5 heures. 7-7-78

ARTICLES À VENDRE

BICYCLETTE pliante Bianchi, 3 vitesses, \$40.00 527-3219. 5-7-78

AUTOS À VENDRE

PEUGEOT 304, 1973, 23,000 miles. Appelez à 487-3139 ou message à 683-8750. 5-7-78

CHALET À VENDRE

CANTONS de l'Est, sur lac Aylmer, terrain 75x150, chalet 18x20, cuisine, salon et chambre à coucher, salle de bain, baignoire. Informations: 1-418-449-3516. Mme Lionel Grégoire, 3 Chemin Bricade, Disraeli, Québec. 5-7-78

CONDOMINIUM À VENDRE

Condominium attrayant à Dollard des Ormeaux, 4 chambres à coucher, converti à 3 chambres à coucher, salle familiale décorée par professionnel, tapis dans toutes les pièces. Prix: \$28,500. Vous pouvez vous y installer pour \$1000 comptant et installer la balance de l'hypothèque. Idéal pour jeune famille. Train et écoles à proximité. Piscine, terrain de tennis, entretien neige et gazon inclus. Appelez 684-5349. 5-7-78

COURS PRIVÉS

Apprenez la tenue de livres

(comptabilité pratique)

En 4 semaines (16 heures)

Cours donné en anglais, texte disponible en français.

Ecole Commerciale London

733-5217 - 733-8261

5-7-78

PROFESSEUR diplômé de l'École des Beaux-Arts, licence en histoire de l'art, stages en Europe, offre des cours privés en dessin et peinture. C. Dussault, 656-9608. 6-7-78

COMMERCES À VENDRE

RESTAURANT pittoresque québécois, cuisine française et continentale, fruits de mer, licence complète, espace 125 personnes, lounge 25 personnes. Volume d'affaires: \$600,000, annuellement. Très grande possibilité. Pour toutes informations: Paul E. Giguère 871-9694. 5-7-78

DEMANDES D'EMPLOI

NETTOYAGE de maison, conciergerie particulière pour personnes âgées, à temps partiel. Demandez Joe: 849-5540. 5-7-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appelez Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Lapierre Transport, déménagement local et longue distance, transport de tout genre. 331-1851. 14-7-78

DIVERS

AUBAINE

Petite machine électrique à imprimer les étiquettes, équipée moteur KIMCO, volts 115 amps 1.4, cycle 60. Prix demandé: \$250. Rack en vitre, 2 faces à monter, environ 40 cases, de 10 p. x 15 p. \$100. Photocopieuse N.T.I. custom, 2100 A partiel état. \$250. Canapé (lit double), cuir, cuvette noire, neuf, \$250. Mobilier de chambre à coucher Louis XVI en acajou massif, armoire à glace 3 portes, 2 tables de nuit. \$1,750.00. Téléphonez 735-1221. 7-7-78

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Recherchons sujets féminins de 18 à 35 ans pour une recherche doctorale sur l'hypnose.

Téléphonez à 733-2616 ou 725-2625 de 8:00 à 10:00 a.m. ou de 16:00 à 18:00 hres. 5-7-78

PETIT piano, Quidoz, fini chêne, 44 po., \$1,000. Pas d'agent. 671-9308 ou 731-5136. 6-7-78

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest, ébéniste, spécialiste en finition et restauration de meubles de style, antiques et modernes. Faisons décapage. 658-9608. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MONSIEUR BAIGNOIRE

Refait la porcelaine des baignoires sur place.

Prenez rendez-vous

336-1133

J. Laurendeau

Estimation sans obligation

5-7-78

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél: 521-4041, 970-6361. J.N.O.

TRAVAUX de peinture, intérieure, extérieure, et pose de papiers peints, 18 ans d'expérience. Prix raisonnables: 620-0468. 12-7-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armatures, coffre-fort neuf et usagé, à pris d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE

NOUS sommes spécialisés dans la vente des fermes et nous avons un grand choix à l'année de toutes grandeurs et de prix différents. Exemple: 116 arpents avec maison et grange \$38,500. Nous avons aussi des maisons pièces sur pièces à vendre et à être démantées. Appelez après 5 hres Anita Jacob. Les Immeubles Alfa. (514) 789-2464. 12-7-78

COIN ENCHANTEUR, région de Sherbrooke, 111 acres dont 30 boisés, bungalow moderne (44 p. x 24 p.) tout à l'électricité, 5 pièces, 1 1/2 salle de bains, complètement équipé, 2 foyers, pierres naturelles, sous-sol 8 p. fini ciment, abri d'auto, entrée gravelée, lac artificiel. Toute offre sérieuse considérée. Tél: (819) 566-0511. La semaine après 17 hres et la fin de semaine après 10 hres (même numéro) ou 819-889-2662 (frais virés acceptés). 10-7-78

LOGEMENTS À LOUER

CANTONS de l'Est, à Sherbrooke, quartier ouest, rue Dubreuil, 2 1/2-3-4 1/2 meublé, ou non, chauffé, eau chaude, aucune taxe, libre immédiatement, juillet-août-septembre. Tél: 566-1911 ou 569-4977. Après 5 hres. 567-3580. 21-7-78

RUE GROSVENOR, grand, 7 1/2, bas de duplex, \$350.00, jardin, 1er août. 488-3317. 5-7-78

Ville de Sherbrooke, appartements EL PASO, 1760 Prospect, quartier Nord, immeuble neuf, appartements meublés ou non, 3-4-5 pièces. Tél: 819-563-2868, 819-565-1338. 10-7-78

Côte-des-Neiges, haut de duplex, rue FENDALL, à 2 pas de l'université de Montréal, 7 pièces chauffées, libre 1er août ou 1er septembre, \$425. 733-7216. 10-7-78

5 1/2 PIÈCES, \$225.00 par mois, chauffage et éclairage non-compris. Situé dans Côte des Neiges, près du centre d'achats "La Plaza" rue résidentielle. Pour plus d'informations: 731-2101. 6-7-78

C.D.N., 3911, Lacombe, près Université, 8 pièces éclairées, haut de duplex, chauffé, eau chaude, libre 1er août. \$425. 733-2061, 737-4257. 10-7-78

MONTRÉAL-NORD, meublé ou non, 4 1/2 fermé, Aussi Montréal, rue Belchasse, 4 1/2, meublé ou non. 323-5782. 10-7-78

CENTRE-VILLE, près métro, Radio-Canada, Université du Québec, 2 pièces, cuisinière fournie, non-chauffé. \$75. 523-3305 (P.M.). 17-7-78

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE dans cinquantaine, professionnel, fonctionnaire, désire installation à demeure, bon entreposage. Loyer préféré: vaste 2ième, 3 chambres, zone tranquille, verdure, accessible centre-ville. Prix raisonnable: 688-8267. 6-7-78

MAISONS À LOUER

OUTREMONT: cottage, rue Davaar, 4 chambres à coucher, jardin, 271-4245. 5-7-78

QUÉBEC, Ste-Foy, bungalow à louer, libre immédiatement, excellent état, 7 pièces, 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, et grande salle familiale, et chambre au sous-sol. Terrain 7,750 p.c., boisé, paysagé, cascade, humidificateur, broyeur. Prés écoles, centres d'achats. \$61,000.00. 418-683-2844. 16-8-78

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

GRANDE Maison confortable à louer, Hydra en Grèce, septembre, \$800.00. Tél: Québec, 646-5498. Ou écrivez: M. Maltais Rang St-Laurent, St-Isidore de Beauce. 6-7-78

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

Maison de pierres à louer à Calixa Lavallée près de Verchères, 25 minutes de Montréal, 11 pièces, foyer, piscine creusée, 16 x 32 pieds, meublé si désiré, \$400, par mois, libre 1er juillet. Tél: 721-2296, 279-3606. 7-7-78

MAISONS À PARTAGER

JEUNE Homme cherche personne sérieuse pour partager maison à Ste-Rose, \$250, par mois. Jour. 873-4601. 10-7-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Abaissement 10 1/4%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

A-1-Absolument confidentiel, \$1,200 à \$600,000, 1ère 10%, 2ième Mlle Léona Laberge, Courtiers 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PERSONNEL

FACE À FACE

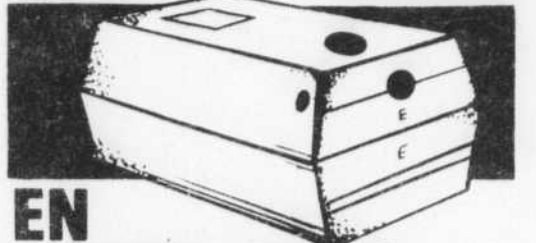
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.

1117 ouest, rue St-Catherine, suite 202, Montréal, Québec.

Appelez 286-5253 ou 859-2248. Autres succursales: Toronto, Hamilton et New York. J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

FOSSES SEPTIQUES



EN BÉTON ARMÉ

TÉL.: 819-864-4209

RECHERCHONS DISTRIBUTEUR

LÉAS LONGPRÉ & FILS INC.

Division des produits de béton

C.P. 239, Rock Forest

17-6-78

OFFRES D'EMPLOIS

RECHERCHEUR TÉLÉVISION

MAGAZINE JEUNESSE

Sommes intéressés à recevoir la candidature de chercheurs disposant des qualités professionnelles suivantes:

— Expérience et solide connaissance des jeunes aux niveaux scolaire, familial, socio-économiques, etc...

— Capacité de travail.

— Aptitudes pour travail d'équipe.

— Faire parvenir c.v. à l'adresse suivante:

Rechercheur Jeunesse C.P. # 6,000 7e étage Montréal H3C 3A8

5-7-78

VENDEURS ÉTOILES

Compagnie fiable, responsable recherche estimateurs vendeurs, sérieux avec bonne présentation, entraînement fourni, très forte commission, pour rendez-vous: 581-6216.

6-7-78

"Médecin omnipraticien, bilingue Français/Anglais, avec un intérêt spécial en soins préventifs, pour remplacer durant congé sabbatique de 2 ans, contrat d'un an renouvelable, salaire négociable, selon expérience, résumé, références: Comité du personnel, Centre de santé, Côte de Saïble, 278 rue Friel, Ottawa, Ontario, K1N 7W1."

6-7-78

DELEGUES: Informateurs auprès de la femme avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans. Travail de jour de 9 hres à 4 hres. Pour informations: 387-6441. 7-7-78

TRAVAIL d'animation de groupes avec expérience du public féminin. Conditions requises: voiture ou permis de conduire. Age de 24 à 40 ans, position d'avenir assurée. Revenu à discuter. Demandez Directeur du personnel au 387-6441. 7-7-78

SERVEUSE avec expérience pour servir boisson seulement, dans bar-salon très bien réputé. 256-7418 entre 1 heure et 8 heures p.m. 5-7-78

TRAVAIL à temps partiel, gens mariés seulement sérieux avec bonne éducation, 25 ans et plus. Pour entrevue, 435-9783. De 17:30 à 19:00 heures. 5-7-78

SECRÉTAIRE juridique avec expérience requise, études légales. Situé à Longueuil au 1336 rue Ste-Hélène. 674-1545. 10-5-78

PERSONNEL

ÉTRE DEUX... Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Départ gratuit.

Tél: 282-0058

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal. J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marie Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél: 878-2804 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

Bord rivière du Nord

A Ste-Adèle, 25,000 p.c. et plus, boisé, propriétaire. 933-3673, extension 1516. 8-7-78

Terrain à vendre. Secteur industriel. En bordure de Orange Blossom Trail, Faubourgs de Orlando, Florida. Valeur \$75,000. Ecrire à P.O. Box 26 BARONS, Alberta Canada T0L 0G0. 28-6-78

TERRAIN boisé, 50,000 p.c. Mas-couche, 471-7285. 6-7-78

ESTEREL, bord du lac Dupuis, 2 terrains. (A) 30,700 p.c. (B) 31,500 p.c. pour construction chalets. Informations: Louise Rochette. 353-8770. 271-0980. Montréal Trust, courtiers. 6-7-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LEPAGE

IMMÉRIELES WESTMONT REALTIES

COURTIER

ST-BRUNO

Superbe split-level, 9 grandes pièces bien décorées. Cuisine moderne. Dînette. Grande salle à dîner. Foyer au salon. Terrain 20,000 p.c. Information: Pierre Galarneau 653-1146 ou Francine Tremblay 653-1035, Bureau 672-0321.

ST-LAMBERT

Condominium \$45,600. 3 chambres à coucher. Foyer au salon. Salle à dîner. Sous-sol fini. Garage. Bien situé. Information: Pierre Galarneau 653-1146 ou 672-0321.

ST-LAMBERT

Voisinage important? Ce cottage bien entretenu dans Prévieux Parc, va sûrement vous plaire. Quatre chambres. Den au rez-de-chaussée, foyer, salle familiale attrayante et un tas de commodités. Et quel terrain! Hélez-vous sur celle-ci. Victor Bauset 672-4147, 465-2510.

A.E. LEPAGE

Courtier

5-7-78

BOUCHERVILLE: Magnifique bungalow entrée split. Facade ensoleillée, quartier très résidentiel. Une partie du sous-sol est finie en salle de jeux et l'autre pourrait être louée comme bachelors. Mls Diane Lachapelle, 655-1375, 655-8267 (10-50-03) Le Permanent, Trust Courtier. 5-7-78

DORCHESTER: Coteau, près métro, maison rénovée, 4 chambres à l'étage, 2 au sous-sol, 2 salles de bain complètes, foyer dans salle à manger, cuisine moderne. Possibilité de logement sous-sol. \$77,000.00. Semaine seulement. Mme Bacon 933-3340 ou 933-1552. 10-7-78

RIVE-SUD: Maison pièce sur pièce centenaire, restaurée, à une demi-heure de Montréal. Hélène De Serres, 656-0660 ou 658-4117. Des Rosiers, Le Maître Courtier. 5-7-78

ST-HUBERT: Cottage détaché. Superbe luxueux, grand terrain paysagé, 2 foyers. Sous-sol fini. Garage. Informations Marie-Paule Paradis 651-1000, 670-5790, Montréal Trust Courtiers. 5-7-78

Le Canada reçoit 49 réfugiés vietnamiens

10 tués en Malaisie

En prévision des élections générales de samedi prochain, la police a été mise en état d'alerte dans tout le pays.



Prenons-en l'habitude.